

Avril 2019

# L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTE SOCIALE

*Recherche à partir d'un  
dispositif expérimental d'aide à  
la reconversion professionnelle  
dans le Finistère*

## Rapport de recherche

TERRIER EUGENIE, MOLINA YVETTE ET MOALIC-MINNAERT MAELLE  
CENTRE DE RECHERCHE ASKORIA



## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
Contexte.....	3
Problématique.....	4
Méthodologie de recherche .....	6
<b>Brève socio-géographie des territoires a dominante rurale</b> .....	<b>7</b>
Définition de la ruralité .....	7
Localiser l'espace rural : de typologie en typologie .....	7
Dynamiques socio-territoriales en milieu rural .....	10
Les agriculteurs : un groupe spécifique ? .....	13
<b>Vers une approche écosystémique des situations de vulnérabilité chez les agriculteurs</b> .....	<b>17</b>
« Agriculteurs en difficulté » : une catégorie aux limites floues.....	17
Approche écosystémique et vulnérabilité sociale.....	18
Des facteurs structurels de vulnérabilité .....	20
Des évènements biographiques facteurs de fragilisation .....	25
Zoom sur l'effet de lieu .....	26
Zoom sur l'effet de génération.....	29
<b>Accompagnement des agriculteurs et action partenariale en milieu rural</b> .....	<b>32</b>
Politiques, dispositifs et partenariats dans le Finistère à destination des agriculteurs en difficulté .....	32
Un dispositif d'accompagnement à la reconversion professionnelle.....	37
Le non-recours chez les agriculteurs .....	51
<b>Conclusion : les spécificités de l'action sociale en milieu rural</b> ....	<b>56</b>
L'intervention sociale en milieu rural .....	56
Des stéréotypes à nuancer afin d'appréhender l'hétérogénéité des problématiques rurales.....	57
La solidarité : entre ressource et pression sociale.....	57
La mobilité : l'arbre qui cache la forêt .....	59
Un enjeu de reconnaissance des expertises mutuelles pour dépasser les clivages .....	59
Des spécificités territoriales à relativiser au regard des processus sociaux.....	60
<b>ANNEXES</b> .....	<b>61</b>
Annexe I : Bibliographie .....	61
Annexe II : Liste des personnes interviewées.....	64
Annexe III : Grilles d'entretiens.....	65





## CONTEXTE

Plusieurs rapports institutionnels (Commission Européenne, 2008 ; IGAS, 2009 ; Raymond & Villers, 2010) et travaux de recherche (Lambert, Lyet, Valle, 2009 ; Pagès, 2011 ; Prévitali, 2015 ; Tallon, 2016 ; Roche, 2016, Bouquet&Dubéchet, 2018) soulignent le manque de connaissances sur la pauvreté et les spécificités de l'intervention sociale dans les espaces à dominante rurale. Il est vrai que l'approche statistique et cartographique a tendance à rendre peu lisibles les problématiques sociales en milieu rural du fait d'une forte concentration des populations à faibles revenus dans les villes. Selon l'Observatoire des inégalités, 65% des personnes pauvres vivent dans les grandes villes (2017). Les chiffres permettent donc difficilement d'appréhender le phénomène de pauvreté rurale du fait de son caractère plus diffus. Pour d'autres raisons qui seront développées dans ce rapport, la difficulté sociale à la campagne se fait plus discrète. De même, selon le rapport de l'IGAS (2009), la pauvreté agricole est cachée et difficilement repérable. Néanmoins, les crises agricoles successives et le phénomène du suicide des agriculteurs ont quelque peu déplacé la focale sur cette partie de la population française.

La Direction de l'insertion, de l'emploi, du logement et du développement du Département du Finistère a souhaité engager une recherche sur l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, et ceci à partir de l'observation d'une expérimentation partenariale d'aide à la reconversion professionnelle des agriculteurs. En coordination avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Chambre d'agriculture et l'Etat, le Département du Finistère mène depuis une dizaine d'années une politique de soutien à destination des agriculteurs en situation économique et/ou sociale fragilisée. Dans la continuité de cette action partenariale, une expérimentation a été lancée en février 2018 auprès de 12 agriculteurs sur la base d'un dispositif d'accompagnement à la reconversion professionnelle d'une durée d'une année avec une aide financière (parfois complémentaire au RSA) afin de verser une allocation de base mensuelle de 1000 euros. Pour le Département, cette recherche poursuit un triple objectif :

- Tirer les enseignements de l'expérimentation afin de nourrir la réflexion de l'ensemble des partenaires pour construire la seconde édition du dispositif
- Monter en expertise sur la question des spécificités de l'intervention sociale auprès des agriculteurs afin de former ses travailleurs sociaux et faire évoluer l'accompagnement social partenarial<sup>1</sup>
- Sensibiliser l'ensemble des partenaires à la nécessaire prise en compte des enjeux liés à l'insertion sociale et professionnelle étant donné que la politique d'insertion du Conseil départemental reste encore assez méconnue des acteurs du monde agricole

Cette recherche sur l'accompagnement des agriculteurs en difficulté s'inscrit dans les travaux du Centre de recherche<sup>2</sup> d'Askoria, organisme de formation pour les professionnels de l'intervention sociale. Liée au projet scientifique d'Askoria, cette recherche poursuit ce double objectif de production de connaissances et d'utilité sociale. En proximité avec les acteurs sociaux et à l'écoute de leurs préoccupations, les chercheurs d'Askoria se sont donnés pour mission d'analyser les évolutions

<sup>1</sup> « La mission souligne le peu d'analyse, et même en amont l'absence de données de base sur la situation des non salariés agricoles bénéficiant du RSA. » (Raymond & Villers, 2010, p.47)

<sup>2</sup> L'équipe de recherche mobilisée pour ce travail est composée d'Eugénie Terrier (géographe sociale), d'Yvette Molina (sociologue) et de Maëlle Moalic-Minnaert (sociologue)

sociales et professionnelles dans le domaine de l'action sociale. Les recherches menées par le centre de recherche d'Askoria visent à proposer des ressources pour l'ensemble des acteurs concernés. Il s'agit à la fois d'une lecture socio-territoriale de la complexité des situations des personnes pour les travailleurs sociaux et les futurs travailleurs sociaux, d'un espace de parole et de mise en visibilité des difficultés pour les personnes accompagnées et d'une aide à la prise de décision pour les cadres et les élus.

## PROBLEMATIQUE

Cette recherche s'appuie sur l'observation d'une expérimentation partenariale d'accompagnement à la reconversion professionnelle des agriculteurs dans le Finistère. Cette expérimentation<sup>3</sup> a été mise en place par un réseau institutionnel local d'acteurs « AGRIDIFF » réunissant la Chambre d'agriculture du Finistère, la MSA d'Armorique, l'Etat, et le Conseil départemental du Finistère afin de trouver des solutions concertées pour les agriculteurs en difficulté.

Un des premiers objectifs de cette recherche est de mieux comprendre ce que désigne cette catégorie « agriculteurs en difficulté » utilisée par les acteurs rencontrés et de s'appuyer sur la littérature scientifique et les données de l'enquête pour contribuer à clarifier les situations sociales concernées. Cette dénomination qui recouvre une diversité de types de difficulté (professionnelles, financières, familiales, de santé, etc.) ne permet pas totalement de saisir la complexité des situations sociales qui relève davantage d'un processus que d'un état. Les discussions suscitées entre acteurs par cette désignation montrent la nécessité pour la recherche de déconstruire cette catégorie. Pour soutenir ce travail de définition, cette recherche propose une lecture écosystémique des situations de vulnérabilité sociale (Bronfenbrener, 1979, Castel, 1991, Brodiez-Dolino, 2014) afin de cerner de manière plus précise les processus de fragilisation sociale chez les agriculteurs.

Par ailleurs, les réflexions développées à partir de l'expérimentation et dans le cadre de cette recherche visent à contribuer à une meilleure connaissance des spécificités de l'intervention sociale en milieu rural. Les recherches conduites sur « la pauvreté en milieu rural » s'accordent à dire que les principales spécificités liées au territoire rural sont l'isolement des personnes, les problèmes de mobilité et le faible recours à l'aide sociale. « *Il apparait que la combinaison des problématiques de la pauvreté et de l'exclusion sur les territoires ruraux se caractérise également par des dimensions spécifiques : une distance des dispositifs d'aide, une moindre couverture du territoire par les politiques publiques et des difficultés récurrentes en matière de mobilité et d'isolement, qui produisent une forme particulière de pauvreté-exclusion* » (Lyet, 2011, p. 201). Au terme de sa recherche, Agnès Roche s'interroge cependant sur la véritable spécificité de la pauvreté en milieu rural : « *Peut-on dire que la pauvreté en milieu rural aurait des particularités ? (...) Quel est le poids de la dimension rurale dans les trajectoires des individus. Le rural est-il un handicap supplémentaire pour les pauvres ?* » (Roche, 2016, p. 323).

En géographie sociale, l'étude de la dimension spatiale des sociétés renvoie en partie à l'analyse de cet effet de lieu (Sélیمانovski, 2009) comme variable contribuant à la production de certains phénomènes sociaux. Or, cette place accordée à l'espace, au local et au territoire comporte parfois un risque de surdétermination du facteur spatial dans l'appréhension des processus de l'exclusion sociale, particulièrement dans un contexte où le discours dominant fait souvent un amalgame entre exclusion

---

<sup>3</sup> Même s'il émane du COPIL « Agridiff », réseau partenarial d'accompagnement des agriculteurs en difficulté, le dispositif concerné par l'expérimentation est affiché comme un dispositif d'accompagnement à la reconversion professionnelle avec le souhait d'une majorité des partenaires de ne pas l'associer à la notion de difficulté.

sociale et exclusion territoriale et à un recours systématique au territoire comme mode d'opérationnalisation des politiques de lutte contre l'exclusion : « *On comprend certes les enjeux qui peuvent motiver ce recours au territoire dans les politiques publiques contre la fracture sociale ou l'exclusion : relance de la politique d'Etat de correction des inégalités, nécessité d'obtenir la mobilisation de l'échelon local dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre l'exclusion, avantage de la transversalité du territoire permettant d'articuler les politiques sectorielles mais l'association systématique qui est faite entre territoires et exclusion, pour les banlieues en particulier, constitue un obstacle à l'identification et à la compréhension fine des mécanismes actuels de l'exclusion* » (Mathieu, 1997, p. 3). Ainsi, cette chercheuse-géographe appelle à la vigilance quand il s'agit de réfléchir à la dimension territoriale des phénomènes sociaux et rappelle qu'il faut « *repenser la juste place du territoire dans les mécanismes de l'exclusion* » (Mathieu, 1997, p. 3).

C'est donc plutôt la manière dont l'effet de lieu se combine avec d'autres facteurs de vulnérabilité sociale qui représente le fil rouge de la réflexion conduite dans cette recherche. « *Les processus de disqualification sociale peuvent être aggravés par des spécificités propres au monde rural, comme la difficulté de mobilité, l'isolement géographique et l'isolement social, accentuant à la fois les processus de stigmatisation et de désocialisation et l'enfermement des personnes sur les territoires et dans des logiques d'assistance* (Prévitali, 2015, p. 4) ». A partir de l'observation d'un dispositif partenarial et expérimental d'accompagnement à la reconversion professionnelle des agriculteurs, il s'agit d'interroger cet effet de lieu, d'une part, du côté des situations des agriculteurs en difficulté, et d'autre part du côté de l'intervention sociale. Dans quelles mesures, cet effet de lieu saisi à partir de la dimension rurale vient-il contribuer à la situation sociale des agriculteurs en difficulté en faisant système avec d'autres types de vulnérabilités ? Comment l'action publique locale s'organise-t-elle en réponse à ces besoins sociaux particuliers ?

Il s'agira dans un premier temps de resituer la population des agriculteurs en France, socialement et spatialement. De nombreux travaux en sociologie et en géographie documentent en profondeur les caractéristiques du groupe social des agriculteurs ainsi que les grandes évolutions socio-territoriales qui structurent les espaces à dominante rurale. Cet état de la connaissance est indispensable à la bonne compréhension des enjeux locaux qui animent et contextualisent le travail partenarial finistérien autour du dispositif d'accompagnement à la reconversion des agriculteurs. Cette mise en contexte socio-géographique permettra ainsi d'introduire l'analyse des différentes dimensions qui constituent la vulnérabilité sociale des agriculteurs.

Puis, l'analyse portera sur l'offre d'accompagnement à destination des agriculteurs en difficulté dans le Finistère. Il ne s'agira pas de présenter une liste exhaustive de la totalité des dispositifs mais plutôt de s'intéresser à la question de la coordination de ces actions et de ces acteurs. Dans un contexte rural caractérisé par « *une absence fréquente de maîtrise d'œuvre sociale permettant d'engager des actions coordonnées (pour le repérage des situations fragiles, la mise en place de services collectifs à la population ou l'amélioration de l'habitat par exemple* » (IGAS, 2009, p. 4), l'observation du dispositif d'accompagnement à la reconversion professionnelle a représenté une fenêtre d'analyse sur les dynamiques partenariales en cours, les logiques d'action parfois communes, parfois différentes qui animent ces acteurs et les contraintes respectives qui déterminent leurs discours, leurs décisions et leurs actions.

Parmi les constats de départ qui ont amené les partenaires à mettre en place cette expérimentation figure la question du non-recours aux dispositifs d'accompagnement de droit commun chez les agriculteurs et la découverte souvent trop tardive de situations sociales fragilisées. C'est pourquoi, cette recherche interroge également le rapport à l'aide chez les agriculteurs, donnée structurante pour comprendre les spécificités de l'intervention sociale en milieu rural.



## METHODOLOGIE DE RECHERCHE

En accord avec les principes énoncés en début d'introduction en terme d'utilité sociale, cette recherche d'une durée de 8 mois a été réalisée en collaboration avec les acteurs concernés. Le projet a été proposé au Département et à l'ensemble des partenaires de l'expérimentation. Un séminaire de discussion des résultats intermédiaires a été organisé avec les acteurs institutionnels et les agriculteurs concernés par le dispositif afin de confronter les premières analyses à leurs points de vue.

Cette recherche s'appuie sur un état de l'art faisant une synthèse des travaux existants sur la pauvreté en milieu rural, les difficultés sociales des agriculteurs, le phénomène de non-recours et les spécificités de l'intervention sociale en milieu rural. Une enquête de terrain s'est déroulée entre octobre 2018 et février 2019. La collecte des données a été réalisée via une consultation des différents acteurs concernés par l'expérimentation : les agriculteurs, les intervenants et les institutions pilotes du dispositif ainsi que les acteurs partenaires. Trente personnes ont été interviewées via des entretiens semi-directifs : 9 agriculteurs et agricultrices, 3 élus, 7 professionnels de l'encadrement ou chargés de projet /mission, 10 intervenants et 1 assistante administrative (cf. annexes II et III).

Le point de vue des agriculteurs a été interrogé afin de connaître, d'une part, leur vécu du dispositif et, d'autre part, leur situation sociale. Leur expérience au sein de l'expérimentation a donné l'occasion d'aborder avec eux les questions liées à la reconversion professionnelle dans le milieu agricole, aux difficultés des agriculteurs, au rapport à l'aide et aux conditions de l'accompagnement. Les chercheurs sont allés à la rencontre de ces agriculteurs, lorsqu'ils donnaient leur accord pour une entrevue, le plus souvent à leur domicile. Notons à ce sujet que la prise de contact avec les agriculteurs a été facilitée par l'entremise du consultant du cabinet RH qui avait établi une relation de confiance avec les personnes.

Les cadres et les élus interrogés étaient tous parties prenantes de l'expérimentation en tant que membre du COPIL. Ils ont été interrogés sur les constats de départ qui ont amené au lancement de ce dispositif d'accompagnement, sur leur rôle dans l'expérimentation, sur leur définition des agriculteurs en difficulté, sur l'action partenariale et sur les enseignements qu'ils ont tiré de la première édition de l'expérimentation.

Les intervenants rencontrés sont issus de différentes institutions et organismes : consultant cabinet RH, conseillères d'insertion et assistantes sociales du Département, conseiller d'entreprise de la chambre d'agriculture, assistantes sociales et psychologues de la MSA, techniciens de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations), bénévole d'une association. Certains de ces professionnels sont intervenus auprès des agriculteurs dans le cadre de l'expérimentation et d'autres non. Qu'ils soient issus du monde agricole, du travail social ou de l'insertion professionnelle, tous ces intervenants ont répondu à la même grille d'entretien axée principalement sur le sujet des agriculteurs en difficulté, du travail en réseau et des spécificités de l'intervention en milieu rural.

## DEFINITION DE LA RURALITE

La ruralité renvoie à une multiplicité « *de représentations hétérogènes, elles-mêmes habilement entretenues par les gestionnaires du territoire* » (Tallon, 2015, p. 2). Du fait de son caractère composite, relatif et évolutif, la notion d'espace rural est difficile à définir. « Composite » car l'espace rural recouvre une grande palette de réalités sociogéographiques faisant l'objet de nombreuses typologies. La caractéristique majeure des territoires ruraux réside dans leur diversité et leur hétérogénéité. (Bouquet & Dubéchet, 2018, p.16). « Relatif » car l'espace rural n'est pas défini de la même manière selon les régions du monde ou encore selon les personnes. La définition de la campagne varie beaucoup d'un pays à l'autre, et parfois d'une administration à l'autre. En France, par exemple, appartient à la campagne les communes de moins de 2 000 habitants agglomérés. Ailleurs, la limite supérieure admise pour que la population d'une commune reste rurale oscille généralement entre 1 000 et 10 000 habitants mais elle peut s'abaisser à 200 (Scandinavie) ou, au contraire monter à 20 000 ou même 50 000 (Japon) (Chapuis, 2015). « Evolutif » car le phénomène, du moins dans les pays occidentaux, d'homogénéisation des territoires tend à faire disparaître l'opposition classique ville/campagne. L'extension des espaces périurbains, à la fois urbains par leur fonctionnement et ruraux par leur « paysage » est la face la plus spectaculaire de cette homogénéisation (Chapuis, 2015).

Selon Robert Chapuis, une définition qualitative de l'espace rural peut s'appuyer sur trois critères : la densité, le paysage et l'activité agricole. L'espace rural se définit par une faible densité d'habitants, de constructions, d'emplois, d'équipements, de commerces, de services, de voies de communications. L'espace rural présente une prédominance de formations végétales : forêts, prairies, pacages, cultures, friches, steppe, désert, etc. « *Il s'agit ici d'espaces dont la faible densité de peuplement laisse une large place au champ et à la forêt dans l'utilisation des sols* » (Lévy & Lussault, p. 807). Et enfin, les activités agricoles tiennent une place relativement importante au sein des espaces ruraux, « *sinon en terme d'emploi, du moins par les surfaces qu'elles occupent* » (Chapuis, 2015).

## LOCALISER L'ESPACE RURAL : DE TYPOLOGIE EN TYPOLOGIE

Les indicateurs statistiques utilisés pour rendre compte des espaces ruraux sont variés et ne font pas consensus à l'échelle internationale. L'espace rural est souvent défini par défaut par rapport à l'espace urbain. « *En France, le rural est défini en négatif de l'urbain* » (Meslé & al, 2001, p. 421). Selon la typologie retenue, la mesure de la population rurale diffère. Par exemple, selon le zonage en unités urbaines de l'Insee (Carte n°1), les communes rurales constituent 80% de l'espace français et 22,7% de la population totale (Tableau n°1).

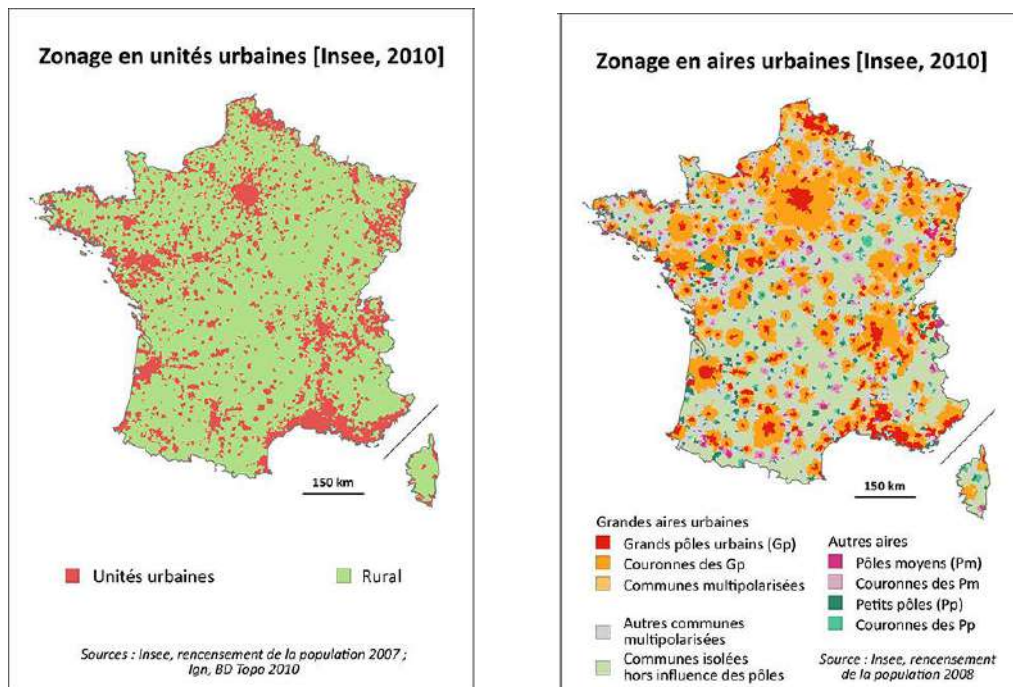
Selon le zonage en aires urbaines<sup>4</sup> de l'INSEE (2010), l'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées) (Carte n°2). Selon cette typologie à la fois beaucoup utilisée mais aussi controversée par les acteurs sociaux et par

---

<sup>4</sup> Une **aire urbaine** ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle.

les chercheurs, l'espace rural associé à la catégorie des communes isolées hors influence des pôles ne constitue plus que 20,2% de l'espace français et 4,6% de la population totale (Tableau n°1).

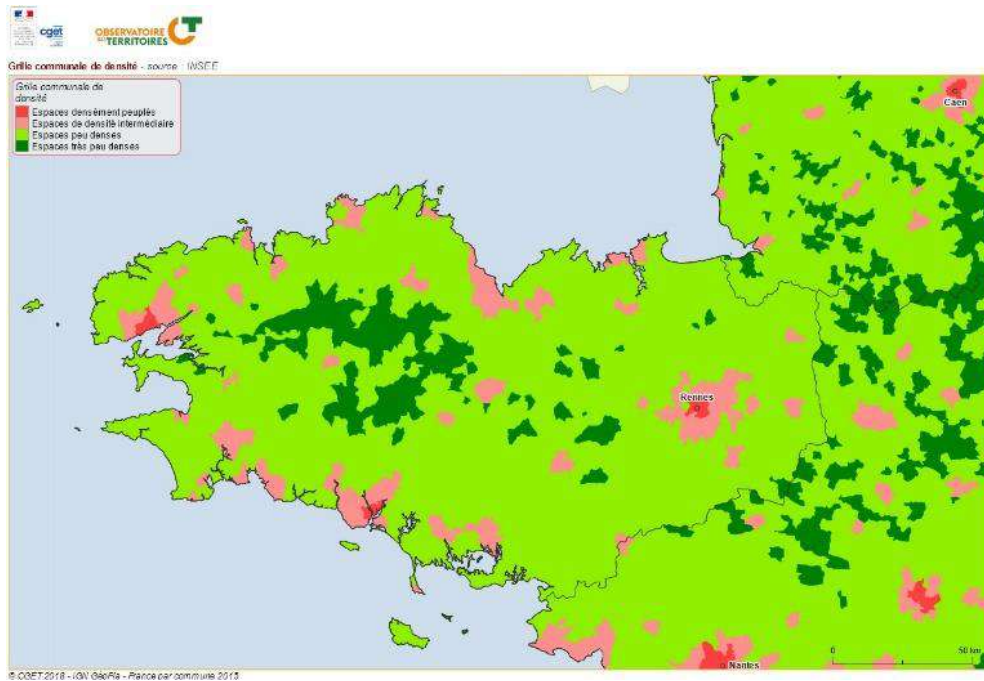
### Cartes n°1 et 2 : Exemples de zonages pour délimiter les espaces urbains et ruraux



Source : Pistre Pierre et Richard Frédéric, « Seulement 5 ou 15 % de ruraux en France métropolitaine ? Les malentendus du zonage en aires urbaines », Géoconfluences, avril 2018.

L'Insee propose aujourd'hui une grille fondée sur le degré de densité de population des territoires, selon une approche plutôt « morphologique » (Christel Aliaga, Pascal Eusebio, David Levy, 2015). Ce zonage est issu des travaux de la Commission européenne et rendu possible par la disponibilité de données à un niveau territorial très fin, celui des « carreaux ». La grille communale conçue par l'Insee permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes : les communes densément peuplées, les communes de catégorie intermédiaire, les communes peu denses, les communes très peu denses. La carte n°3 permet de localiser les espaces à dominante rurale en Bretagne et dans le Finistère. On repère ainsi facilement les territoires du Centre Bretagne et du Centre Finistère, espaces très peu denses. Selon la grille communale de densité de l'Insee, les communes faiblement peuplées ou regroupent 5,3 % de la population française et représentent 90,1% du territoire français (Tableau n°1).

### Carte n°3 : Localisation des espaces peu denses et très peu denses en Bretagne



Source : Réalisation Eugénie Terrier à partir de la plateforme France découverte - Géoclip

Tableau 1. Poids des espaces ruraux dans les principaux référentiels statistiques en France métropolitaine

Référentiels statistiques des communes		Population (RP 2014)		Communes (au 01/01/2016)	
<b>Zonage en unités urbaines (Insee)</b>	<b>Communes rurales</b>	<b>14 534 637</b>	<b>22,7 %</b>	<b>28 588</b>	<b>80 %</b>
<b>Zonage en aires urbaines (Insee)</b>	<b>Communes isolées hors influence des pôles</b>	<b>2 938 876</b>	<b>4,6 %</b>	<b>7 206</b>	<b>20,2 %</b>
<b>Typologie des campagnes (Datar)</b>	<b>Campagnes</b>	<b>28 024 074</b>	<b>43,8 %</b>	<b>33 054</b>	<b>92,4 %</b>
	Vieilles et très peu denses	5 258 065	8,2 %	12 561	35,1 %
	Agricoles et industrielles	5 705 705	8,9 %	10 234	28,6 %
<b>Grille communale de densité (Insee)</b>	<b>Des villes et des littoraux</b>	<b>17 060 304</b>	<b>26,6 %</b>	<b>10 259</b>	<b>28,7 %</b>
	<b>Communes faiblement peuplées (ou rurales)</b>	<b>22 589 226</b>	<b>35,3 %</b>	<b>32 200</b>	<b>90,1 %</b>
	Communes très peu denses	2 592 676	4 %	12 740	35,6 %
<i>France métropolitaine</i>		<i>64 027 958</i>	<i>100 %</i>	<i>35 756</i>	<i>100 %</i>

Lecture : Au recensement 2014, 14 534 637 personnes habitaient dans les communes rurales au sens du zonage en unités urbaines, soit 22,7 % de la population dans 80 % des communes en France métropolitaine.

Source : Insee, recensement de la population 2014 (exploitation principale).

Source : Pistre Pierre et Richard Frédéric, « Seulement 5 ou 15 % de ruraux en France métropolitaine ? Les malentendus du zonage en aires urbaines », Géoconfluences, avril 2018.

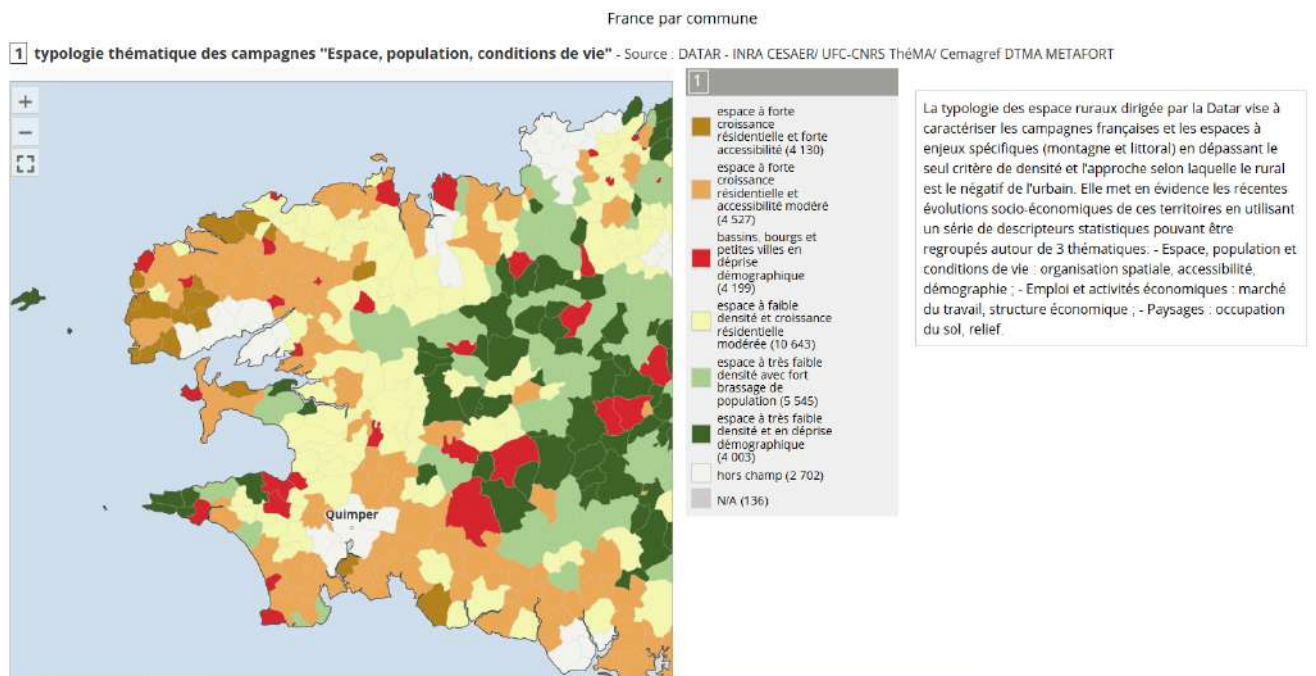
## DYNAMIQUES SOCIO-TERRITORIALES EN MILIEU RURAL

### Des disparités au sein de l'espace rural

Les territoires ruraux sont enclins à de fortes disparités selon qu'ils sont touristiques, éloignés ou proches d'un bassin d'emploi, en voie de développement ou de dépeuplement. Aujourd'hui, certains territoires ont une densité très faible et continuent de se dépeupler. S'y ajoute la fermeture des commerces et des services publics. « *La dispersion de l'habitat dans des zones parfois très enclavées favorise l'isolement géographique. Cela se traduit par des villages dépeuplés, des bourgs qui s'appauvrissent, des commerces qui ferment, des lignes de train qui se raccourcissent* » (Dubois-Orlandi, p.86-87). D'autres territoires ruraux, à l'inverse, se repeuplent du fait de l'étalement urbain et la périurbanisation<sup>5</sup>. « *C'est sans doute l'une des évolutions les plus marquantes de la ruralité, qui s'accompagne de l'arrivée de nouveaux habitants (jeunes retraités, jeunes couples actifs...) porteurs de nouveaux besoins, d'une nouvelle culture et qui induisent des recompositions sociologiques importantes* » (Dubéchet&Bouquet, 2018 p. 18). Ainsi, selon son éloignement par rapport à un centre urbain, l'espace rural peut présenter des caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques très différentes selon que l'on se trouve dans une commune périurbaine de première couronne socialement favorisée ou dans une commune du rural isolé.

La typologie des campagnes réalisée par la DATAR permet d'approcher cette hétérogénéité de l'espace à dominante rurale. Si nous réalisons un zoom sur le département du Finistère, terrain de cette recherche, une des catégorisations de l'espace proposé par la DATAR montre des territoires ruraux marqués par une très faible densité et une déprise démographique dans les communes du Centre Finistère (Carte n°4 : couleurs vertes et rouge).

### Carte n°4 : Typologie des campagnes selon la DATAR



Source : Réalisation Eugénie Terrier à partir de la plateforme France découverte - Géoclip

<sup>5</sup> Selon l'Insee, une commune est dite périurbaine si elle est séparée de ses voisines par 200 m non bâti et si au moins 40% de ses habitants travaillent dans l'aire urbaine de rattachement.

## La pauvreté en milieu rural : un risque de surestimation et un déficit de lisibilité

D'un point de vue général, la pauvreté est un phénomène massivement urbain, ce qui est logique car les villes concentrent la population, les emplois et les services et c'est là que l'on trouve également les logements sociaux qui accueillent les personnes les plus pauvres. Les deux tiers des personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (ici aussi, fixé à 60 % du niveau de vie médian) vivent dans les grands pôles urbains. Ces personnes pauvres sont réparties de manière relativement équilibrée entre les villes-centres (32,2 %) et leurs banlieues (34,3 %). 16,1 % vivent dans le périurbain, 12,5 % dans les petites et moyennes aires urbaines ainsi que leurs couronnes et 4,9 % dans les zones rurales isolées. (Observatoire des inégalités, 2018). L'Observatoire des inégalités explique l'importance de ces chiffres afin de garder un regard objectif sur la dimension territoriale de la pauvreté et ne pas succomber trop vite aux effets d'actualités comme par exemple « *l'insistance récente sur la pauvreté de la France « périphérique » qui a pu à certains égards minimiser les difficultés des populations des quartiers de logement social des grandes villes* ». Et en même temps, l'Observatoire souhaite ne « *pas tomber dans l'excès inverse et négliger la pauvreté hors des villes. La conception de l'urbain de l'Insee est très large : on comptabilise comme « banlieues », des villes qui comprennent aussi une part d'habitat pavillonnaire peu dense. On trouve aussi en milieu rural isolé une pauvreté structurelle de personnes âgées, dont on sort difficilement* »<sup>6</sup>. Ainsi, du fait d'une densité démographique faible et donc d'un poids statistique moindre, d'une catégorisation peu stabilisée et d'une grande hétérogénéité des profils socio-territoriaux, la pauvreté en milieu rural reste difficile à appréhender.

La part de la population pauvre parmi l'ensemble de la population du territoire est particulièrement élevée dans les villes-centres où elle atteint 21,1 %. Le taux de pauvreté est en dessous de la moyenne nationale (15,3 %) dans l'habitat périurbain (10 %) et dans les communes rurales situées aux alentours des petits et moyens pôles (13,6 %). La situation du milieu rural isolé est intermédiaire, avec un taux de pauvreté de 17,1 % (Observatoire des inégalités, 2018).

**Tableau n°2 – Taux de pauvreté selon le type de territoire (en%) – Seuil à 60% du revenu médian**

Taux de pauvreté selon le type de territoire (en%) Seuil à 60 % du revenu médian	
<b>Grands pôles urbains*</b>	17,5
- dont villes-centres	21,1
- dont banlieues	14,9
<b>Périurbain</b>	10,0
<b>Petits et moyens pôles**</b>	16,3
<b>Rural non isolé</b>	13,6
<b>Rural isolé</b>	17,1
<b>Ensemble</b>	15,3

\* Grands pôles : au moins 10 000 emplois. \*\* Petits et moyens pôles : au moins 1 500 et 5 000 emplois respectivement. Lecture : 21,1 % des habitants des villes-centres vivent sous le seuil de pauvreté.

Source : Insee – Données 2015

Source : Observatoire des inégalités, *Rapport sur la pauvreté en France*, 2018

<sup>6</sup> Le choix du zonage en aires urbaines de l'INSEE pour catégoriser les territoires a un impact sur l'analyse spatiale de la pauvreté. Par ailleurs, il est intéressant de voir que l'observatoire des inégalités, quand il s'agit de parler de la pauvreté rurale, met davantage le focus sur la pauvreté des personnes âgées.

Les situations ne sont donc pas identiques selon le degré d'enclavement des territoires ruraux, la densité et la nature de leur tissu économique et le dynamisme de leur démographie (Lambert, Lyet, Valle, 2009). La carte n°5 montre le taux de pauvreté par commune en Bretagne et met en évidence des territoires avec des taux de pauvreté plus élevés dans les communes du Centre-Bretagne. « *Au sein de la région, les territoires du Centre-Bretagne sont ceux où le niveau de vie médian est le plus faible, très souvent inférieur à 18 500 € annuels, soit 1 300 € de moins que la moyenne régionale. Au niveau communal, le taux de pauvreté est bien souvent supérieur à 13 % (contre 10,5 % pour la région), dépassant parfois 19 % comme à Callac ou à Rostrenen et culminant même à plus de 23 % à Guingamp* » (Auzet, 2015).

Au-delà du repérage des espaces, c'est surtout la composition sociologique de ces territoires qui dessine ces cartes. Les deux foyers traditionnels de pauvreté repérés en milieu rural dans les études sont les petits agriculteurs et ouvriers agricoles, et les personnes âgées à faibles ressources. Le taux de pauvreté varie en effet fortement selon la catégorie socioprofessionnelle. Il est de 25 % pour les agriculteurs en 2015, contre 15 % pour les ouvriers et 3 % pour les cadres (Insee, 2015). Notons cependant à ce sujet un travail de l'Insee sur le niveau de vie et la pauvreté des agriculteurs qui relativise ce chiffre en indiquant que la « *pauvreté en conditions de vie* »<sup>7</sup> est inférieure pour les ménages d'agriculteurs : 9,5 % des ménages dont la personne de référence est « *agriculteur* » sont pauvres contre 12,9 % de l'ensemble des ménages concernés par cette forme de pauvreté en France. A nouveau, les indicateurs statistiques rencontrent des limites pour objectiver la pauvreté en milieu rural à partir du calcul du niveau de revenus qui est en effet très spécifique pour les agriculteurs et les travailleurs indépendants en général.

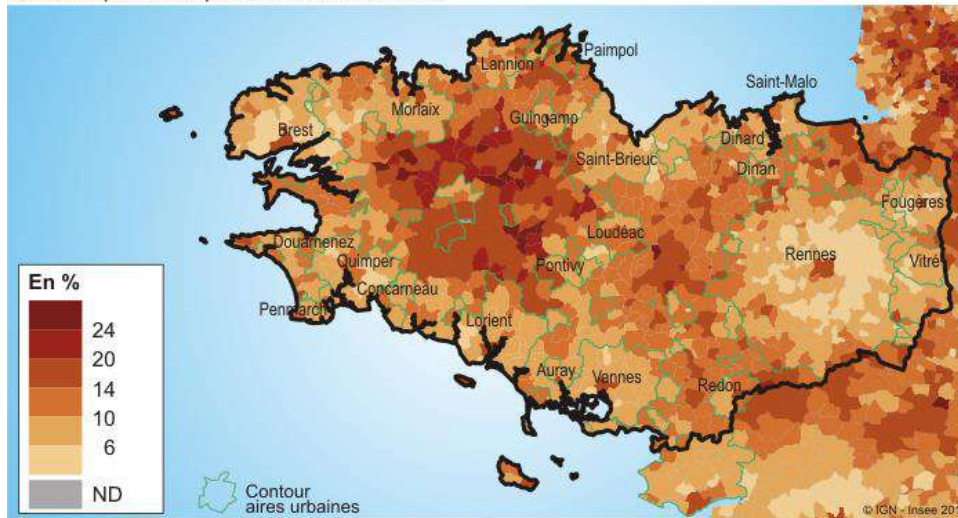
La recherche présentée dans ce rapport vise à préciser ce que la catégorie des « *agriculteurs en difficulté* » recouvre comme réalités sociales et souhaite ainsi contribuer à faire avancer la connaissance au sujet des spécificités des problématiques sociales et par conséquent de l'action sociale en milieu rural. Nous verrons d'ailleurs, à ce sujet, que la dimension économique et la pauvreté ne sont pas suffisants pour bien comprendre ces situations sociales.

---

<sup>7</sup> « *La pauvreté en termes de conditions de vie repose sur le repérage, mesuré à l'échelle du ménage, d'un certain nombre de difficultés dans la vie quotidienne ou de privations d'éléments d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusés dans la population. L'approche par les conditions de vie vise à repérer des manques « concrets », sur la base d'un ensemble de critères qui s'interprètent comme les éléments d'un bien-être matériel standard; elle complète l'approche monétaire de la pauvreté, dont de nombreux travaux ont mis en avant le caractère insuffisant. Un ménage est considéré comme pauvre en conditions de vie lorsqu'il cumule au moins huit privations ou difficultés parmi un ensemble de vingt-sept pris comme référence.* » (Pascal Godefroy et Sophie Ponthieux, 2010). Ces privations sont relatives aux contraintes budgétaires, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation, aux difficultés de logement et au taux de pauvreté.

## Carte n°5 : Des taux de pauvreté importants dans le Centre Bretagne et dans les villes-centres

Taux de pauvreté par commune en 2012



Source : Auzet Laurent, Maillochon Alain, « Moins de pauvreté et d'inégalités de revenus entre les ménages et entre les territoires », *Insee Analyse Bretagne* n°20, Juin 2015

## LES AGRICULTEURS : UN GROUPE SPECIFIQUE ?

### Les agriculteurs dans la société française

Une tendance lourde caractérise actuellement les agriculteurs en France : leur effacement démographique. Hervieu et Purseigle, dans leur ouvrage sur la sociologie des mondes agricoles rappellent que « *la place occupée par les agriculteurs dans la société française est singulière à plus d'un titre. En effet, ils sont le seul groupe professionnel à être passé, en un siècle, de la situation de majorité absolue au sein de la population française au statut de simple minorité parmi d'autres* » (Hervieu&Purseigle, 2012, p. 137). Au début du XXI<sup>ème</sup> siècle, la moitié de la population active nationale travaillait dans l'agriculture ; un tiers s'y activait encore au lendemain de la seconde guerre mondiale, plus d'un quart en 1955 et un cinquième en 1962. En 2016, les agriculteurs exploitants ne représentent plus que 1,6% de la population active française (INSEE, 2018), soit 564 000 personnes<sup>8</sup>(INSEE, 2018). De 2000 à 2010, on constate une féminisation de la catégorie des chefs d'exploitation et co-exploitants. Plus d'un quart des chefs d'exploitation ou co-exploitants sont aujourd'hui des femmes (Hervieu & Purseigle, 2013, p. 144).

Le nombre des exploitations n'a pas cessé de baisser depuis 2000 ; il a diminué de 26% entre 2000 et 2010. En France métropolitaine, entre 2010 et 2016, le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit mais à un rythme ralenti par rapport à la décennie précédente : - 2 % par an entre 2010 et 2016, contre - 3 % entre 2000 et 2010. En 2016, on compte un peu moins de 440 000 exploitations agricoles en France métropolitaine, soit 11 % de moins qu'en 2010. Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent. En 2016, une exploitation agricole dispose en moyenne de 63 hectares, soit 7 hectares de plus qu'en 2010 et 20 de plus qu'en 2000. Une exploitation agricole sur deux est

<sup>8</sup> Les actifs permanents assurent toujours l'essentiel du travail agricole mais le volume de travail des saisonniers ou occasionnels et du personnel employé par des tiers s'accroît. En 2016, l'agriculture assure un emploi permanent à 824 000 personnes qui occupent, dans sept cas sur dix, des fonctions d'actifs dirigeants. Le reste des heures travaillées est effectué essentiellement par des salariés saisonniers employés directement par l'exploitation.



désormais spécialisée en production végétale. La baisse du nombre d'exploitations est plus marquée pour les filières d'élevage (Insee, 2018). Ce mouvement n'est pas spécifique à la France, il traverse l'ensemble des pays de l'Union européenne (Hervieu & Purseigle, p.148).

La structure familiale des agriculteurs présente des traits singuliers par rapport aux évolutions générales touchant à la famille. Les ménages actifs agricoles avec une seule personne sont moins nombreux que pour les autres catégories socio-professionnelles. La proportion de ménages agricoles accueillant un parent, des petits-enfants, des frères et des sœurs est plus importante et il y a moins de familles monoparentales chez les agriculteurs que dans les autres groupes sociaux (Hervieu & Purseigle, 2013, p. 181). En ce qui concerne la composition familiale chez les agriculteurs, « *les familles d'agriculteurs semblent moins concernées que les autres par les mutations qui touchent la famille contemporaine* » (Laisney, 2010, p.2). En 2006 seulement 4% des agriculteurs et agricultrices exploitants de 20 à 69 ans sont divorcés, contre plus de 8% pour la moyenne française – mais cette part est en augmentation. Enfin, contrairement aux idées reçues, les agriculteurs ne sont pas marqués par un célibat plus important que les autres catégories de population, ils sont même moins souvent célibataires que la moyenne.

Les études ont montré une forte endogamie parmi les agriculteurs qui constituent le groupe social où l'on se marie et où l'on vit le plus entre soi : 72% des agriculteurs vivant en couple ont un conjoint agriculteur (Laisney, 2010). Il est cependant observé une certaine ouverture liée à la croissance récente de la population rurale, la scolarisation plus longue des jeunes agriculteurs qui donnent des occasions de contacts sociaux mixtes de plus en plus nombreux et plus variés. Le groupe social des agriculteurs est connu pour avoir peu de temps libre pour les loisirs. Malgré les progrès techniques, les agriculteurs ont un temps de travail plus élevé que les autres groupes professionnels : 54 heures en moyenne par semaine contre 52 heures pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, 42 h pour les cadres et 36,5 h pour les ouvriers. L'agriculteur a du temps libre mais plutôt de façon aléatoire. Ils partent moins souvent en vacances que le reste de la population : 28% sont partis en 2004 contre 65% pour l'ensemble des Français (Laisney, 2010).

Les études montrent que les agriculteurs considèrent, plus souvent que les autres, que les Français ne travaillent pas assez, et rares sont ceux qui trouvent que la France est un pays où l'on travaille beaucoup. (...) Les réponses apportées à la question : « *les chômeurs pourraient-ils trouver un travail s'ils le voulaient ?* » (...) : 77% des agriculteurs répondent être d'accord avec cet énoncé, contre 59% pour les autres catégories (Hervieu & Purseigle, 2013, p.227). Dans cette même enquête, 86% des agriculteurs considèrent que l'Etat devrait donner plus de liberté aux entreprises. Cela fait écho à la surcharge de démarches administratives régulièrement évoquée par les agriculteurs. « *L'univers idéologique des agriculteurs reste marqué par l'attachement aux valeurs de l'entreprise privée et du libéralisme* » (Laisney, 2010, p.3). Le rapport des agriculteurs au territoire est également plus important que pour d'autres catégories de population : 40% des agriculteurs se définissent par les lieux auxquels ils sont attachés, la proportion étant de 28% pour l'ensemble des Français » (Laisney, 2010, p.4)

Enfin, les agriculteurs se distinguent par un engagement fort dans différentes instances de la vie sociale : associations, syndicats, partis politiques et par un plus grand bénévolat. « *En 2006, 41% des agriculteurs étaient adhérents d'au moins une association, contre seulement 31% des artisans, commerçants et chefs d'entreprises et 25% des ouvriers* ». De même, les agriculteurs sont souvent engagés dans la vie politique locale (Laisney, 2010, p.4).

Selon Hervieu et Purseigle, même si les agriculteurs composent un groupe social très hétérogène « *force est de constater que ce secteur professionnel continue de développer des attitudes et des*

*opinions qui lui sont propres et le tiennent à distance des autres catégories socioprofessionnelles. Qu'il s'agisse d'appartenance religieuse, d'orientations politiques ou d'adhésion à des valeurs, les agriculteurs se distinguent nettement des autres groupes sociaux » (Hervieu & Purseigle, 2012, p.229). Les études de l'Insee et de l'Agreste observent cependant un fort mouvement de rapprochement du reste de la population, particulièrement en termes de consommation et de modes de vie : « On peut penser que ce mouvement de « dilution » des spécificités agricoles va se poursuivre » (Laisney, 2010, p.4). L'étude de l'AGRESTE de 2010 fait ainsi remarquer qu'au-delà des données quantitatives, « c'est l'ensemble du monde agricole qui est en train de changer profondément, et sans que le reste de la société s'en rende vraiment compte » (Laisney, 2010, p.1). Le monde agricole connaît une plus grande ouverture sur l'extérieur en lien avec la transformation des métiers et des qualifications : « les agriculteurs sont devenus des chefs d'entreprises et les jeunes disposent d'une formation adaptée aux exigences du temps présent » (Laisney, 2010, p.1).*

### Diversité et inégalités dans le monde agricole

Productions très variées, spécialisations régionales et locales, grands et petits exploitants : l'agriculture française se caractérise par une grande diversité. Une exploitation sur trois compte moins de 35 hectares alors que le même nombre en exploite plus de 100. La surface utilisée varie en fonction du type d'exploitation (Ambiaud, 2011, p.1-2). De même, les niveaux de vie des 10% des agriculteurs les plus modestes sont près de 5 fois moins élevés que ceux des 10% les plus aisés (Ambiaud, 2011, p. 3). Ainsi le revenu médian par actif non salarié atteint 28 700 euros par an en grandes cultures, mais est inférieur à 10 400 euros pour les éleveurs de bovins viande et d'ovins, caprins et autres herbivores (Ambiaud, 2011, p. 3). « Si le revenu moyen des ménages agricoles est légèrement supérieur à la moyenne nationale, si le mode de vie des agriculteurs se rapproche globalement de celui de la majorité des Français, il faut cependant souligner que ces conquêtes récentes bénéficient très inégalement aux agriculteurs. Des disparités et des écarts subsistent. Il y a peu de points communs entre le mode de vie des exploitants céréaliers du Bassin parisien, proche par bien des traits de celui des cadres supérieurs et des professions libérales, et le mode de vie des éleveurs du Massif Central » (Hervieu et Purseigle, 2012, p. 186).

En moyenne, en 2004, un peu plus de 40% des agriculteurs prennent des vacances pour une durée d'environ 11 jours mais cette moyenne masque des écarts importants : les départs sont plus nombreux pour les exploitants de culture permanente alors que les éleveurs, notamment de bovins pour le lait, partent plus difficilement. L'élevage requiert plus de temps de travail que les cultures. Par exemple, près de 800 heures annuelles séparent le céréalier ou le viticulteur de producteur de lait (Ambiaud, 2011, p. 3). Le Centre d'études et de prospective de l'AGRESTE conclut par ces mots son étude sur la diversité des mondes agricoles : « la palette des exploitations s'étend ainsi de la ferme orientée vers des produits de terroir et confinée à un marché local, à celle, hyper-spécialisée, tournée vers les marchés internationaux. A cela s'ajoutent les débats sur la place de l'agriculture biologique ou les enjeux environnementaux, qui sont autant de nouvelles lignes de clivage venant se superposer à celles que nous venons d'évoquer » (Ambiaud, 2011, p.4)

Pendant l'enquête, un agriculteur témoigne au sujet de ces inégalités. Il explique qu'il y a une grande différence, voire deux mondes, entre les exploitants laitiers et les cochonniers. Ces derniers sont plus riches. Ils disposent d'employés, les exploitations sont automatisées. Ce qui permet plus de temps de repos et de décompression pour cette population d'agriculteurs contrairement aux laitiers.

## Les agriculteurs dans le Finistère

Entre 1988 et 2010, de la même manière que pour l'ensemble de la France, le nombre d'exploitations agricoles bretonnes a diminué de plus de 60% passant de 92 545 à 34 447 (Agreste, 2018). Les surfaces et les cheptels moyens des exploitations augmentent, résultat pour partie de la disparition des plus petites. Ainsi, entre 2000 et 2010, le nombre des grandes unités a progressé, principalement des exploitations pratiquant l'élevage. En conséquence, l'emploi agricole a nettement reculé (6,3% de l'emploi régional en 2000, 4,1% en 2016) en raison de départs en retraite de chefs d'exploitation et de coexploitants ainsi que de cessations (INSEE, 2018). Notons qu'*a contrario*, depuis les années 2000, le recours à la main d'œuvre salariée ne cesse d'augmenter – en 2016, les salariés représentent 31,9% de l'emploi agricole contre 17,6% en 2000. Entre 2000 et 2010, l'emploi salarié agricole a progressé (+0,9% par an) alors qu'il diminuait à l'échelle nationale (Insee, 2018).

En ce qui concerne le département du Finistère, le nombre d'exploitations est passé de 21 027 en 1988 à 7 789 en 2000, soit une baisse de -63% (Agreste, 2018). La Surface Agricole Utile moyenne des exploitations est passé de 34 ha à 47 ha entre 2000 et 2010 soit une évolution de + 31 % (on est à 51 ha en 2013 pour la Bretagne et 61 ha en France). Le nombre de chefs d'exploitations et de coexploitants est lui passé de de 37 557 en 1970 à 10 521 en 2010 (Agreste, 2018).

### « AGRICULTEURS EN DIFFICULTE » : UNE CATEGORIE AUX LIMITES FLOUES

Dans notre enquête, pour définir les agriculteurs en difficulté<sup>9</sup>, les personnes interviewées répondent majoritairement par l'idée que la question est très vaste et qu'elle recouvre une grande diversité de situations (Tableau n°3). « C'est une notion très large. Cela peut partir de l'agriculteur qui a un doute jusqu'à l'agriculteur dans des situations économiques, familiales et sociales inextricables » (Elu). « C'est un agriculteur qui ne vit pas de son métier, ou qui en vit mal ou qui le vit mal. Donc voilà c'est vraiment très large » (Cadre). Pour d'autres, la définition des agriculteurs en difficulté est rendue extensible par le contexte économique : « Avec la crise du lait, pratiquement tous les agriculteurs sont en difficulté » (Agricultrice).

Ainsi, les agriculteurs en difficulté constituent une catégorie aux limites floues. La définition de cette catégorie comporte plusieurs enjeux dont celui de pouvoir préciser le « public-cible » du dispositif mis en place. La littérature et l'enquête de terrain convergent aussi vers l'idée que le mot « difficulté » est très difficile à assumer dans la profession agricole. Ceci n'est pas spécifique aux agriculteurs et s'observe également dans la plupart des professions indépendantes, voire pour tout un chacun. Cependant, cette « difficulté d'accepter d'être en difficulté » prend une coloration particulière chez les agriculteurs.

**Tableau n°3 : Occurrences des éléments évoqués en réponse à la question**

**« Selon vous, que désigne le groupe « agriculteurs en difficulté » ? Qui sont ces agriculteurs ? Quelles sont leurs difficultés ?<sup>10</sup> »**

Les agriculteurs en difficulté ?																				
Difficulté économique	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Difficulté : sujet tabou	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Epuisement professionnel	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Beaucoup d'heures, peu de salaire	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Crise du lait	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Isolement social et géographique	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Problèmes de santé	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Image sociale négative	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Problèmes familiaux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Source : Enquête Recherche sur l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, Octobre-Février 2019

<sup>9</sup> Le vocable « agriculteurs en difficulté » est apparu en France dans les années 1980, signe de modifications importantes du contexte économique agricole (Chartier, 2015, p.201)

<sup>10</sup> Chaque colonne correspond à une interview. Le code couleur est en lien avec le type d'acteur interviewé. Vert : agriculteur ; Bleu : élu ; Orange : cadre ; Jaune : intervenant

Le focus réalisé par cette recherche sur les agriculteurs en difficulté a pu aussi inquiéter certains acteurs du monde agricole présents au COPIL de l'expérimentation qui redoutaient trop de montées en généralités ou de stigmatisation de la profession. Cette préoccupation rappelle l'importance d'évaluer la part des agriculteurs en difficulté au sein de la population agricole. Or, du fait d'une définition non stabilisée, on ne dispose pas de statistiques permettant d'objectiver quantitativement le groupe des agriculteurs en difficulté<sup>11</sup>.

Les « agriculteurs en difficulté » renvoient à différents niveaux de détresse. Le suicide étant le marqueur d'une véritable souffrance sociale. La catégorie socioprofessionnelle des agriculteurs est en effet la plus à risque : la surmortalité par suicide chez les agriculteurs est de 20 à 30% supérieure à la moyenne de la population. Le phénomène n'est pas nouveau. Depuis les années 60, selon les analyses sociologiques, les agriculteurs se suicident plus que les autres catégories socioprofessionnelles. Selon une étude publiée par Santé publique France et la MSA en 2016, près de 300 agriculteurs se sont suicidés en 2010 et 2011. Mais le phénomène est considéré comme sous-estimé car les médecins ont parfois du mal à déterminer si la cause d'un décès est intentionnelle ou accidentelle. La production laitière et l'élevage bovin sont les secteurs les plus touchés, avec une surmortalité par suicide de 52% chez les hommes, et certaines régions sont particulièrement touchées comme la Bretagne ou les Pays de la Loire. En France, l'ampleur du phénomène a donné lieu à un plan d'action national dont la mise en œuvre a été confiée à la MSA.

## APPROCHE ECOSYSTEMIQUE ET VULNERABILITE SOCIALE

Le croisement des données issues de la revue de littérature et de l'enquête de terrain au sujet des agriculteurs en difficulté montre une pluralité de types de difficulté. Il y a les difficultés qui concernent davantage l'exploitation des agriculteurs : endettement, revenus incertains et insuffisants, lourdeurs administratives, etc. Il y a les difficultés qui peuvent advenir du côté de la vie personnelle et familiale de l'agriculteur : problèmes de santé, décès d'un proche, séparation, etc. Comme pour tout un chacun, et encore davantage pour les agriculteurs, ces deux domaines de la vie sont interreliés et ont des impacts réciproques. Par exemple, la pénibilité du travail peut avoir des effets sur la santé de l'agriculteur et/ou sur les relations familiales. A contrario, une séparation ou un décès peut avoir des impacts sur l'exploitation agricole.

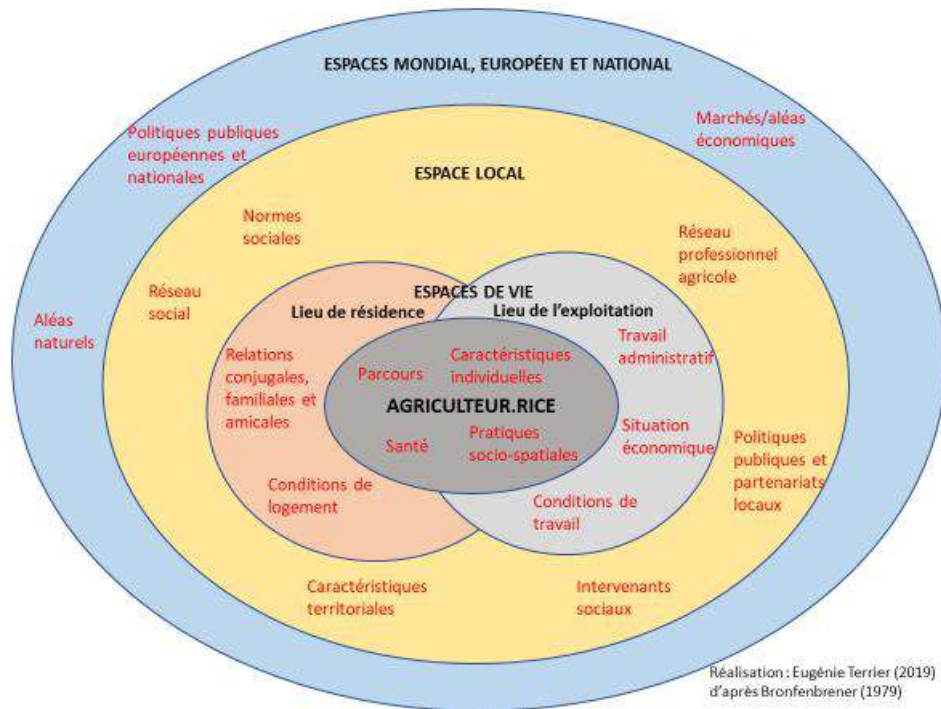
Par ailleurs, l'agriculteur ne vit pas en autonomie – il s'inscrit dans des environnements sociaux et sociétaux plus larges, sources d'opportunités et de contraintes. Par exemple, l'environnement professionnel agricole (coopératives, centres comptables, banques, chambre de l'agriculture, etc.) est parfois présenté comme un soutien et d'autres fois comme un facteur de difficulté. Le marché mondial agricole est également très structurant pour le quotidien des agriculteurs. Ainsi, cette réflexion nous engage à mobiliser et à s'inspirer du modèle écosystémique de Bronfenbrenner (1978) pour mieux visualiser cet ensemble d'environnements appelés systèmes qui viennent influencer les individus.

---

<sup>11</sup> La MSA avait recensé en juillet 2010 au niveau national 33 800 bénéficiaires du RSA parmi les agriculteurs (indépendants ou salariés) : « Ces chiffres sont révélateurs de situations de précarité où l'activité agricole ne permet pas d'avoir des revenus suffisants » (Previtali, 2015, p. 7). Selon leur champ d'intervention, les personnes interviewées pendant l'enquête ont donné des indications permettant d'avoir un ordre d'idées. Le Finistère compte près de 500 allocataires du RSA relevant du régime agricole (dont 27% d'exploitant.e.s). Les éleveur.se.s bovins, lait et viandes représentent un tiers des allocataires. 130 exploitants agricoles sont bénéficiaires du RSA dans le Finistère (Source : Conseil départemental du Finistère). Un technicien de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) chargé des contrôles sanitaires dans les exploitations interviewé pendant l'enquête estime que, ce qu'il nomme « situations dégradées » concernerait environ 4000 élevages dans le Finistère, c'est-à-dire environ 10% des élevages. Cette estimation a été confirmée par un professionnel de la chambre d'agriculture du Finistère.

Cette approche permet par ailleurs de mettre en évidence la pluralité des facteurs qui agissent et ainsi ne pas enfermer l'analyse sur un seul type de difficulté. Elle aide également à recontextualiser les situations sociales individuelles et incite à trouver un équilibre dans la lecture des situations entre causes sociétales et responsabilités individuelles.

**Figure n°1 : Analyse écosystémique des situations sociales des agriculteurs**



Dominique Jacques-Jouvenot (2014) avait montré que le suicide des agriculteurs était bien un processus multifactoriel. La notion de processus est importante et fait écho à celle de système. La difficulté chez les agriculteurs ne doit pas être lu comme un état mais plutôt comme un processus évolutif déterminé par un ensemble de variables interreliées. Ces variables qui « font système » sont d'ordre individuel, familial, social et se situent à différentes échelles – individuelle, au domicile et sur l'exploitation, au sein du territoire de vie (espace local) et aux échelles de plus en plus vastes (régionale, nationale, européenne et mondiale).

Le mot « difficulté » pour caractériser ces situations sociales « préoccupantes » ne permet pas de nommer l'idée de processus et d'interrelations entre variables et systèmes. Ainsi, nous proposons d'utiliser le concept de vulnérabilité (Castel, 1991, Martin, 2013). Pour Robert Castel, la zone de vulnérabilité correspond à une double fragilisation : fragilisation des statuts dans la sphère de l'emploi et fragilisation des liens sociaux avec le développement de l'instabilité familiale. Une des fragilités pouvant engendrer l'autre et réciproquement. Ces conditions d'existence étant marquée par l'incertitude du lendemain et la précarité. « Être vulnérable, c'est être exposé à des menaces externes, plus ou moins prévisibles, qui mettent à l'épreuve un certain nombre de ressources détenues par des individus, des groupes et des communautés sur des territoires » (Martin, 2013).

## DES FACTEURS STRUCTURELS DE VULNERABILITE

### Une fusion entre sphère professionnelle et familiale

L'interpénétration de la vie professionnelle et de la vie familiale est souvent présentée comme un facteur de fragilité chez les agriculteurs. L'identité professionnelle et l'identité personnelle sont fusionnées et l'agriculteur a tendance à ne se définir que par son métier. Ainsi quand la ferme va mal, l'agriculteur va mal. Cette interpénétration peut avoir un effet d'accélérateur de mise en difficulté lorsqu'un des deux domaines présente un déséquilibre. « *On le voit, le milieu agricole se distingue par une forte imbrication de toutes les sphères de vie. La confusion des patrimoines familial et professionnel est une source de conflits au sein des familles* » (Chartier&Chevrier, 2015 p.57). Il est par exemple mentionné le fait que les « sacrifices » imputés au travail sur l'exploitation peuvent avoir des effets néfastes sur la vie familiale et/conjugale : « *Il y a aussi de l'épuisement professionnel. Ça tourne bien mais le couple ne peut plus et là c'est délicat (...) ils aiment tous leur métier mais ils font beaucoup de sacrifices personnels. Ils bossent le samedi, le dimanche* » (Intervenant).

La transmission intergénérationnelle de la ferme et parfois le contrôle familial mettent une pression sur les épaules des agriculteurs qui se culpabilisent lorsque l'exploitation présente des difficultés. Une des spécificités du groupe des agriculteurs renvoie à leurs relations familiales plus étroites que pour d'autres groupes sociaux. Une psychologue observe chez les agriculteurs qu'elle rencontre, il y a « *beaucoup de conflits au sein des familles. Ce qu'on voit dans « l'amour est dans le pré », ce ne sont pas que des clichés. Les parents à proximité, c'est compliqué. Ils contrôlent, ils laissent l'exploitation mais veulent avoir un droit de regard dessus. C'est souvent invivable.* » (Intervenant). Cette donnée peut être interprétée positivement en mettant en avant l'existence de solidarités intrafamiliales en cas de difficultés ou de perte d'autonomie. Cependant, cette proximité sociale et géographique avec la famille peut aussi être facteur de fragilité pour les agriculteurs. La traditionnelle transmission familiale de l'exploitation engendre parfois de mauvaises expériences dues au choix subi de devenir agriculteur. « *Certains ont pu prendre la décision de devenir agriculteur. Pour d'autres, c'est un choix subi* » (Intervenant). Ce manque d'autodétermination et de liberté individuelle rendent les contraintes du métier plus pesantes et peuvent ainsi fortement impacter la santé mentale de ces personnes. « *Il y a aussi ceux qui ont hérité de ce métier et qui le subissent totalement.* » (Elu). « *Le jour quand mon mari s'est installé, j'ai pris la mauvaise décision. Je voyais mon mari avec tout à faire. Tout seul avec les vaches laitières* » (Agricultrice). Dans ce contexte de pression sociale, « *le sentiment de honte ou d'échec, la perte de confiance en soi que peuvent provoquer les difficultés économiques, engendrent bien souvent un repli sur soi, et de l'isolement* » (Chartier&Chevrier, 2015, p.57). Il apparaît que les agriculteurs en difficulté s'isolent peu à peu afin de cacher leur situation et se faire discrets par rapport au voisinage, aux créanciers. « *Des agriculteurs qui s'enferment chez eux, qui coupent les ponts avec les institutions, c'est un suicide qui ne dit pas son nom* » (Cadre).

### Une certaine déliquescence du lien social

La littérature et l'enquête montrent que plusieurs facteurs contemporains font évoluer le lien social dans le milieu agricole et renforcer le processus d'isolement dans certaines situations : le phénomène social généralisé d'individualisation, la technicisation croissante des exploitations, la surcharge de travail, et l'agrandissement des exploitations doublé de son corollaire qu'est le départ en masse des exploitants. « *Sur le plan humain, on assiste ces dernières années à une déliquescence des liens dans le monde agricole et rural. (...) Concrètement cela se traduit, pour la plupart des agriculteurs, par un isolement géographique et une solitude au quotidien dans leur travail, renforcée par la course à l'agrandissement* » (Chartier&Chevrier, 2015, p.57). « *De manière naturelle, il y a une entraide entre*

*eux sur des tâches qu'ils ne peuvent pas faire tout seuls – par exemple en cas de velage difficile, on appelle les voisins. Malheureusement avec l'évolution de l'agriculture et des techniques, ils ont de moins en moins de temps pour se voir – ils courent partout – ils n'ont pas le temps de se parler » (Cadre).*

Voici comment une agricultrice fait mention de son isolement, pendant l'entretien : *« C'est compliqué, c'est pas toujours simple. J'ai pas trop de contacts. C'est compliqué. J'ai mes animaux (pleurs) »* (Agricultrice). Les études psychosociales précisent que le suicide des agriculteurs est très souvent lié à des stressés émotionnels, à un manque de contact et à un isolement social. Le lien social constitue un facteur de protection : *« Certains éléments peuvent fonctionner comme une sorte de filet de sécurité : un parent qui aide, un travail qui structure, un conjoint bienveillant »* (Roche, 2016, p. 39). Un cadre explique que l'isolement est une réalité observée chez les agriculteurs qui se suicident. Il rappelle que les collectifs peuvent protéger : *« Il y a quelque chose dans le lien qui est rompu. Il y a un collectif, ça protège. Le lien, ça protège. Les CUMA c'est pareil, les JA »* (Cadre).

Cet isolement ne doit pas être généralisé à l'ensemble des agriculteurs. Il doit plutôt être lu comme un facteur de fragilisation supplémentaire lorsqu'il se combine avec d'autres difficultés et/ou comme un effet de la situation de difficulté. Il faut en effet rappeler ici que le groupe social des agriculteurs est à l'inverse plutôt marqué par un engagement plus fort dans la vie sociale (associations, syndicats, partis, mandat électif local...), malgré une érosion ces dernières années (Laisney, 2010).

L'impression d'être dans une impasse est particulièrement évoquée lorsque les personnes sont invitées à parler de leurs difficultés ou des agriculteurs en difficulté. *« Il y a quelques années – on a réussi à s'en sortir par nous-même – mais là on ne voyait pas le bout du tunnel – le prix du litre de lait ne remontait pas – on n'avait pas de solution »* (Agricultrice). La situation de blocage peut aussi renvoyer à la difficulté voire l'impossibilité de vendre son exploitation : *« Pour vendre c'est compliqué »*. Les agriculteurs ont le sentiment qu'il n'y a aucune porte de sortie – ce qui amène souvent à des décisions radicales. L'absence de perspectives, l'impossibilité de faire des projets, le manque de marge de manœuvre, l'incapacité à faire de nouveaux investissements pour faire évoluer la façon de travailler renforcent ces sentiments d'être sans solution.

## L'agriculture : un métier sous tensions

### *Des revenus incertains et parfois insuffisants*

Le mot « difficulté » recouvre une diversité de situations. Pour la majorité des acteurs interviewés, et dans le sens commun, ce mot renvoie prioritairement aux difficultés économiques en s'inscrivant dans la sémantique de l'entrepreneuriat. Une entreprise en difficulté, c'est une entreprise en difficulté financière. L'impact des difficultés économiques sur les agriculteurs est d'autant plus important que les investissements sont de grande ampleur. Lors d'un entretien, un élu rappelle que certaines exploitations ont plusieurs millions d'euros de chiffres d'affaires avec parfois 100 000 euros d'investissement tous les 4 ans. *« Quand vous dites difficulté, quand vous dites ça à un agriculteur- ça veut dire vous êtes morts économiquement »* (Agriculteur).

Les difficultés économiques chez les agriculteurs se concrétisent de diverses façons. *« La fragilisation professionnelle des agriculteurs est tangible avec le manque de revenu tiré du travail agricole. »* (Chartier&Chevrier, 2015 p.53). Certaines exploitations ne parviennent pas à tirer des revenus suffisants pour répondre aux besoins du ménage et de la famille : *« pour certains c'est compliqué de mettre de l'essence (...) Les agriculteurs ont un problème de rentabilité. Au vu du travail horaire ils ne gagnent pas tant que ça »* (Intervenant). Même s'il est difficile de comparer les revenus de l'activité agricole à ceux des autres ménages, étant donné que les revenus des actifs agricoles non salariés connaissent des évolutions très variables d'une année sur l'autre et que le calcul des revenus ne tient



pas en compte le patrimoine dont disposent les exploitants, les études existantes montrent que les agriculteurs ont un niveau de vie inférieur au niveau moyen et le taux de pauvreté des agriculteurs reste supérieur à la moyenne.

Source de stress au sein de l'exploitation et de la famille, le revenu agricole est soumis aux aléas naturels et à la volatilité des marchés, ce qui produit une incertitude permanente et une difficulté pour se projeter dans l'avenir. Les difficultés économiques peuvent être provoquées par des facteurs d'ordre conjoncturel comme par exemple la crise laitière. Pour d'autres, ces événements conjoncturels ont d'autant plus d'impacts que l'exploitation présente des faiblesses liées à une structure peu adaptée au système agricole. Pour Hervieu et Purseigle, les exploitants en difficulté sont majoritairement des petits exploitants, ou des exploitants spécialisés dans un secteur en crise. Ceci est confirmé par des personnes interviewées lors de l'enquête. « *Globalement faut dire aussi que ce sont les petites exploitations qui sont en difficulté. La dimension de l'exploitation a un impact évident* » Intervenant. Cet intervenant explique qu'il voit peu les agriculteurs avec de grandes exploitations. « *Bon nombre de petites exploitations vivent grâce au revenu de solidarité active* » (Previtali, 2015).

Les évolutions du secteur agricole soumis au marché mondial impactent fortement les exploitations : « *le métier était dur mais on nourrissait la famille et on avait la fierté de nourrir la France (...) Les agriculteurs se sont pris en pleine figure la mondialisation* ». Ce même intervenant rappelle cependant que certains s'en sortent très bien et « *gagnent bien leur vie* ». Les politiques européenne et nationale ont participé au modelage du système agricole actuel. Selon Nicole Mathieu, « *la restructuration des activités productrices et en particulier dans l'agriculture (...) ont entraîné une précarisation de l'emploi agricole et une paupérisation qui concerne aussi bien les chefs d'exploitation que les salariés agricoles* » (Mathieu, 1997, p. 6).

Ces 30 dernières années, l'endettement moyen des agriculteurs n'a cessé d'augmenter, passant d'environ 50 000 euros en 1980 à plus de 163 700 euros en 2011 (Agreste, 2012). « *La faiblesse du revenu des agriculteurs est le premier résultat de l'endettement. Ils travaillent sans compter leurs heures pour payer leurs emprunts et non pour vivre décemment. A productions et surfaces égales, deux agriculteurs n'auront pas du tout le même revenu selon leur taux d'endettement* » (Chartier&Chevrier, 2015, p.53)

Les ménages agricoles mettent en place diverses stratégies, dont la diversification de leurs sources de revenus. « *On constate depuis les années 90, que les revenus non agricoles ont un poids croissant dans le revenu global des foyers d'agriculteurs. (...) La pluriactivité des couples est d'autant plus fréquente que le revenu agricole est faible* » (Hervieu & Purseigle, 2012, p. 179)

La faiblesse du montant des retraites agricoles est telle que ceux qui n'ont pas de capital à la fin de leur carrière peuvent basculer dans la pauvreté, alors même qu'ils ont travaillé toute leur vie. Avec en moyenne 784 euros de retraite pour les hommes et 552 euros pour les femmes (Ministère de l'agriculture, 2014) contre respectivement 1 835 et 1 325 Euros pour l'ensemble des régimes, le montant mensuel de retraites des agriculteurs est inférieur au seuil de pauvreté en France fixé à 828 E. (Chartier&Chevrier, 2015 p.51-55)

Les agriculteurs en difficulté économique se retrouvent à batailler avec un certain nombre d'organismes qui souhaitent récupérer leur dû : les banques (prêts), les coopératives (factures), la MSA (cotisations), etc. Cette agricultrice explique comment ces organismes lui ont mis la pression pour se faire rembourser : « *Le crédit agricole – plus compliqué – ce n'est plus la politique d'avant. Ils sont durs – pour étaler des prêts – mais des frais énormes. La banque n'a rien fait. Vous n'avez aucune info. Ils bloquent tout. Une bataille tout du long (...). Ils vous enfoncent. On nous a volé de partout.* » (Agricultrice).

L'ensemble des acteurs rencontrés et la littérature convergent vers l'idée que la difficulté économique est une donnée très importante pour caractériser et comprendre la situation des agriculteurs en difficulté mais qu'elle n'est ni suffisante, ni nécessairement présente pour identifier les agriculteurs en difficulté. « *L'argument économique, c'est l'arbre qui cache la forêt* » (Jacques-Jouvenot, 2014).

#### *Le casse-tête administratif et la peur des contrôles*

Un article de 2019 dans Le Monde explique que le secteur agricole est « *un monde bouleversé par des crises sanitaires majeures – vache folle, peste porcine, grippe aviaire, herbicides toxiques... De la vigilance accrue et légitime qui s'en est suivie, les agriculteurs ont surtout retenu un lot de tracasseries administratives supplémentaires et d'incessants contrôles. Ou la concurrence déloyale de pays qui ne sont pas soumis aux mêmes normes qu'eux* » (Gurrey, 2019) La succession des crises sanitaires et les exigences de mises aux normes sont également présentées comme des facteurs de difficulté pour les agriculteurs. Lors de l'enquête, l'un des agriculteurs interviewés explique que ses premières difficultés ont été les soins sanitaires de son élevage (contrôle et normes sanitaires). Ceci a entraîné des soucis financiers avec des demandes de mise aux normes sanitaires des bâtiments. L'outillage était ancien et il fallait réinvestir.

La surcharge de travail pour nombre d'agriculteurs est réelle surtout lorsque le travail administratif vient se surajouter au travail dans les champs : « *Certains travaillent 18 heures par jour et ne mangent même pas le midi. (...) Ils s'épuisent et en face ils n'ont pas le prix, ne payent pas ce qu'ils devraient payer et n'ont pas les capacités de gérer toutes les exigences administratives actuelles. Ils se laissent déborder sur le plan administratif et quand ils y a des contrôles, ils ne sont pas conformes et là c'est le début de la fin* » (Cadre).

#### *Une image sociale qui pèse et une perte de sens au travail*

Les agriculteurs souffrent de l'image sociale de « *pollueurs productivistes* » : « *Malheureusement on montre tous les agriculteurs comme des pollueurs. C'est le poids de toutes ces choses...* » (Agricultrice). « *Certains sont très touchés par un contexte "d'agriculture bashing"* » (Elu). Une agriculteur explique que les agriculteurs ne sont pas du tout connus et reconnus par la société : « *Les gens ne savent pas, ne connaissent pas la vie des agriculteurs qui se lèvent à l'aube, ils se servent au supermarché (...) et il n'y a pas de prise de conscience* » (Agricultrice). Les agriculteurs souffrent de cette non reconnaissance sociale et de la stigmatisation dont ils sont l'objet « *avec les lobbys végans* ».

Les personnes interrogées mettent en avant une perte de sens, trop de contraintes administratives, un manque de maîtrise sur les décisions. Ce manque de maîtrise sur les décisions est vécu très négativement par les agriculteurs interviewés : « *Au milieu – entre la banque et la coopérative qui faisait ce qu'elle voulait – on n'avait plus de main mise sur rien du tout* » (Agricultrice). L'épuisement et la perte de sens sont souvent mis en lien avec le fait que le travail, aussi dense qu'il soit, ne permet même pas de gagner sa vie : « *On travaille à perte. Les gens en ont marre. Si les revenus sont là, ils ne vivent pas dans le stress permanent de payer les factures. Tout travail mérite salaire* » (Agriculteur). « *Le souci avec les exploitants, souvent ils vont très mal parce qu'ils n'ont quasiment plus de marge de manœuvre au niveau de leur exploitation. Ils décident de quasiment plus de rien demain s'il y a de la peste. Les cours vont s'effondrer pour les cochons. Ils n'ont plus prise sur grand-chose.* » (Cadre). Voici comment un article paru dans Le Monde en janvier 2019 résume la situation : « *L'impression ne plus être indépendant, autonome, alors que la liberté est une valeur cardinale du métier ; l'impossibilité de transmettre une exploitation, la sensation d'être sans cesse le nez dans le guidon, de ne rien maîtriser, et une forme de honte ou de rage de ne pouvoir vivre de son labeur quand on travaille d'arrache-pied plus de dix heures par jours* » (Gurrey, 2019).

Une agricultrice nous explique la difficulté des agriculteurs à défendre leurs intérêts face aux nouveaux acteurs économiques de l'agriculture : « *Tout seul on y arrive pas – on est seuls à des monstres de la finance et du management – les coopératives ont grossi – avant elles étaient familiales* » (Agricultrice). Dans l'exploitation laitière il y a beaucoup de contraintes et de conseils techniques apportés par des experts extérieurs : « *Fais pas ci, fais pas ça [...] on n'est pas maître de notre terre, on ne fait pas ce qu'on veut* » (Agriculteur). « *La dépendance accrue aux institutions de l'environnement de l'agriculture confronte les chefs d'entreprise à un changement de contenu de leur métier. Le rapport à l'animal et à la nature, qui était leur principale motivation disparaît au profit de l'aspect administratif, qui représente « le sale boulot » en contradiction même avec leur choix professionnel* » (Jacques-Jouvenot, 2014, p.55).

Lors de l'enquête, on observe que ces difficultés provoquent différentes réactions : incompréhension, méfiance, sentiment d'injustice, désillusion, culpabilité, colère, résignation, dépression, ...autant de sentiments que les intervenants ont à appréhender. La colère se tourne contre différents types d'acteurs du système agricole : la chambre, les syndicats, les banques, les coopératives, la MSA, le gouvernement. « *La FNSEA, ils sont responsables. On a rendu notre carte. Ils ont défendu les intérêts des industriels* » (Agricultrice). Le système agricole est à ce sujet souvent critiqué par les interviewés. « *J'en veux beaucoup aux banques et aux coopératives, aux laiteries qui induisent les éleveurs à produire au-delà de leurs capacités – ils les rendent esclaves puis ils les abandonnent* » (Cadre). Et pourtant, ces agriculteurs, pour beaucoup, rappellent qu'ils aiment leur métier : « *C'est la passion du métier. C'est la rage. On assiste à la mort des paysans. C'est rageant. On a un beau métier, enrichissant* » (Agricultrice).

#### *Surcharge de travail, usure et épuisement professionnel*

Une enquête sur les conditions de travail, conduite en 2005 par la Direction de l'animation, de la recherche, des études et de la statistique (Dares) du Ministère chargé du Travail, montre que les agriculteurs partagent le même niveau de pénibilité physique que les métiers du bâtiment et des travaux publics (Hervieu & Purseigle, 2012, p.164). En 2010, la durée hebdomadaire du travail est de 37,8 heures en moyenne. Les agriculteurs déclaraient 56 heures en 2008. L'INSEE complète ces données en précisant que les agriculteurs, comme les ouvriers, sont « *particulièrement exposés au travail physiquement exigeant et au travail dans le froid, la chaleur, l'humidité ou la saleté. Ils partagent de surcroît avec les employés le sentiment de manque de reconnaissance dans leur travail* » (INSEE, 2011, p.226). Sylvie Célérier, sociologue, indique que l'agriculture se caractérise par « *un niveau de pénibilité physique et de nuisance beaucoup plus élevé que dans les autres domaines d'activités* » (Célérier, 2014, p.33). Les plus longues semaines de travail, les plus grandes variations horaires d'une semaine à l'autre, la plus forte intrication du lieu de travail et du domicile et l'impression tenace de constamment manquer de temps constituent le vécu du métier. Des analyses pointent du doigt l'existence d'un déséquilibre entre ce qui est demandé aux travailleurs et l'autonomie qui leur est accordée pour répondre à cette demande, ce qui augmente les risques de dégradation de leur santé (Deffontaine, 2014). L'organisation prescrite du travail désigne ce que les agriculteurs devraient faire au quotidien et l'organisation réelle du travail s'appuie sur les ressources dont dispose les agriculteurs pour atteindre ces objectifs : « *La souffrance de l'agriculteur vient de ce qu'il lui est impossible de répondre à l'injonction d'autonomie* » (Deffontaine, 2014).

Le travail agricole est pénible et use les corps. Une psychologue interviewée observe que beaucoup ne peuvent plus continuer pour des raisons physiques : « *Ils ont des pathologies lourdes, des invalidités. Il y a incapacité à faire son travail* ». Une des agricultrices accompagnées explique que le nourrissage des vaches qui l'obligeait à manœuvrer de lourds mécanismes pour distribuer les céréales a usé ses bras et ses épaules. Sa pathologie a été reconnue comme handicap.

L'épuisement professionnel est également lié au stress important dans ce métier, particulièrement dans les exploitations en difficulté. « *Des gens qui disent : je m'en sors plus. Je passe mon temps à bosser. Je n'y arrive plus. Je ne dors plus ; et ils ne vont pas bien du tout moralement en général* » (Intervenant). La charge mentale en lien par exemple avec la permanence des soins à apporter aux animaux ou encore le travail administratif est source de stress et anxiogène pour les personnes : « *c'est un métier contraignant, il y a des obligations matin et soir, 7 jours sur 7, du stress 24h sur 24 ; la nuit tu y pense et les papiers, les papiers, c'est une grosse partie du boulot* » (Agriculteur).

Il est souvent rappelé par les personnes interviewées que l'agriculture est un métier exigeant et que pour certains secteurs comme l'élevage, il n'y a jamais de répit. Ces agriculteurs ne s'autorisent que très rarement à sortir ou prendre des vacances du fait de leur niveau de fatigue ou par peur de créer un manque à gagner : « *24 ans sans week-end et sans vacances – on s'est sacrifié pour rien* » (Agricultrice). Pour un des agriculteurs interviewés, le métier d'agriculteur est une « *vie de baigne [...] il faut travailler 24 h / 24 et 7 jours / 7* ».

Selon l'association Solidarités paysans, « *le manque de rentabilité de la structure, les problèmes de gestion de trésorerie, voire les problèmes financiers se révèlent souvent lors de conjonctures difficiles, mais les origines de ces difficultés sont en général bien plus complexes.* » (Solidarité paysans, 2017, p. 4). Les conditions de travail (problèmes de foncier, de mise aux normes, outils vétustes, moyens humains, etc) et l'impact de la lourdeur administrative se retrouvent dans près de la moitié des accompagnements. Les difficultés peuvent aussi être la conséquence de choix stratégiques mal engagés, de choix d'investissements ou de financements malaisés à un moment donné. Des problèmes techniques imprévus (maladies sur le cheptel, aléas climatique, vols) et les problèmes juridiques moins fréquents mais apparaissent néanmoins dans les accompagnements. « *L'impact sur l'exploitant et sa structure étant d'autant plus renforcé que plusieurs de ces causes se retrouvent au sein de chaque accompagnement* » (Solidarité paysans, 2017, p. 4).

## **DES EVENEMENTS BIOGRAPHIQUES FACTEURS DE FRAGILISATION**

Les problèmes de santé ou un déséquilibre de l'équipe de travail dû à une maladie, un décès ou une séparation peuvent fragiliser fortement la situation des agriculteurs. L'association Solidarité Paysans observe que, du fait de leur présence dans 81% des accompagnements « *les accidents de la vie relevant d'éléments privés ou individuels de l'exploitant s'avèrent avoir de très forts impacts sur l'exploitation* ». Pour l'association, les accidents de la vie peuvent renvoyer à de graves problèmes de santé physiques ou psychologiques des exploitants, à des conflits familiaux et ou professionnels que ce soient avec les parents au moment de la transmission de l'exploitation, le départ d'un conjoint (divorce ou séparation), le décès du chef d'exploitations ou d'un parent pilier ; de graves problèmes de santé d'un membre de la famille (conjoint, parent) qui nécessitent un temps de présence important de l'exploitant auprès de ce proche au détriment de l'exploitation.

Le départ, le décès ou les problèmes de santé d'un associé peuvent avoir des répercussions très importantes sur l'exploitation et donc pour l'exploitant, particulièrement dans un contexte déjà sous tension. Un agriculteur interviewé connaît un « *ras le bol général* » du travail : « *Tu travailles et il n'y a rien au bout [...] on travaille pour les autres* » Cet épuisement au travail s'est accentué avec le départ en 2012 de son associé qui a laissé des dettes dans un contexte de chute des cours du lait à l'époque. Plusieurs personnes interviewées expliquent que les difficultés économiques peuvent être une cause ou une conséquence d'autres types de difficultés. Par exemple un décès, un divorce, une maladie « *déstabilise l'équipe familiale, la machine. (...) Dans cet édifice, chacun a un rôle et c'est dur pour celui*

*qui reste* » (Intervenant). Une rupture familiale quelle qu'elle soit a des répercussions sur l'ensemble de la vie de l'agriculteur. « *Les difficultés sont souvent liées à des séparations. Ils ont alors beaucoup de mal à rebondir* » (Intervenant).

Puis survient pour certains exploitants des situations où les difficultés (financières, de santé, psychologiques, familiales, isolement, etc.) finissent pas se cumuler et se combiner jusqu'à produire une grande détresse physique et morale. « *Il y a des difficultés économiques associées à des problèmes de santé. Souvent ce sont des difficultés en cascade* » (Intervenant). On voit comment dans l'analyse réalisée par l'association Solidarité Paysans, les difficultés font système et qu'elles ont des effets les unes sur les autres : « *les répercussions de ces accidents de la vie sont importantes sur le moral des personnes et leur capacité à faire face aux enjeux du quotidien (conduite de l'exploitation, enfant parent à charge). (...) le monde agricole, sur le plan social, subi les même métamorphoses que le reste de la société, les séparations de couple augmentent ainsi que les problèmes de santé et impactent fortement la vie à la ferme. Le tout associé à une conjoncture qui voit s'enchaîner les crises secteur après secteur, met bon nombre d'exploitations et d'exploitants sur la touche* » (Solidarité paysans, 2017, p. 7). « *Une chute brutale des prix, un investissement inadapté, un problème familial ou de santé, et l'agriculteur bascule avec sa famille dans cette « zone de vulnérabilité »* » (Chartier&Chevrier, 2015, p.51).

Agnes Roche explique que ces événements de la vie ont encore plus d'impacts pour les personnes qui présentent déjà des fragilités sociales : « *Dans certaines histoires de vie, on voit effectivement un élément qui semble déclencheur d'une descente aux enfers : perte d'emploi, maladie, décès d'un proche, divorce, etc. Loin d'être des coups du sort, ces événements biographiques sont plus probables dans certaines conditions sociales que dans d'autres, et surtout ils vont avoir des conséquences bien plus redoutables sur les individus les plus vulnérables socialement.* » (Roche, 2016, p. 38).

## ZOOM SUR L'EFFET DE LIEU

« *Les situations de pauvreté et d'exclusion peuvent être expliquées non seulement par des facteurs individuels, sociaux, économiques, mais aussi par la nature des configurations territoriales et les spécificités des lieux de vie des individus* » (Balley, 1992, p. 71). Lorsqu'on s'intéresse aux difficultés des agriculteurs ou aux spécificités des problématiques sociales en milieu rural, la question de l'isolement est souvent mise en avant par les acteurs. Un isolement qui serait produit par le milieu rural caractérisé par la dispersion des habitants, des services et des équipements. « *La dispersion des habitants, les surcoûts de l'isolement et de la distance à franchir, la rareté et la non proximité d'équipements et services devenus indispensables à la vie quotidienne, constituent des facteurs de paupérisation pour celui qui n'a pas les moyens physiques, financiers ou les réseaux sociaux qui lui permettent de surmonter les handicaps du milieu* » (Balley, 1992, p. 68). Les ruraux ont une contrainte de la distance à franchir pour accéder aux personnes et aux lieux plus importante qu'en ville. La question serait alors de savoir dans quelles mesures cette contrainte peut devenir un facteur de vulnérabilité supplémentaire. Les travaux de l'INRA, tout comme le rapport de l'IGAS soulignent que « *si la pauvreté individuelle résulte de différentes situations qui enclenchent souvent une spirale négative, dans certains lieux, la pauvreté devient systémique et concerne la globalité du territoire, dans une autre spirale de vieillissement, de déqualification, d'enfermement et de pauvreté, sans ressort pour y échapper* » (Hervieu & Purseigle, 2012, p. 258).

Selon Prévitali, « *les spécificités du monde rural, à savoir la difficulté de mobilité, l'isolement géographique et l'isolement social, aggravent les processus de disqualification sociale, décrit par le*

sociologue Serge Paugam » (Previtali, 2015, p.). Dans son étude sur le suicide des agriculteurs, Previtali explique que l'isolement social peut être aggravé par l'isolement géographique : « *les personnes qui, au départ n'ont qu'un réseau social faible ont environ deux fois plus de risque de mortalité que celles qui bénéficient d'un réseau important – l'isolement géographique en campagne isolée a des conséquences non seulement économiques, mais aussi psychologiques* » (Previtali, p 27).

Dominique Jacques-Jouvenot et Jean-Jacques Laplante ont développé en 2009 des analyses sur le malaise au travail en agriculture – « *du point de vue de la santé, les inégalités sociales se doublent d'inégalités géographiques (...) c'est dans les bassins industriels et dans les zones rurales isolées qu'on enregistre le plus grand nombre de morts violentes par habitant* » (Jacques-Jouvenot, Laplante, 2009, p.49). Le territoire, du fait de ses caractéristiques, par les contraintes et les ressources dont il dispose, a des effets sur le quotidien des personnes. Par exemple, Sylvie Célérier dans son étude sur le suicide des agriculteurs explique que les troubles mentaux sont davantage stigmatisés en milieu rural qu'en milieu urbain. Il explique que l'offre de services de santé mentale en milieu rural permet plus difficilement de répondre aux pathologies rencontrées par les agriculteurs : « *Des troubles mentaux plus stigmatisants en milieu rural qu'en milieu urbain(...), on peut rappeler que persiste une véritable différence de prise en charge de ces problèmes psychiques entre la ville et la campagne – la ville offre une palette ouverte de services de proximité très spécialisés – à la campagne de grandes unités centralisées* (Célérier, 2014, p.38).

Les personnes rencontrées pendant l'enquête expliquent que la reconversion professionnelle est contrainte par le marché local de l'emploi. « *Dans le milieu rural, il y a moins d'emplois* » (Intervenant). Beaucoup savent que leur avenir en dehors de la ferme a de fortes chances de les amener comme ouvrier à la chaîne dans l'agroalimentaire, un des premiers employeurs dans le département du Finistère. « *La ruralité, ça peut être un frein. Ils ne vont pas tous bosser à Triskalia. Ils veulent faire autre chose* » (Intervenant). Cette perspective a tendance à ne pas réjouir les agriculteurs interviewés. « *On est au Centre Bretagne, il n'y a que de l'agroalimentaire, c'est compliqué pour moi. C'est affolant. (...) Il y a plein de choses mais à terme il n'y a pas assez d'emploi ici – ce n'est pas eux qui sont responsables de la situation – c'est au niveau géographique. (...) Sur Rennes, sur une plus grande ville, c'est peut-être plus facile. Il y a peut-être moins d'agroalimentaire* » (Agricultrice).

L'effet de lieu se dessine également au travers des caractéristiques du terroir plus ou moins favorables ou adaptés aux contraintes du secteur agricole actuel. « *Il y a peu d'espoirs pour les jeunes – ici les parcellaires c'est des petites terres – ici c'est compliqué pour l'avenir qui se dessine* » (Agricultrice). Le lieu c'est aussi le lieu de la ferme. Comme le dit une agricultrice, « *le prix du lait est le même pour tout le monde* », cependant la ferme reçue en héritage sera déterminante pour l'agriculteur : « *C'est différent d'une ferme à l'autre– ça dépend de ce que vous avez reçu en héritage* ». L'effet de lieu est particulièrement évoqué par les personnes interviewées pour expliquer que le fait d'habiter sur son lieu de travail vient souvent complexifier les choses. « *Si le lieu de vie est sur l'exploitation, cela peut représenter un frein pour se projeter dans l'avenir* » (Intervenant).

Le poids des lieux se retrouve aussi pour certains agriculteurs dans la proximité historique entre habitants et familles qui continue d'alimenter d'anciens conflits. « *C'est vous qui payez pour les histoires des autres – vous n'arrivez pas à acheter des terres car quand vous restez dans le même village que vos parents– vous payez pour le passé des autres* » (Agricultrice). Une agricultrice considère qu'il y aurait une sorte de norme sociale plus pesante en milieu rural où le contrôle social serait plus prégnant « *là où j'habite beaucoup de familles qui n'ont pas les mêmes idéaux, j'ai été beaucoup critiquée* ». La pression sociale et familiale est redoublée par la visibilité sociale en milieu rural. « *On est sur un territoire breton rural – tout le monde regarde tout le monde – tout le monde épie tout le monde – ce n'est pas comme en ville* » (Agricultrice). Et cette agricultrice qui a souffert du regard des

autres commence alors à se justifier comme si elle se sentait à nouveau responsabilisée et culpabilisée par la question sur ses difficultés : « *On avait 24 ans d'expérience (...) quelque part on n'est pas fautif vu le prix du lait mais tout le monde ne pense pas comme ça* » (Agricultrice).

La connaissance d'autres lieux et la mobilité résidentielle sont évoquées par une agricultrice comme une ressource pour savoir davantage prendre du recul et de la distance vis-à-vis de cette pensée locale et familiale : « *J'ai passé mon bac à Lorient. Cela peut permettre d'avoir une certaine distance, d'avoir un autre regard, ça vous ouvre l'esprit* » (Agricultrice).

L'isolement social et géographique est aggravé par l'évolution du système agricole qui encourage l'agrandissement des exploitations : « *Y a plus que nous ici, avant il y avait une dizaine d'agriculteurs* » (Agricultrice). Cette baisse du nombre d'exploitations et d'exploitants en milieu rural a des conséquences sur l'environnement social des agriculteurs ainsi que sur le maintien des services « *Il n'y a plus d'enfants dans les écoles. On détruit tous les territoires toutes les richesses (...) La dernière pharmacie vient de fermer, y a plus de commerce ...il faut toujours être plus gros* » (Agricultrice). Une agricultrice explique que le fait d'être mal desservi est venu compliquer sa situation « *Je suis vraiment dans la pampa (...) c'est un peu isolé* » (Agricultrice).

Plusieurs personnes interviewées expliquent qu'il existe des différences entre le Nord et le Sud du département. Il n'y a pas véritablement de consensus sur la question qui mobilise par ailleurs de nombreuses représentations et clichés : « *Dans le Nord c'est un esprit plus dur* » (Cadre). « *Il semblerait qu'autour de Morlaix, ce sont surtout de grosses exploitations donc il y a quand même moins de difficultés. Enfin c'est une vision de loin. On ne connaît pas spécifiquement* » (Cadre). Il y aurait davantage de repreneurs dans le Finistère Nord. Certains expliquent que des zones du Finistère se dépeuplent et seraient abandonnées comme par exemple dans le Centre Finistère et la région des Montagnes noires. Sur ces territoires, il y aurait davantage de demande sociale et moins de bénévoles. « *Les terres y sont plus difficiles, moins bonnes. Le tissu social est moins dense, moins actif, il y a moins de CUMA* » (Intervenant). « *Au Sud, il y a moins de repreneurs, davantage de champs en friche et de bâtiments en ruine. (...) Dans la périphérie de Brest, c'est plus simple qu'en Centre Bretagne* ». Selon un intervenant, les territoires sont différents les uns des autres : « *à Brest il existe plus d'offres pour les personnes alors qu'à Morlaix, il y a moins de possibilités. Le marché du travail est plus ouvert à Brest* » (Intervenant).

Plusieurs chercheurs ont montré (Lyet, 2011 ; Roche, 2016 ; Dubois-Orlandi, 2018) l'importance de l'ancrage territorial pour une grande partie des personnes issues du milieu rural. Parmi les cinq figures de la réclusion<sup>12</sup> en milieu rural observés par Philippe Lyet dans une recherche collaborative menée en 2009, il y a celle des agriculteurs en difficulté (et des ouvriers agricoles) qui, inscrits dans des réseaux locaux, ne souhaitent pas quitter leur activité, leur territoire, leur patrimoine, leur famille pour accéder à un autre emploi alors que leur situation sociale et économique est particulièrement difficile (Lyet, 2011). L'injonction sociale à être mobile vient souvent se percuter à un désir d'ancrage territorial des personnes qui, semble-t-il, serait plus prégnant en milieu rural qu'en milieu urbain : « *Cette population rurale se trouve directement confrontée à l'injonction à la mobilité imposée par le contexte économique, et véhiculée par les politiques publiques, par un certain modèle de vie, un modèle de société* » (Dubéchet, 2018, p. 129-130). « *Un phénomène de tribu, dont les jeunes ont du mal à s'extraire. Ils n'ont pas la force de quitter leurs parents, leur réseau. L'inconnu les effraie. Fougères est à l'image de Rennes, Rennes c'est Paris et Paris devient New York. Il y a des jeunes pour qui se déplacer*

---

<sup>12</sup> Dans cette recherche, la réclusion se caractérise par une mise à distance des ressources de l'assistance et par une stigmatisation permanente.

*pour aller faire des études est effrayant parce qu'ils sont terrifiés à l'idée de se dépatouiller avec les horaires des transports en commun. La mobilité c'est aussi dans la tête » (Béline, 2012, p.13). « Les ruraux témoignent d'un fort sentiment d'appartenance à leur territoire, et qu'ils envisagent difficilement de s'en éloigner » (Pichon, p.4, 2015). Dubois-Orlandi rappelle par ailleurs le déterminisme social des pratiques de mobilité. Les *habitus* selon les catégories sociales sont différents et influent sur le désir et les compétences de mobilité des individus : « La mobilité se construit et s'acquiert notamment dans la sphère familiale. Or les jeunes qui présentent le plus de difficultés à la mobilité sont issus de milieux défavorisés, leurs parents n'étaient eux-mêmes pas mobiles, ou se déplaçaient peu » (Roche, 2018, p.90).*

## **ZOOM SUR L'EFFET DE GENERATION**

Selon Agnès Roche, « *les deux points capitaux, dans les histoires de vie, qui déterminent que tel paysan se rapproche de tel profil, c'est la question de l'héritage, et celle de la modernisation* » (Roche, 2018, p.26). Selon cette chercheuse, derrière le vocable des agriculteurs en difficulté, les parcours de vie sont loin d'être identiques. Dans la typologie des agriculteurs en difficulté qu'elle propose, trois profils-types se dégagent :

**1/ Les héritiers vieillissants**, souvent célibataires, d'âge mûr qui survivent sur de petites exploitations peu modernisées, et souvent considérées comme pas viables par rapport aux standards économiques actuels. « *Ils sont à la fin d'un parcours et quand ils partiront à la retraite, leur exploitation disparaîtra (..) il correspond à une situation professionnelle très difficile, et souvent douloureuse pour les individus* » p.263 – Ce sont tous des héritiers « *mais ils ont hérité de peu – ce qui était une exploitation de taille convenable dans les années 60 est devenu ridicule dans les années 2000 (...)* Hériter de peu signifie souvent mal démarrer. » Parmi ces agriculteurs, dans bien des cas, le désir de devenir agriculteur n'est pas là, « *c'est l'ordre des choses qui l'emporte sur les volontés individuelles* » (Roche, 2018, p.265) Ces agriculteurs ont des difficultés pour effectuer les modernisations et les mises aux normes nécessaires. Ce sont « *des agriculteurs qui vivent dans des exploitations à l'ancienne* ».

**2/ Les héritiers modernisateurs**, souvent d'âge moyen, ont investi et modernisé leur exploitation, mais ils rencontrent des difficultés pour des raisons conjoncturelles : séparation du couple, problème sanitaire sur l'exploitation, mésentente dans la famille, etc. ; ces difficultés sont suffisamment importantes pour compromettre la survie de l'exploitation. Ils ont également hérité de leurs parents mais plutôt des exploitations de taille moyenne. Ils ont réalisé des investissements importants autour de 100 000, 300 000 euros. « *Avoir modernisé son exploitation, être rationnel et bon gestionnaire ne suffit pas toujours. Précarité et fragilité sont le quotidien du monde agricole. Ces fragilités sont diverses* » (Roche, 2018, p. 272). « *Dans certains cas, c'est le paysan lui-même qui est touché par la maladie, et cela peut être dramatique pour l'exploitation* » (Roche, 2018, p.273). Voici comment un cadre interviewé résume la situation pour désigner ces agriculteurs en difficulté : « *Le schéma type : un agriculteur entre 35 et 40 ans, marié et deux enfants, la femme s'est barrée, le gars s'épuise au boulot et à la bouteille – c'est un suicide à petit feu* » (Cadre)

**3/ Des non-héritiers souvent militants**. Ces agriculteurs qualifiés de « néo-ruraux » à tort sont plus jeunes et plus diplômés, et se sont installés par envie d'être paysan. « *Leur activité n'est pas forcément très lucrative, étant donné l'état de la politique agricole (...) Ils ont choisi une nouvelle vie, et ont pour certains adopté un style de vie aux marges de la société* » (Roche, 2018, p.274). Le point commun entre ces agriculteurs, c'est qu'ils ont fait autre chose dans un secteur d'activité très différent et qu'ils ont un gout pour les choses de la terre. « *Ces paysans démarrent leur activité avec beaucoup*



*d'enthousiasme et d'envie. Mais les conditions matérielles sont rarement favorables (...) La méfiance, voire l'hostilité des autochtones est un élément récurrent dans les histoires de vie » (Roche, 2018, p. 275). Parmi les agriculteurs en difficulté, il est par exemple souvent fait mention des personnes qui s'installent et qui « ne décollent pas » Intervenant.*

C'est le cas par exemple de certains agriculteurs bio qui, en plus, ont des difficultés pour recevoir leurs aides. *« Il y a aussi ceux qui se convertissent au bio : la conversion est souvent très lourde, très difficile » (Intervenant). Voici comment une personne interviewée pendant l'enquête explique que le Finistère a tendance à attirer ce troisième profil : « le Finistère est une terre lointaine un peu isolée – un côté ilien, on vient se retrancher comme dans le Larzac – plus que l'Ille et vilaine dans le centre ouest de la Bretagne, dans le cap Sizun, tu vas retrouver ce type de profil ». Elle explique leurs difficultés par le fait que ces exploitants n'ont pas toujours les compétences requises où que leur type d'agriculture soit peu adapté au système agricole actuel. Elle les nomme « les utopistes » : « Ils se sont inscrits dans des activités agricoles modèle bio et raisonné mais n'ont pas forcément de compétences et pas d'idées de gestion et qui se foutent dans une merde. Je les assimile un peu à la population des artistes – des gens qui vivent leurs rêves, dans l'utopie de ce monde un peu idéalisé – qui veulent s'installer dans la campagne dans un vieux corps de ferme pour vivre d'un petit élevage, de la production de fraises, de tisanes, de la fabrication de quelques bijoux, etc. on en a plein des gens comme ça et qui s'effondrent parce qu'il faut travailler des heures et des heures pour y arriver et retirer rien, qu'ils ont embarqué avec eux une famille et que ça tient pas et qui s'écroulent psychologiquement, économiquement, etc. et qui ont du mal à remettre en question leur rêve, leur utopie. » (Cadre).*

De nombreuses personnes interviewées expliquent que beaucoup de ces constats diffèrent selon l'âge des agriculteurs et qu'il existe donc un effet générationnel. Par exemple, les jeunes ont un rapport différent au travail dans la même dynamique que ce qui a été étudié au sujet de la génération Y pour l'ensemble de la société française. Ils sont souvent plus respectueux des horaires et attachés au temps passé avec les enfants. Une psychologue, interviewée pendant l'enquête, indique qu'elle recevait davantage d'agriculteurs célibataires, seuls et isolés il y a 30-40 ans et que c'est moins le cas aujourd'hui. Les tensions liées à la pression familiale et au choix de reconversion semblent être plus prégnantes pour les agriculteurs qui ont 50-60 ans. Les « quarantenaires » seraient plus insérés dans la société et auraient des engagements plus divers. Selon la même intervenante, ceux qu'on appelle les « taiseux » seraient surtout de l'ancienne génération. Le public qu'elle reçoit a beaucoup évolué. Les agriculteurs seraient maintenant plus disposés à parler, à exprimer leurs difficultés, à se faire aider. Les jeunes sont très insérés dans les espaces locaux (associations de parents, fête de village, etc). Toujours selon la psychologue interviewée, les agriculteurs plus jeunes seraient en capacité d'adaptation, savent se servir des réseaux sociaux, sont moins isolés et savent s'arrêter s'il le faut. Par ailleurs, les jeunes agriculteurs ont des formations plus importantes au niveau agricole, ce qui leur donne des outils pour arrêter si besoin en cas de difficultés.

Le fait qu'il y ait de plus en plus d'installations hors du cadre familial (HCF) dans le secteur agricole est un levier d'émancipation du poids de l'héritage familial et donc de capacité à se projeter dans d'autres métiers lorsque l'exploitation est en difficulté. L'Agreste prévoit que 30% des installations en 2020 seront hors du cadre familial, ce qui vient fortement bousculer le schéma traditionnel du monde agricole au sein duquel les exploitations se transmettent de parents à enfants.

Les jeunes agriculteurs seraient donc plus enclins à parler de leurs difficultés lorsqu'ils en rencontrent : *« Les anciens (...) ne vont pas dire aux voisins leurs difficultés. (...) Alors que les jeunes se rencontrent et discutent. (...). Ils ont davantage fait le choix du métier. Ils ne pensent pas les choses de la même façon. Alors que les plus anciens ont dû reprendre l'exploitation, les jeunes, eux, vont créer d'exploitation »*

(Intervenant). En lien avec cette question générationnelle, on observe une évolution vers une acceptabilité et légitimité sociale plus affirmées de la possibilité d'être en difficulté lorsqu'on est agriculteur. La médiatisation autour de la crise agricole, du suicide des agriculteurs et plus globalement sur la question de l'épuisement professionnel aident à délier les langues. *« On en parle, cela vient sur la place publique. C'est devenu quelque chose dont on cause, les gens ont moins peur de le dire »* (Intervenant). Ce même intervenant explique que les agriculteurs osent davantage dire aujourd'hui qu'ils n'en peuvent ou qu'ils sont en *burn out*. *« Ce qui est nouveau – depuis plusieurs années – c'est le burn out – avant je voyais rarement les gens dire « j'en peux plus » et les paysans sont très durs entre eux « quoi t'es un feignant ! »* (Intervenant).

## **POLITIQUES, DISPOSITIFS ET PARTENARIATS DANS LE FINISTERE A DESTINATION DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTE**

### Une offre d'accompagnement plurielle

Des dispositifs et des politiques sont mises en place par les institutions, qu'elles soient nationales, locales, du monde agricole ou hors monde agricole, afin de tenter d'élaborer des solutions en réponse aux difficultés des agriculteurs. Les discussions avec les acteurs ont mis en avant deux enjeux importants : des dispositifs d'aide aux agriculteurs existent mais ils ne sont pas toujours bien connus ou articulés entre eux ; les périmètres d'intervention et d'expertise des différents professionnels ne sont pas toujours clarifiés et/ou (re)connus.

Des conseillers de la chambre d'agriculture sont par exemple missionnés spécifiquement pour accompagner les agriculteurs en difficulté. Même si ces intervenants proposent d'abord un accompagnement professionnel lié au fonctionnement de l'exploitation, les discussions avec les agriculteurs vont au-delà. Le Vice-Président explique que la chambre d'agriculture fait en quelque sorte un peu d'accompagnement social « *même si ce n'est pas véritablement inscrit dans les missions. Tous les salariés font un peu de social, ça déborde toujours un petit peu* » (Elu), « *Les agriculteurs en difficulté appellent la chambre, les conseillers comme Mr X (...) il y a des personnes ça fait cinq ans que je vais les voir régulièrement. Je fais du suivi. Des fois pour ne rien dire- mais voilà c'est important* » (Elu).

La Direction départementale des territoires et de la mer, service de l'Etat, représente aussi un interlocuteur pour les exploitants agricoles en matière d'aide aux agriculteurs en difficulté économique. Elle contribue à trois dispositifs : aides conjoncturelles en cas de crise, Agridiff et aide à la réinsertion professionnelle (ARP). L'ARP a été créée pour accompagner les exploitants agricoles rencontrant des difficultés économiques et jugées sans perspective de redressement ou dans le cadre d'une liquidation judiciaire. Cependant, les personnes interviewées expliquent que ce dispositif est finalement assez peu mobilisé par les agriculteurs du fait de critères très sélectifs et du montant de l'aide peu attractif.

Le service des interventions sociales de la MSA d'Armorique se compose de travailleurs sociaux répartis sur sept territoires. Ce service, en lien avec les partenaires, met en oeuvre des actions individuelles, collectives et des actions de développement social. La MSA d'Armorique précise dans son plan d'action sociale et sanitaire 2016-2020 3 axes majeurs d'intervention : la vie sociale et familiale, la vie professionnelle, et les seniors. Les assistantes sociales de la MSA accompagnent les agriculteurs pour leur permettre d'accéder à leurs droits dans les différentes dimensions de leur vie (retraite, santé, famille, aides sociales, etc.). Elles sont également missionnées pour aider l'agriculteur à mieux réfléchir à son projet de vie : « *Autour d'une exploitation, il y a plein de professionnels différents qui vont tous avoir un avis différent. Par exemple l'assistante sociale peut accompagner l'agriculteur pour qu'il définisse lui-même son projet de vie même s'il y a la pression du groupement pour produire toujours plus* » (Cadre).

Suite à la prise de conscience liée à la vague de suicides des exploitants agricoles en 2009, la MSA a développé une politique de prévention des risques psycho-sociaux. Tous les travailleurs sociaux de la MSA ont été formés au repérage des risques suicidaires. Des bénévoles appelés sentinelles ont également été formés. Dans le Finistère, des actions collectives « *Et si on parlait du travail !* »,

« *Cultiver sa santé* » sont mises en place. La MSA organise avec la chambre de l'agriculture des stages pour parler de la reconversion pendant trois jours de formation avec des témoignages et l'intervention d'un psychologue. Des psychologues sont mobilisés par la MSA pour accompagner les agriculteurs. Les assistantes sociales de la MSA repèrent les situations difficiles et les orientent vers le psychologue. Dans le Finistère, ce dispositif prévoit que chaque agriculteur en difficulté puisse bénéficier de 6 séances d'accompagnement psychologique. « *C'est un dispositif bien mobilisé, ça marche très bien, les AS s'en servent facilement* » (Cadre). La MSA propose également une cellule d'écoute téléphonique.

Les entretiens avec les personnes de la MSA ont montré que les problèmes de santé représentaient souvent une porte d'entrée très importante dans l'accompagnement proposé. « *Les assistantes sociales de la MSA accompagnent les agriculteurs en difficulté surtout avec des problèmes de santé – burn out, aide au répit* » (Cadre) ; « *On bosse avec les médecins, des médecins à la MSA qui connaissent bien le boulot agricole et qui peuvent prendre contact avec le médecin traitant* » (Cadre). La MSA est par ailleurs pilote de démarches de développement social local. Des chartes sont signées au niveau des territoires avec la mobilisation des partenaires, des habitants sur des thématiques liées à la famille à partir de diagnostic partagés des besoins. Par exemple, dans le Nord Finistère, une réflexion a été lancée sur le travail des saisonnier (accueil, souffrance psychologique des jeunes).

Depuis 12 ans, l'association « Solidarité paysans » vient en aide aux agriculteurs qui les appellent. « *Solidarité paysans a compris la nécessité de développer une approche globale afin d'améliorer durablement les conditions de vie des personnes* » (Chartier, 2015, p. 201). L'association met en œuvre un accompagnement individuel basé sur une démarche volontaire de la personne. Elle mobilise conjointement les différents dispositifs -sociaux, réglementaires et judiciaires – ainsi que les acteurs compétents susceptibles de contribuer au règlement des difficultés. « *L'ancrage de son action dans une démarche d'éducation populaire, l'association se fixe pour objectif de permettre à l'agriculteur d'être le premier acteur de son redressement et de retrouver pleinement sa place dans la société* » (Chartier, 2015, p. 202). Dans le Finistère, l'association dispose de 25 bénévoles, d'un juriste et d'un salarié ingénieur agronome. Les trois axes de leur accompagnement concernent la dimension technico-économique de l'exploitation, les questions juridiques (procédures collectives, liquidations..) et les difficultés humaines (*burn out*, dépression, etc.). « *La particularité de solidarité paysans, c'est son approche globale* » (Intervenant).

L'association joue un rôle de médiation pour « *faire diminuer l'agressivité et avoir un climat plus apaisé. (...) Rompre l'isolement est une des missions essentielles de Solidarité Paysans* » (Intervenant). Elle travaille en proximité avec la MSA : « *le lien avec une assistante de la MSA est effectué dans 68% des accompagnements* ». L'association noue des liens avec les partenaires sociaux comme les CCAS des communes et des communautés de communes, contribue aux contrats locaux de santé, etc. Le vice-président de l'association explique qu'ils souhaitent travailler davantage avec les banques, les centres comptables et les assurances.

Malgré le fait que de nombreux agriculteurs en difficulté perçoivent le RSA<sup>13</sup>, le Conseil départemental est moins bien repéré par les acteurs du monde agricole comme un acteur de l'accompagnement des agriculteurs. Quand les travailleurs sociaux sont cités par les agriculteurs, c'est davantage l'assistante sociale de la MSA qui est repérée. Les intervenants sociaux du Département (conseillères insertion, assistantes de service social) accompagnent des agriculteurs surtout lorsque qu'une problématique familiale ou liée à l'enfance est repérée. Or, le Département du Finistère joue un rôle de plus en plus actif au sein du copil « agriculteurs en difficulté » en valorisant sa compétence et son expertise en terme d'insertion sociale. Par ailleurs, le Département a lancé un appel d'offre sur l'accompagnement

---

<sup>13</sup> Le Finistère compte près de 500 allocataires du RSA relevant du régime agricole (dont 27% d'exploitant.e.s)

des travailleurs non-salariés au RSA dont les exploitants agricoles. Un cabinet spécialisé dans l'insertion professionnelle « Retravailler dans l'ouest » accompagne ces travailleurs indépendants en se basant sur trois formules de parcours qui proposent des diagnostics, des bilans de compétences et des formations.

### Un sentiment d'impuissance chez les intervenants

Face au malaise social des agriculteurs et au phénomène de suicides, les acteurs interrogés ont souvent fait part de leur sentiment d'impuissance. « *Souvent les exploitants nous rappellent « c'est quand même moi qui paye votre poste (...) donc qu'est-ce que vous pouvez faire pour nous ? ça ne va pas. Je fais que bosser » et souvent on leur répond « qu'on ne peut rien faire » - on n'a pas de solution au niveau du service « intervention sociale » » (Cadre). « On a commencé à bosser ça quand on a eu plein de suicides en 2009, une période très compliquée y compris pour nous (...) c'était un peu choquant ». (...) On est tous pas très bien avec cette histoire de prévention des suicides » (Cadre).*

Les travailleurs sociaux du Département qui ont été rencontrés expriment aussi un manque de compétences par rapport à la compréhension des situations des agriculteurs. En 10 ans, une intervenante du Département explique qu'elle a rencontré 3 agriculteurs dont 2 très en difficulté. Elle travaille en articulation avec la MSA dès lors qu'il s'agit de la population des agriculteurs. Elle travaille aussi avec « Solidarité Paysans » quand les situations sont au bord du dépôt de bilan. Cette intervenante explique qu'elle demande ces interventions-relais car elle dit ne pas connaître la spécificité du secteur agricole. Elle confirme que l'AS du département doit intervenir pour les agriculteurs dès lors qu'il y a RSA mais elle explique que cela n'est pas simple car les agriculteurs, sont, selon elle, « *très pudiques [...] on ne dit pas ce qui se passe dans l'exploitation à n'importe qui* » (Intervenant). De la même manière, une conseillère insertion du Département exprime sa difficulté à travailler avec les agriculteurs en difficulté parce qu'elle ne peut répondre que du point de vue du RSA. Elle évoque sa difficulté à joindre ses collègues de la MSA. Elle ne sait pas, par exemple, comment faire lorsque cela concerne une rénovation d'un habitat ou une entreprise : « *Je n'ai pas le vocabulaire pour échanger avec l'agriculteur* ». L'intervenante explique que ces agriculteurs ne viennent que s'ils sont convoqués contrairement aux autres travailleurs indépendants. Selon elle, les agriculteurs vont vers la MSA qui est une structure référente pour cette population. Elle ne se sent pas à la hauteur pour répondre aux questions techniques posées par les agriculteurs : « *on accompagne bien quand on maîtrise le sujet (...) L'agriculture est très spécifique du point de vue du réseau, du cadre, de la procédure* ». Cette professionnelle vit son intervention comme une forme de « *bricolage* ». Le monde de l'agriculture lui apparaît comme un monde spécifique, voire étranger avec lequel elle a du mal à intervenir. La question de sa compétence est ainsi soulevée par rapport à ce public spécifique.

## Des enjeux de moyens et de déclouisonnement

La question des moyens est souvent soulevée par les professionnels de la MSA et du conseil départemental pour expliquer leur difficulté à accompagner les agriculteurs. « *On ne peut pas prendre tous les exploitants qui ont des difficultés économiques. On n'a pas assez d'AS pour se mettre à disposition de tous les agriculteurs en difficulté économique. C'est ce qu'on dit souvent au CD qui nous oriente des gens - on ne pourra pas tout prendre – il y a 33 travailleurs sociaux sur deux départements mais cela ne permet pas de couvrir tout. On a fait des choix politiques – quand on fait de l'accès aux droits c'est sur nos missions* » (Cadre). La charge de travail est évoquée comme un frein : une travailleuse sociale du Département explique qu'elle a environ 20 agriculteurs sur sa liste pour le centre ouest Bretagne mais qu'elle ne les connaît pas tous ; elle a environ 100 personnes qui entrent dans le RSA chaque mois dont 30 à 40 nouvelles personnes.

La coordination des politiques et des actions entre la MSA et le Conseil départemental représente aussi un enjeu majeur. La MSA est l'organisme de protection sociale des agriculteurs et dispose à ce titre d'un service d'action sociale et sanitaire destiné aux agriculteurs. Le Conseil départemental est chef de file de l'action sociale sur les territoires et pilote le dispositif RSA. « *Le conseil général ne peut pas jouer pleinement le rôle de coordination en matière sociale, les CAF et MSA n'étant pas sous sa tutelle (hormis pour la gestion du RSA)* » (IGAS, 2009, p.63). Au sujet du RSA, le rapport Raymond&Villiers explique que le niveau de délégation entre Conseil département et MSA est « *un choix politique du Président du conseil général. Ce choix est en général le reflet d'une volonté politique, qui peut être de s'appuyer au maximum sur la caisse de MSA pour alléger la charge du conseil général ou à l'inverse une volonté de maîtriser pleinement le processus d'évaluation des revenus non salariaux, et donc d'attribution du RSA à des catégories sociales particulières, qui peuvent disposer d'un certain patrimoine par ailleurs* » (Raymond & Villiers, 2010, p.30). Ce choix renvoie par ailleurs à des questions de fond plus complexes : « *Quel est le rôle des conseils généraux dans la solution des crises agricoles ? Le RSA doit-il accompagner durablement un exploitant dont l'activité est, structurellement, insuffisante pour le faire vivre, devenant ainsi une aide économique.* » (Raymond & Villiers, 2010, p.30).

Les acteurs interviewés pendant l'enquête expliquent que les relations ne sont pas toujours simples entre le conseil départemental et la MSA. « *On va très peu dans le domaine agricole. La MSA a l'impression qu'on les surveille, qu'on les contrôle. Or, l'enjeu c'est de faire travailler les travailleurs sociaux ensemble* » (Elu). Pour un élu de la MSA, « *le conseil départemental doit accepter le partenariat et le réseau et renvoyer vers la MSA* » (Elu). « *Le service social de la MSA (...) ne vient pas activer les aides du Département* » et pourtant il est rappelé par cette personne interviewée que « *si tu es allocataire du RSA tu dois bénéficier d'un référent du Département* » (Cadre). « *Ce dispositif permet de mettre en évidence qu'il y a tout un champ de personnes en difficulté que nos travailleurs sociaux ne verront pas et qu'ils ne peuvent pas accompagner quand bien même ils relèvent de la responsabilité du Département via l'allocation RSA. Aujourd'hui on n'a ni les leviers ni les actions pour pouvoir accompagner. (...) Il m'a fallu du temps pour comprendre ce jeu d'acteurs. Ce n'est pas évident de percevoir ce problème de modèle d'organisation* » (Cadre).

La définition du périmètre d'intervention reste souvent une question délicate qui renvoie par ailleurs à la question des moyens. La responsable du service social de la MSA exprime une nécessité de recadrer les missions de certaines assistantes sociales qui disent devoir être en polyvalence avec les exploitants. « *La problématique repérée doit être en lien avec la ferme. Parfois on intervient quand même sur des séparations car cela peut avoir un impact sur l'exploitation – la personne ne peut pas bosser ou elle se retrouve toute seule. Mais dès qu'il y a des situations avec des enfants, on appelle le CD* » (Cadre).

## Un réseau partenarial depuis 2009 dans le Finistère : AGRIDIFF

Afin de proposer une approche plus globale et décloisonnée aux agriculteurs en difficulté, la chambre de l'agriculture, la MSA, l'Etat et le Conseil départemental se réunissent depuis 2009 au sein d'un comité de pilotage intitulé « Agridiff »<sup>14</sup>. Ce réseau de concertation étudie des situations individuelles d'agriculteurs en difficulté. Chacune des institutions présentes peut amener des situations, avec l'accord des agriculteurs. Une soixantaine de dossiers sont traités par an. Un acteur interviewé explique que la compréhension des situations et la mise en synergie de réponses nécessitaient de mettre davantage en réseau les différents acteurs concernés : « *Nous avons relevé l'importance de croiser les données. On n'avait pas assez d'éléments pour comprendre les situations et gérer la situation dans son ensemble* » (Cadre). Ce COPIL a permis de dépasser certains clivages au sein desquels les acteurs se renvoyaient mutuellement la responsabilité face aux situations dégradées de certains agriculteurs. « *On ne se connaissait pas trop et on se disait « c'est de votre faute si c'est comme ça ! (...) cela créait beaucoup de tensions et de clash. Ça ne pouvait pas continuer comme ça !* » (Cadre). Ce travail partenarial a permis de créer de l'interconnaissance entre les institutions : « *Le plus important au-delà des instances depuis 10 ans, c'est le réseau et la confiance qu'on a su créer entre les différentes organisations* » (Cadre).

---

<sup>14</sup> Cette instance a constitué un élément précurseur vis-à-vis de l'obligation nationale de mettre en place une cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté depuis 2018.

## UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE

### Constats de départ et objectifs du dispositif

Dans le cadre du réseau partenarial « Agriculteurs en difficulté, les institutions ont fait plusieurs constats qui les ont amenés à lancer une expérimentation d'accompagnement à la reconversion professionnelle. Pour certaines situations traitées au sein de ce COPIL, des agriculteurs restaient dans une sorte d'impasse avec un manque de solutions à leur proposer. *« A chaque fois on faisait le bilan des exploitations qui n'allaient pas et à chaque fois on disait "on va essayer de travailler sur la technicité" et puis quand on avait tout fait, on se disait "qu'est-ce qu'on fait ? " Et j'avais vraiment l'impression d'être face à des malheureux et de ne rien en faire »* (Elu). *« L'expérimentation permet de prendre en charge des situations personnelles et professionnelles complexes qui ne trouvaient pas de solution dans les modes d'accompagnement classiques. Certaines situations étaient connues depuis plusieurs mois, voire plusieurs années. Elles pouvaient mobiliser les institutions de manière importante sans réelle efficacité des interventions »* (Bilan de l'expérimentation, p.9). Un cadre explique par ces mots l'origine de l'expérimentation : *« On était face à des éleveurs au bout du rouleau qui font l'autruche et qui n'ont aucun moyen de se sortir du métier – 300 000-400 000 euros de dettes, des animaux qui meurent, pas de revenus, plus rien à vendre, pas de droit au chômage »* (Cadre).

Dans ces situations d'impasse où l'ensemble des solutions pour relancer l'exploitation ont déjà été conduites, l'arrêt de l'exploitation et la reconversion professionnelle deviennent une issue à encourager. Or, les partenaires observent que cette perspective est rarement considérée par les agriculteurs. Un des freins repérés par les acteurs est le manque de sécurisation de cette période de transition complexe pour les personnes : sécurisation financière et « humaine » via le besoin d'un accompagnement pour se reconvertir. *« Au sein de ce COPIL, à force de voir toujours les mêmes situations et on était tous autour de la table, on était tous là à se dire, on n'y arrive pas il faudrait qu'ils cessent et ils ne cessent pas. (...) Et est venue l'idée qu'est-ce qu'on pourrait proposer qui ferait un déclic pour pouvoir partir »* (Cadre). La chambre de l'agriculture a beaucoup porté cette idée de la nécessité d'une sécurisation financière : *« Ce qui est proposé aux agriculteurs, c'est vite épuisé. Il y a des aides prévus par l'Etat pour arrêter, des aides proposées par la MSA – si vous avez une dette d'une ampleur conséquente, vous devez vous arrêter– mais si nous n'avez aucune visibilité derrière la montagne qu'on vous a mis devant vous... Il faut avoir un peu de lisibilité »* (Elu). *« L'enjeu des projets de reconversion est essentiellement de sécuriser financièrement la période de transition avant l'accès à l'emploi. Une telle sécurisation doit permettre de lever bon nombre d'obstacles et réticences largement exprimés par cette population »* (Extrait bilan de l'expérimentation). Le dispositif d'accompagnement à la reconversion professionnelle vise à prévenir ces décisions de l'extrême car *« si certains ont choisi de quitter le métier pour un autre, les disparus, eux, ont choisi de quitter le métier en quittant la vie. »* (Jacques-Jouvenot, 2014, p.54).

Puis cette réflexion de départ a été mise en lien par certains des acteurs *« avec le débat national sur le droit à changer de métier pour les indépendants – difficulté ou pas – peu importe le niveau de difficulté (...) un agriculteur qui a un doute peut s'inscrire. Personne n'est laissé de côté »* (Elu). *« Durant la campagne de 2017, E. Macron avait insisté sur la nécessité de proposer aux chefs d'entreprise les mêmes droits sociaux qu'aux salariés. Qu'ils aient le même régime social, qu'ils aient le chômage. (...) Il faut que les agriculteurs puissent quitter leurs exploitations en ayant les mêmes droits au chômage que les autres. C'est tellement dur de changer de boulot déjà.. c'est le parcours du combattant »* (Elu). Cette articulation avec les propositions du candidat aux Présidentielles Emmanuel Macron a été à l'origine d'un glissement de l'idée d'un dispositif en réponse aux agriculteurs en difficulté à une expérimentation d'un dispositif de sécurisation et d'accompagnement des agriculteurs en



reconversion professionnelle. L'enjeu de permettre aux agriculteurs d'avoir les mêmes droits que les salariés est au cœur de ce second objectif. L'idée étant de proposer aux agriculteurs un accompagnement et une sécurisation financière dans la même logique que les plans de sauvegarde de l'emploi suite à un licenciement économique. « *Pour que les gens puissent réfléchir à leur orientation professionnelle, c'est bien de les sécuriser financièrement ; au moins que la partie matérielle soit déjà prise en charge. Et puis pour nous ça a été aussi intéressant de les accompagner de manière très active comme lors d'un licenciement économique* » (Elu). Ce glissement a provoqué du débat entre les institutions particulièrement entre la Chambre de l'agriculture et le Conseil départemental. Ce dernier, du fait de ses prérogatives en terme d'action sociale, s'est senti mal à l'aise avec cet élargissement du public-cible du dispositif qui s'est adressé à l'ensemble des agriculteurs en désir de reconversion, difficulté ou pas.

### Les agriculteurs concernés : un débat autour des critères d'entrée

L'appel à candidature a été lancé via le réseau des partenaires et les journaux locaux et professionnels. Les critères pour être retenus étant le désir de se reconvertir, de s'engager à arrêter l'activité de l'exploitation et de suivre l'accompagnement proposé. Le terme de difficulté a provoqué du débat entre les partenaires au sujet de la question épineuse des critères d'entrée dans le dispositif. Le COPIL avait trouvé un accord sur le fait que ce dispositif ne devait pas s'adresser uniquement aux agriculteurs en difficulté économique au risque d'exclure des agriculteurs présentant d'autres signes de fragilité comme la fatigue, des problèmes de santé, autant d'éléments qui, si on les laisse perdurer, pourraient amener à des situations plus compliquées. « *Si on ne prend que des gens qui sont bénéficiaires du RSA, ça veut dire qu'on prend que des gens qui sont en difficulté économique et moi je ne suis pas d'accord avec ça – vous faites un burn out, vous vous cassez la jambe, vous avez des problèmes d'alcool, peut-être vous n'avez pas la possibilité d'être bénéficiaire du RSA* » (Elu). « *Ce dispositif doit être ouvert à tous les agriculteurs et pour toutes formes de difficultés et de situations* » (Elu). Le fait de ne pas choisir la difficulté économique comme un critère d'entrée dans le dispositif semble, dans une certaine mesure, refléter la volonté de certains partenaires d'agir davantage en amont, de ne pas attendre les difficultés économiques et donc de se situer dans une action de prévention, même si cela n'a jamais été formulé comme tel. « *Aujourd'hui même si l'agriculteur doute, il se dit qu'il n'a pas le choix, il se sent engagé à vie. (...) Les générations d'aujourd'hui voudraient avoir plus de perspectives et ne pas attendre le burn out* » (Elu), « *Ce qu'on veut, c'est prévenir les choses car on arrive souvent trop tard* » (Cadre).

Or, ce glissement du dispositif d'aide aux agriculteurs en difficulté vers un dispositif d'accompagnement à la reconversion professionnelle a posé deux questions. Tout d'abord, le fait que le niveau de revenu n'ait pas été retenu comme un critère d'entrée a eu pour effets un déséquilibre financier du dispositif qui, à la base, avait été pensé pour être financé à 50% par l'allocation RSA. Au final, sur la douzaine de personnes accompagnées, seules quatre étaient bénéficiaires du RSA.

Par ailleurs, le fait que certains agriculteurs accompagnés par le dispositif disposaient d'un capital économique conséquent a posé question à des acteurs institutionnels qui s'étaient plutôt inscrits dans une action d'intérêt public à destination de personnes en difficulté. Cette ouverture du dispositif à tous les agriculteurs en désir de reconversion a pu amener à certains moments des incompréhensions entre partenaires qui, selon leurs prérogatives institutionnelles, ne s'y retrouvaient plus. C'est le cas par exemple du Département qui s'est investi dans ce dispositif avec l'idée qu'il s'adressait prioritairement aux agriculteurs en difficulté : « *Nous on est dans une vision très intérêt général. On est là d'abord pour aider les gens qui ont en ont le plus besoin, qui ont de vraies difficultés financières, de vraies difficultés*

*sociales. (...) Le débat est donc nécessaire sur l'entrée dans un dispositif d'aide financière très avantageux par rapport au droit commun du RSA » (Cadre).*

Au-delà des questions que cela pose en terme de clarification des critères d'entrée dans le dispositif, il s'avère que le groupe des douze agriculteurs est très hétérogène en regroupant des personnes plutôt bien dotées en ressources socio-économiques et souhaitant changer de métier, et d'autres personnes en difficulté voire en très grande difficulté sociale. Un acteur interviewé souligne la pluralité des problématiques rencontrées par les agriculteurs sélectionnés : des gens en souffrance dans leur travail, des travailleurs qui souffrent de l'isolement, des gens avec un vécu familial parfois lourd, une aspiration à changer de vie et à rebondir. « *Certains veulent une vie familiale plus posée avec des loisirs, une vie plus conforme à la norme actuelle, à ce qu'ils voient autour d'eux. D'autres cas sont plus lourds, il y a ainsi des agriculteurs en situation de burn out. Ils veulent les mêmes droits que les salariés » (Cadre). Certains agriculteurs ont expliqué aux chercheurs qu'ils n'étaient pas en difficulté et qu'ils souhaitaient juste changer de profession : « *J'étais pas plus en difficulté que ça » (Agriculteur). D'autres avaient déjà fait des tentatives de suicide.**

### Une allocation mensuelle et un accompagnement individualisé de proximité

Les deux dimensions structurantes de ce dispositif ont été largement saluées par l'ensemble des personnes interviewées. La sécurisation financière est en effet souvent présentée par les agriculteurs comme un levier pour se décider à arrêter l'exploitation et oser se projeter dans une reconversion teintée d'incertitude. « *J'ai apprécié l'aide financière. Cela permet d'anticiper une réduction de l'activité agricole et des revenus du ménage » (Agricultrice). L'accompagnement du cabinet a également été très apprécié par les agriculteurs qui ont exprimé une parole unanime lors des entretiens sur la qualité de la relation établie avec le consultant qui a su les mettre en confiance. « *Cette relation de confiance a permis de dire des choses à ces personnes. Ça c'est un atout formidable » (Cadre). Par ailleurs, « Le fait d'avoir un interlocuteur unique, le même pendant tout l'accompagnement » a été relevé comme un élément facilitant pour la mise en place de cette relation de confiance. « *Au fur et à mesure des discussions avec Mr X. Cela m'a mise en confiance. Il m'a donné confiance, m'a fait bouger, j'ai senti que je n'étais pas abandonnée » (Agricultrice). « Ne pas être seule dans le monde du travail et avoir un appui, quelqu'un qui est là dès que vous en avez besoin, qui vous encourage et qui vous aide à aller chercher » (Agricultrice).***

Le soutien individualisé permis par ce dispositif renvoie pour certains à ce que l'on appelle aujourd'hui le « coaching ». « *Ils avaient un vrai coach, je le vois aujourd'hui plus comme un coaching que comme un accompagnement – c'est un vrai coach qui leur a dit de se prendre en main, de se prendre en charge, qui leur a mis des coups de pied au cul et habilement – il est assez subtil il le fait quand il le faut – il s'adapte donc je comprends que les retours sont positifs. Ils ont quand même une somme d'argent qui tombe tous les mois, il y a quelqu'un qui les relance, qui leur trouve du boulot, ça n'arrive pas à tout le monde. Ça dure plusieurs mois. » (Cadre). « *Ceux qui baissent les bras, le cabinet était là pour les remonter » (Cadre).**

Le fait que cet intervenant connaisse bien le monde de l'entreprise et de la formation est présenté comme un véritable atout dans ce dispositif destiné à des agriculteurs souvent très éloignés de ces secteurs. Il a soutenu les agriculteurs dans la recherche de formations, de stages, les candidatures, l'écriture des *curriculum vitae* et des lettres de motivation, etc. Les agriculteurs vivent le dispositif comme un guide vers des démarches et des mondes qu'ils connaissent peu : « *Le dispositif permet de savoir à qui s'adresser, de guider vers les personnes » (Agriculteur), « ça permet de sortir de son cadre*



Le soutien individuel considéré de grande qualité dans ce dispositif pose question à certains acteurs vis-à-vis de la capacité des institutions à pouvoir généraliser le même niveau d'accompagnement dans un système contraint par la question des moyens. Une personne interviewée parle de bases faussées dans cette première expérimentation. « *Les personnes concernées étaient très peu nombreuses. Donc c'est très cocooning, on met les gens sous cloche mais est-ce généralisable ?* » (Cadre). « *Les exploitants ont été maternés (...) si on passe à une plus grande échelle, y aurait-il autant d'accompagnement ?* » (Cadre).

### Un facilitateur pour l'accès au droit commun et une mise en synergie des institutions

Le dispositif est présenté comme un levier d'activation du droit commun et une mise en synergie des réponses proposées par les différentes institutions du COPIL. Le cabinet présentait à chaque réunion du COPIL l'avancée des projets individuels et cela permettait de faire le point collectivement sur les ressources existantes pour répondre à telle ou telle question. « *Puis l'idée c'était que si l'agence de proximité ne répondait pas. M X et moi on se proposait d'activer. L'idée est de faire du lien en cas de situation difficile* » (Cadre). Le partenariat interinstitutionnel est perçu par l'intervenant du cabinet comme un levier fondamental de déblocage de certaines situations : « *Cette situation a pu émerger car la chambre d'agriculture a poussé les choses. Ça résout plus rapidement. C'est la force du dispositif. Un ensemble de leviers d'action qu'on n'a pas en temps normal* » (Intervenant).

Ce dispositif a pour but de normaliser l'accès aux droits d'une partie de la population. Le cabinet a facilité l'accès aux droits de chacun des agriculteurs en organisant des rendez-vous avec les intervenants des différentes institutions concernées (Pôle emploi, MSA...) ou en aidant à monter des dossiers de demande de formation, de reconnaissance de travailleur handicapé, etc. Pôle emploi explique que le dispositif permet de rendre plus visible leur offre (formations, stages en immersion, etc. « *Pour nous le dispositif permet de capter les situations, de "faire venir à nous"* » (Cadre). « *Le dispositif a permis de faire bénéficier des services de pôle emploi à une population agricole qui ne sollicite pas naturellement une aide à pôle emploi et qui reste peu encline à faire des démarches d'inscription auprès de pôle emploi* » (Bilan de l'expérimentation, p.8).

Au final, le bilan de l'expérimentation montre que 8 personnes sur 12 ont trouvé un CDI, CDD ou un contrat en chantier d'insertion ; les autres étant soit encore en formation ou ont été sorties du dispositif. Pendant la période de l'expérimentation, neuf personnes ont sollicité la formation.

### Un dispositif moins « performant » pour les personnes en grande difficulté sociale ?

Un acteur interviewé observe que l'intervenant du cabinet était moins à l'aise avec les personnes en grande difficulté sociale, qui cumulent les problèmes. « *Je l'ai senti beaucoup plus en difficulté sur les situations en problématique sociale (...) d'ailleurs on voit bien que dans les échecs, ce sont d'ailleurs des allocataires du RSA – c'est parce que cette partie-là ils ne savent pas la faire (...) il était un peu démuné sur cette partie-là. Donc je pense que c'est un peu la limite. Très clairement quand on fait ça on n'est pas dans un PSE agricole. Quand on est sur ce genre de situation – on est véritablement dans l'accompagnement d'exploitants agricoles qui sont paumés dans leur démarches, qui sont paumés dans leur vie et à qui il faut remettre les trucs dans les bons rails, les droits, l'accès à la mutuelle, la mise en place de la mobilité, le permis de conduire..sans parler de l'exploitation qui vivote* » (Cadre).

L'intervenant du cabinet fait état lui-même de cette limite en expliquant qu'il ne peut pas lever les freins d'ordre plus personnel : « *il n'y avait pas d'action, pas de motivation, aucune prise sur lui (...) on les accompagne vers l'emploi mais on ne peut pas régler leurs difficultés personnelles. (...) Il y a une personne où il n'y avait aucune prise. Il arrêté son exploitation car il n'en pouvait plus. Il n'arrivait plus à se lever. (...) Je ne suis pas psychologue. Soit il est actif, soit il ne réalisait pas les actions. Il n'y avait pas de levier. Ça arrive d'avoir des gens comme ça* » (Intervenant).

La relation de confiance établie par l'intervenant du cabinet a été saluée comme un levier pour l'accompagnement mais a pu aussi parfois être présentée comme une limite dans la mesure où il aurait montré trop de bienveillance vis-à-vis de certaines personnes accompagnées. « *Par contre, j'ai l'impression qu'il est très en empathie, trop compréhensif. Il a plein d'explications. Il faut rester dans l'objectivité* » (Elu) ; « *Il est rentré dans une telle confiance avec certains qu'il est dans une extrême bienveillance et qu'il est un peu gêné pour couper les vivres quand ça va pas – pour sanctionner – mais ce n'est pas son rôle – c'est le comité de pilotage qui doit le faire* » et en même temps cette même personne explique que ce n'est pas à l'intervenant de sanctionner, mais au COPIL qui n'avait pas suffisamment clarifié les règles et les critères de sortie du dispositif. Ainsi, plusieurs agriculteurs(trices) n'ont pas pu aller au bout de l'expérimentation. Le manque d'investissement dans les actions proposées par l'intervenant du cabinet était évalué lors des COPIL et pouvait donner lieu à des décisions de sortie du dispositif. Ceci a été le cas pour trois agriculteurs.

Concernant l'accompagnement de ces personnes en plus grande difficulté psychologique et sociale, la question de la mobilisation des travailleurs sociaux en complément de l'intervention du cabinet plus spécialisée dans le domaine de l'insertion professionnelle que de l'insertion sociale a été posée. Certains ont répondu que sur le principe de l'expérimentation, ces travailleurs sociaux devaient être mobilisés par le COPIL lorsque l'intervenant du cabinet en démontrait le besoin. Dans le cadre du dispositif, les assistantes sociales de la MSA sont plutôt intervenues au moment de l'entrée pour le calcul de l'accès aux droits et particulièrement au RSA. Une assistante sociale a été mobilisée par le dispositif pour évaluer une situation de blocage vis-à-vis d'un agriculteur que le cabinet avait du mal à motiver. Une assistante sociale s'est rendue avec un conseiller de la chambre d'agriculture pour essayer de débloquer la situation d'une agricultrice qui ne se mobilisait par rapport aux propositions du cabinet. Sa situation d'aidante vis-à-vis de son père très malade, ses difficultés de mobilité, sa dépression et ses problèmes d'alcool ont été répertoriés comme des freins pour sa reconversion. Voici comment elle témoigne de sa situation pendant l'entretien : « *J'ai un père à charge. Le reste du temps il n'y a personne. Moi je suis là tout le temps. Je voulais être sûre que tout se passe bien. Faut tout vérifier derrière. C'est du travail à plein temps* ». Le COPIL a décidé de la sortir du dispositif tout en prévoyant un accompagnement par les travailleurs sociaux du Département.

L'accompagnement du cabinet est très centré sur la valorisation des compétences des personnes « *l'idée est d'accompagner pour vendre ses compétences et donner confiance d'aller sur de nouveaux projets ; ressortir tous ses atouts, redonner du sens à leur parcours* » (Intervenant). Cette vision est souvent considérée comme déficitaire chez les travailleurs sociaux. L'articulation entre les intervenants de l'insertion professionnelle et ceux de l'insertion sociale permettrait de rendre complémentaires les approches et de s'acculturer mutuellement à certaines pratiques. Le manque d'articulation entre les dispositifs d'insertion professionnelle et d'insertion sociale est d'ailleurs relevé comme un dysfonctionnement de l'action publique par l'une des personnes interviewées : « *C'est une réalité qui est liée à l'organisation des institutions françaises : pôle emploi, la formation c'est la région et l'Etat, et l'insertion et le social c'est le département et les CCAS. On dissocie les deux ce qui demande des efforts de coordination invraisemblables parce que les situations individuelles ne se saucissonnent pas aussi clairement – on n'est pas face à des gens qui ont juste de problèmes sociaux et des gens qui*

*ont des problèmes professionnels. En général ils ont un peu un mix des deux s'ils sont dans une situation de ne pas trouver de boulot durablement – il y a un mix de deux (...) On s'épuise à se coordonner pour pouvoir répondre aux besoins des personnes » (Cadre).*

On note une certaine ambivalence de plusieurs acteurs du COPIL vis-à-vis de la présence d'agriculteurs en difficulté sociale qui oscillent entre objectif d'efficacité et de performance du dispositif et objectif de solidarité : *« Voilà, sinon, je dirais qu'il faudrait éviter que les situations de fragilité sociale, médicale et psychologique soient trop présentes. Pour certains agriculteurs ce n'était pas le bon moment pour entrer dans le dispositif. Il faut peut-être revoir la sélection. Après je suis partagée parce que je me dis que même pour ces personnes, le dispositif a pu avoir des effets positifs, même s'ils ne se sont pas reconvertis » (Cadre). « Ils n'étaient pas murs mais je pense que cela les a aidés à construire. On était là à un moment donné. Certains n'ont pas saisi leurs chances mais ils ont appris des choses » (Elu).*

Cependant, même les personnes sorties qui n'ont pas pu aller au bout du dispositif ont tendance à saluer les effets bénéfiques de cet accompagnement qui leur a permis de sortir d'un certain isolement. Selon certains acteurs interrogés, le dispositif a permis d'éviter d'autres tragédies : *« Parmi les personnes sélectionnées, un quart était dans des situations très compliquées avec des tentatives de suicides ou de la fragilisation psychologique, dans un contexte de souffrance. Le dispositif a alors représenté une bouée. Cela leur permettait de sortir d'une situation d'enfermement, il leur a aussi permis d'accéder à un certain nombre de ressources » (Cadre), « On a évité un drame. C'est une belle aventure humaine » (Intervenant) ; « Même s'il sort du dispositif, il est toujours vivant, c'est quand même une réussite, on a réussi à le sauver » (Cadre).*

### Un dispositif révélateur des logiques d'action

La logique d'activation telle qu'elle est mobilisée aujourd'hui dans les dispositifs de l'aide sociale est également à l'œuvre dans le cadre de ce dispositif. Un élu explique que dans cette expérimentation, *« il y a donc des droits mais aussi des devoirs »*. Il est rappelé qu'une des conditions du dispositif c'est que les gens soient proactifs. *« Dans ce dispositif, il y a des droits (l'accompagnement) mais également des devoirs. Les sorties du dispositif sont justifiées. Il y avait en général du consensus. Il y a eu des rappels préalables sans succès. Moi j'ai été à l'aise avec ces décisions » (Cadre).* La représentante de Pôle emploi explique que la logique du dispositif basée sur les droits et les devoirs est en phase avec la logique actuelle de son institution. Elle explique cependant que Pôle emploi est peut-être plus bienveillant vis-à-vis des personnes présentant de plus grandes difficultés sociales. Elle justifie les décisions de sortie des agriculteurs du dispositif par la question financière : *« Globalement l'idée de contrat avec la personne accompagnée (droits / devoirs) ressemble à ce qui se fait à Pôle emploi. Sauf en ce qui concerne "l'accompagnement global" : on est sur des publics très éloignés de l'emploi avec des freins à l'insertion très lourds (logement, santé) c'est le seul endroit où on dit qu'on a une écoute bienveillante par rapport aux situations de décrochage par rapport à la recherche d'emploi. Il nous arrive de maintenir dans l'accompagnement global si le travailleur social nous y invite. On est peut-être plus empathique (à Pôle emploi) par rapport à ce type de problème mais on n'a pas la dimension financière, nous ! »*.

D'un point de vue de la recherche, il est intéressant d'observer les différentes logiques portées par les acteurs particulièrement au sujet des personnes qui ne répondent pas aux attentes qu'ils ont inscrits dans ce dispositif. Pour les acteurs du monde de l'insertion professionnelle, du cabinet, et de pôle emploi, la terminologie du secteur des ressources humaines est mobilisée : il s'agit selon leurs mots d'un *« manque de disponibilité de la personne »*. Cette dénomination est suffisamment large pour ne

pas être trop stigmatisante. Elle renvoie à la fois à la disponibilité en temps, mais aussi en terme de *disponibilité mentale*, c'est-à-dire de capacité à se mobiliser. Lorsque l'intervenant du cabinet parle d'une agricultrice qui ne se rend pas aux rendez-vous fixés avec la boîte d'Interim, il explique « *qu'elle est bloquée dans un système. Il n'y a pas assez d'action de son côté. Elle a un problème de disponibilité. C'est un problème qu'on rencontre assez facilement la disponibilité* » (Intervenant). Face à ces constats, le COPIL a décidé de sortir cette agricultrice du dispositif. De même, la professionnelle de Pôle emploi explique que « *dans l'accompagnement individualisé [du cabinet], on voit qu'il y a souvent un problème de disponibilité des personnes, souvent lié à un problème de mobilité. Alors je pense qu'on devrait passer à des entretiens par mail ou par visioconférence. On fait beaucoup ça à Pole emploi et ça marche très bien* ». Dans l'évaluation des situations, chacun mobilise sa grille de lecture et sa boîte à outils, son référentiel du moment. On observe également que la mise en place de solutions dans un univers contraint oblige les acteurs à avoir des lectures simplifiées des situations complexes. Ici le manque de mobilisation de la personne est compris comme un effet de son « problème de mobilité » et on lui propose alors une solution technique. Or, il apparaît que les freins à la mobilisation de cette personne sont pluriels et interconnectés. D'ailleurs, la solution de prêt de scooter n'a pas débloqué la situation. Et comme l'agricultrice ne s'est toujours pas rendue à son rendez-vous – le COPIL a considéré que les nouveaux freins évoqués comme par exemple l'aide au père malade devenaient des « *prétextes* » et des « *excuses* » pour ne pas se mobiliser.

On observe à ce sujet que certaines difficultés sont davantage acceptées socialement que d'autres ; le problème de mobilité est reconnu comme un frein « légitime » par les acteurs sociaux. Et encore, certains acteurs considèrent que les agriculteurs ne font pas assez d'efforts pour être mobiles : « *Il faut qu'ils fassent un effort de ce point de vue-là. Après les agriculteurs ne sont pas très mobiles. Il faut qu'il y ait un effort de fait du côté des agriculteurs* » (Cadre). Cet exemple est intéressant car il montre deux phénomènes :

- Le glissement de la responsabilité des institutions ou des dispositifs vers la responsabilité individuelle des personnes. Lorsque la situation ne se débloque et que les institutions sont au bout de leurs capacités à y répondre, c'est l'individu qui est remis en cause et non pas le dispositif.
- La géométrie variable de l'acceptabilité sociale des différents types de difficulté. Certaines sont en adéquation avec les grilles de lecture des institutions et sont donc reconnues et perçues comme légitimes : les problèmes de mobilité en milieu rural, les problèmes de santé physique, les difficultés économiques font partie de ces « difficultés légitimes ». En revanche, les blocages d'ordre plus personnels - psychologiques (dépression avec addictions..), familiaux (garde d'enfants, aidant familial..) font moins l'unanimité entre les partenaires quand il s'agit de repérer les freins à la reconversion.

Nous observons que lorsque les personnes ne répondent pas dans le sens prévu par le dispositif, de nombreux acteurs du COPIL cherchent la cause dans la responsabilité individuelle de ces agriculteurs qui ne feraient pas suffisamment preuve de motivation. Dans certains discours, particulièrement ceux qui sont portés plus fortement par certains acteurs du COPIL et qui aboutissent aux décisions de sortie du dispositif, la logique de suspicion vis-à-vis de personnes de mauvaise volonté qui profiteraient du système est déterminante. Ainsi, la chasse aux fraudeurs constitue pour certains acteurs un corolaire à la logique d'activation : « *Parmi les agriculteurs, c'est comme partout, il y a de tout (...)* Il faut qu'on soit vigilant et intransigeant par rapport à ça. A partir du moment où les gens ne font pas, on les sort » (Elu) ; « *Mr X n'a pas fait d'efforts, il a voulu profiter du système* » (Cadre). Pour un des partenaires, « *la motivation est l'un des critères clefs* » pour rentrer dans le dispositif (...) pour les moins motivés, le dispositif a moins bien fonctionné (...) des gens qui n'ont pas trop envie de faire des formations et qui avaient toujours une excuse comme l'absence de permis, la fatigue, ... » (Cadre) ; « *S'il y avait un*

*« système pour s'occuper de son père, elle aurait d'autres excuses » (Cadre), « Mais après quand on s'en fout de tout – c'est vous qui avez parlé de Mr X – on m'a dit au bout de 1 fois 2 fois 3 fois, s'il ne sort pas de son lit je ne sais pas faire (...). Là on le secoue une fois, deux fois trois fois, au bout de trois mois – on va te sortir – bah ouais il en n'a rien à foutre. Et là c'est compliqué. Ce sont des profils qu'on a aussi dans la société – partout- il y a plein de gens comme ça, qui manquent un peu de volonté et c'est un peu inquiétant. » (Elu).*

Dans les entretiens individuels, les points de vue sont plus nuancés. Certains ne remettent pas en question ces arguments qui ont amené à ces décisions. D'autres s'interrogent sur la capacité du dispositif à s'adapter à certains profils d'agriculteurs plus en difficulté « *Il y a des personnes qui ne sont pas adaptées à ce type de démarche et qui ont trop de difficultés pour rentrer dans le dispositif* » (Elu). « *On peut imaginer un accompagnement social pour des profils différents (...) il faudrait mieux appréhender la personne au démarrage (...) ne pas mobiliser le cabinet pour une personne qui ne fera pas la démarche* » (Elu).

### Le défi du dialogue et de la co-construction interinstitutionnelle

Les institutions ont toutes leurs logiques propres de fonctionnement et d'intervention, ce qui parfois peut créer des incompréhensions voire des tensions. Ce cloisonnement institutionnel est régulièrement observé et dénoncé. « *Chaque institution répond d'abord à ses propres obligations et suit prioritairement ses publics* » (IGAS, 2009, p.63). Il a par exemple été question pendant l'enquête de la difficulté de certains professionnels à comprendre la logique de la MSA qui ne souhaite pas intervenir sur les exploitations sans l'accord de l'agriculteur. La MSA fait parfois l'objet de critiques à ce sujet lorsque des situations de difficulté sont connues mais qu'elle n'intervient pas. Les professionnels interviewés expliquent que la MSA n'intervient que si l'agriculteur est d'accord afin de faciliter l'adhésion de la personne à l'accompagnement proposé : « *il faut que les choses soient très transparentes pour la personne. La porte d'entrée doit être claire pour donner la possibilité à l'AS d'avoir la confiance des agriculteurs* » (Cadre).

L'expérimentation révèle que le travail inter-institutionnel ne relève en aucun cas de l'évidence. Les logiques de fonctionnement diffèrent d'un secteur à l'autre. Par exemple, pour les professionnels de la MSA et du conseil départemental, davantage acculturés aux habitudes de travail du secteur social, les principes d'anonymisation, ou d'adhésion sont primordiaux dans la manière de traiter des situations des personnes. C'est aussi cette expertise liée à l'accompagnement social qui est revendiquée par ces acteurs comme devant être davantage prise en compte par les autres institutions.

Les différences de fonctionnement entre les institutions peuvent provoquer certaines incompréhensions et nourrir de fausses représentations. Il est par exemple parfois reproché à la chambre de l'agriculture de ne pas assez formaliser l'animation du réseau et à l'inverse le conseil départemental est associé à une certaine inertie bureaucratique qui défavorise l'action. « *La chambre d'agri est bcp plus agile que nous en terme institutionnels. Moi pour signer un courrier, il y a plein de validations* » (Elu).

L'expérimentation a eu des effets pour le partenariat. Le travail de co-construction autour d'une action commune a obligé les uns et les autres à essayer de mieux se comprendre voire de s'appuyer sur les expertises des uns et des autres pour tenter de dénouer des situations plus complexes. Certains relèvent une certaine « *démocratisation* » du partenariat avec une atténuation des rapports de force au fur et à mesure des réunions « *Ce qui moi me gênait car c'est celui qui parlait le plus fort qui remportait la mise et pour moi il y avait des erreurs d'appréciation sur notamment l'équilibre financier*



*du modèle – qu'on voyait dès le début mais on ne peut rien dire. C'est beaucoup plus démocratique aujourd'hui, plus équilibré (...) Les points de vue peuvent s'exprimer beaucoup plus que ça n'a été. On a progressé. On est meilleur. On peut envisager de construire les choses différemment s'il y a une deuxième session. Avec l'expérience certains acteurs se rendent compte que ça peut valoir le coup d'écouter l'expérience de certains qui mettent en œuvre des accompagnements, qui mettent en œuvre des aides financières » (Cadre).*

On observe cependant un manque de reconnaissance des expertises et des compétences entre les différentes institutions, particulièrement au début de l'expérimentation. Un épisode houleux du partenariat a été relaté par plusieurs personnes à ce sujet. Le conseil départemental avait présenté lors d'un COPIL une proposition d'offre d'accompagnement des agriculteurs en difficulté sociale. « *On a un certain nombre d'exploitants agricoles au RSA et on avait écrit un cahier des charges pour accompagner ces exploitants et salariés dans des démarches d'insertion. (...) En voyant ces situations individuelles (dans le copil) – on y voyait un intérêt – on aurait pu à travers notre expertise sur ce qu'était un accompagnement d'allocataire – comment on pouvait aider les personnes à se sortir de ces situations – on avait rédigé un cahier des charges sur l'accompagnement sur le modèle qu'on connaît nous – pour d'autres publics avec un système d'adhésion, de repérage, de contractualisation du parcours, de bilan intermédiaire « toute la mécanique » on a essayé de présenter ça et ça a été extrêmement compliqué, on n'a pas été comprise. On nous ramenait toujours oui mais le problème c'est surtout la sécurisation financière. Donc ce truc là on n'a jamais pu le mettre en œuvre » (Cadre). Des acteurs comme la chambre d'agriculture et l'Etat ont considéré que leur proposition était trop déconnectée du terrain et que la logique du plan de sauvegarde de l'emploi était davantage adaptée. De la même manière, le conseil départemental estime que le dispositif basé sur cette logique du PSE n'était pas à la hauteur des enjeux par rapport aux agriculteurs en difficulté. Cette critique mutuelle montre un conflit d'expertise qui se règle par le rapport de force en réunion plutôt que par une recherche de complémentarités entre les différentes compétences et logiques institutionnelles. Les enseignements de l'expérimentation semblent avoir fait avancer les différents acteurs par rapport à ce défi : « *La sécurisation financière ne règlera pas tout – malgré les 1000 euros et bien au bout de 12 mois on aura toujours les mêmes problèmes, que la question de l'accompagnement sera primordiale et que la question de l'adhésion à l'accompagnement sera également primordiale. (...) il ne suffit pas de filer 1000 euros et un cabinet pour que les gens s'inscrivent dans le parcours (...) Mais on y revient sur cette dimension sociale par la force des choses (...) A force de réunions, on a ouvert le champ des possibles » (Cadre).**

Un élu observe qu'au début, « *dans les premières réunions – chacun délimitait son territoire » (Elu). Une des plus grandes réussites selon ce même élu, c'est d'avoir permis « de mettre autour de la table les gens qui travaillent sur ces questions-là et de fédérer les différences et d'aller vers les agriculteurs avec la même sensibilité, la même vue des choses alors qu'avant on travaillait chacun de son côté ». On voit ici le défi dans les collectifs partenariaux d'arriver à se fédérer autour d'une culture commune tout en gardant ses spécificités et ses spécialités. « Les points de vue des autres institutions ont fait évoluer mes opinions – je suis à l'écoute » (Elu).*

Pour le conseil départemental, l'expérimentation a donné plus de sens à leur engagement au sein du copil « agriculteurs en difficulté ». Les représentations des uns sur les autres ont beaucoup changé au fil de l'expérimentation. Le dialogue entre le conseil départemental et la chambre d'agriculture s'est trouvé renforcé. « *Ça a donné du sens à notre engagement. On a eu une plus grande assiduité. On se connaît mieux. On s'appréhende mieux. Ça m'a permis d'avoir des contacts directs avec les services de l'Etat. Ce n'est pas des acteurs que j'avais en tête moi (...) On a des situations préoccupantes qu'on suit du point de vue social – j'aurais pas eu le réflexe d'aller vers la chambre d'agriculture pour partager les*

*informations sur ces situations. Je l'aurais certainement jamais fait parce que je ne les connaissais pas. Je sais aujourd'hui que je travaille avec des professionnels. J'ai confiance en eux. Je sais qu'on n'est pas en train de faire des commérages. Je sais qu'on est vraiment sur le traitement de fond des dossiers. On sait au moins à qui s'adresser quand on a ce type de situation » « Cela a permis d'accentuer nos relations avec la MSA sur des situations individuelles (Cadre). « Véritablement l'expérimentation a permis de nous mettre en ordre de marche entre les différentes institutions pour au moins mieux se connaître. Même si on ne va pas plus loin sur l'expérimentation on a pris des modes de travail qu'on n'avait pas avant. C'est une grosse avancée et en très peu de temps. A peine un an » (Cadre).*

Ce dispositif a également permis de sensibiliser des institutions aux problématiques du monde agricole comme pôle emploi ou la Région. « Par exemple la problématique agriculture a surgi dans des instances qui ne les connaissent pas. Le fait que Pole emploi soit autour de la table, c'est intéressant » (Cadre). Il a aussi révélé que les dispositifs de droit commun pouvaient évoluer quelque peu afin de s'adapter un peu plus à la situation des travailleurs indépendants comme les exploitants : « Une réflexion qui avance sur le fait que les travailleurs indépendants peuvent aussi rentrer dans des dispositifs d'accompagnement et de réinsertion. L'expérimentation montre que cela est possible. Ca peut s'appliquer au monde agricole – c'est faisable en faisant bouger les lignes » (Elu) ; « L'expérimentation a mis en évidence les capacités de dialogue et de partenariat dans le Finistère. Tous les services intervenant auprès des agriculteurs ont su mettre en commun leurs expertises et leurs compétences dans l'intérêt des personnes en difficulté. » (Bilan de l'expérimentation, 2019). Les échanges et la co-construction autour de ce dispositif a permis une connaissance réciproque des modes de faire respectifs. « C'est une chambre d'agriculture qui commence à traiter du social. Là on voit que c'est pas leur domaine de compétences et du coup (...) nous qui sommes habitués à des modes de communication, des modes de faire, on est un peu en décalage mais je trouve que ça se régule actuellement. On progresse tous » (Cadre).

On observe que l'animation et le dialogue partenarial sont continuellement déterminés par les rapports de pouvoir entre les institutions qui, pour certaines, appréhendent de perdre la main sur certaines politiques, actions ou publics.

Le bilan de l'expérimentation coécrit par les différentes parties prenantes de l'expérimentation illustre également une influence grandissante du Département dans ce partenariat. Il obtient par exemple que les modalités d'entrée dans le dispositif soient redéfinies et que le conseil Départemental puisse repérer des exploitants agricoles allocataires du RSA en plus du repérage par la MSA, la chambre ou les services de l'Etat. Les logiques de parcours et de contractualisation très portées par les acteurs du Conseil départemental sont également reprises dans les perspectives inscrites dans le bilan. Il s'agit alors « d'enrichir le suivi du parcours d'accompagnement : des situations qui ont interrogé comme des personnes en arrêt maladie, des personnes ne se mobilisant pas suffisamment, des situations économiques ou juridiques non solutionnées. (...) il est nécessaire d'enrichir le contenu du contrat d'engagement des participants. Ce contrat devrait pouvoir être personnalisé pour que chaque participant se l'approprie. La fin du parcours doit pouvoir donner à une phase de bilan pour chaque personne accompagnée afin notamment d'établir les suites de parcours s'il y a lieu » (bilan, p.11-12).

### Une meilleure connaissance commune des situations des agriculteurs

L'expérimentation fait évoluer les représentations réciproques entre institutions mais aussi le regard des acteurs institutionnels sur les agriculteurs. Par exemple, cette professionnelle explique qu'elle ne pensait pas que les agriculteurs arriveraient autant à se reconverter : « Il y a aussi du retour à l'emploi. Je trouve ça vraiment bien. Je n'avais pas d'a priori particulier mais en même temps je me disais : c'est un public particulier. Des gens qui ont un attachement à la terre, à leur outil de travail » (Cadre).

D'autres semblent surpris que les agriculteurs à qui ils associent une image idéalisée de « travailleur » puissent ne pas adhérer facilement à la proposition d'accompagnement. Un acteur présente les choses ainsi : « *il avait une image de l'agriculteur comme étant nécessairement très courageux... une image belle de l'agriculteur... Ils sont comme tout le monde, il y a de tout. C'est un peu aussi la morale de l'expérimentation. Certains essaient de tricher* » (Elu). Un acteur explique qu'il « *faut revoir les croyances ; on pensait : « les agriculteurs sont employables. Très très employables. Ils vont trouver du boulot et ne vont pas nous couter très cher* » (Cadre).

D'autres ne s'attendaient pas à ce que les agriculteurs soient aussi diplômés : « *C'est vrai que certains ont un niveau assez élevé. Il y en a une qui était ingénieure* » (Cadre). Les parties prenantes s'attendaient à ce que les personnes en désir de reconversion soient davantage en situation de difficulté économique. La demande de reconversion pouvait être liée à d'autres raisons : l'épuisement professionnel, des problèmes de santé, l'envie de changer de métier. Ce qui n'a pas été le cas et ceci a d'ailleurs remis en cause le modèle économique du dispositif basé à 50% sur le RSA.

Notons à ce sujet que l'expérimentation n'a pas pu complètement évincer certains clichés comme le démontre cette phrase prononcée par un intervenant : « *Les qualités du rural c'est des gens qui ont un sens du contact, qui sont accessibles contrairement à des personnes de la ville qui sont plus individualistes. Ils ont l'habitude de bosser. Ils sont ponctuels et pas regardant sur les horaires* » (Intervenant).

### Le rapport particulier des agriculteurs à la reconversion

Le dispositif permet d'étudier les freins et les leviers à la reconversion chez les agriculteurs. Il apparaît dans un premier temps que le type d'exploitation a un effet sur la capacité à se reconvertir. C'est plus facile d'arrêter les céréales que l'élevage. Un cadre interviewé pendant l'enquête explique par ailleurs qu'il est difficile d'enclencher une dynamique de reconversion auprès des agriculteurs complètement épuisés par leur bataille de plusieurs années pour sauver l'exploitation : « *c'est la limite du système, quelqu'un déjà en burn out – des zombies incapables de gérer, d'avancer et de prendre des décisions* » (Cadre).

Un agriculteur explique que se reconvertir nécessite du temps du fait de la dimension juridique de la cessation d'activité mais aussi du fait de la dimension psychologique : « *La cessation d'activité, ce n'est pas si clair que ça. Ça prend du temps. Avant de solder les choses matérielles, il faut d'abord solder les choses dans sa tête. On se retrouve confrontés à des situations de tiraillement* » (Agriculteur). Ce même agriculteur déplore que la dynamique du dispositif soit tournée vers une reconversion professionnelle sans véritablement d'aide à la cessation d'activité alors même qu'il aurait besoin de « souffler » au regard du travail. Cet agriculteur a d'ailleurs été sorti du dispositif pour cause de manque d'action et de mobilisation. Catherine Negroni, sociologue, a travaillé sur cette question de la temporalité et des déterminants psychologiques du processus de reconversion. Elle assimile la reconversion professionnelle à un cheminement, un processus qui ne se résume pas à la définition d'un projet professionnel – « *un temps de négociation avec soi* », « *L'engagement dans une reconversion professionnelle volontaire nécessite une pacification de la situation vécue. Lorsque l'individu est submergé par un vécu pesant, il n'est pas en capacité d'agir. Il se trouve enfermé dans la situation. Le tranchant de l'événement viendra s'mousser avec le temps afin que le cours de vie reprenne. Ce n'est qu'après ce travail de deuil que le turning point viendra s'inscrire dans la trajectoire* » (Negroni, p. 329). Les perspectives inscrites dans le bilan du dispositif indiquent d'ailleurs cet enjeu de donner plus de temps aux agriculteurs pour cesser leur activité car « *on n'arrête pas en deux mois surtout la production de lait ou de viande – il faut avoir plus de souplesse* » (Intervenant).

Les acteurs interviewés pendant l'enquête expliquent que le choix d'arrêter son exploitation est une décision extrêmement difficile à prendre pour différentes raisons. Comme pour de nombreuses personnes, la peur de l'inconnu fait partie des explications : « *Des personnes qui ont peur de franchir le pas. Cela demande à se projeter dans une nouvelle activité, c'est le saut vers l'inconnu. Il y a des blocages* » (Agricultrice). De manière plus spécifique au statut d'indépendant et d'exploitant agricole, la difficulté à abandonner la ferme héritée de ses ancêtres et le sentiment d'échec constituent des freins importants : « *il y a une histoire du sens de l'honneur du paysan, il ne faut surtout pas arrêter parce sinon cela veut dire qu'on a été mauvais. On dépense beaucoup de temps à se justifier* » (Agriculteur).

La tendance des agriculteurs à rester dans leur monde professionnel n'aide pas à se projeter dans d'autres métiers. Un jeune agriculteur explique l'importance de s'ouvrir à d'autres choses que le travail agricole : « *j'ai gardé une ouverture extérieure. Certain s'enferment. A 19h tu peux aller au ciné, au resto, au foot, voir les copains, il faut voir autre chose ne pas discuter qu'avec des agriculteurs. Ils ne voient que ça* ». Il ajoute que la superposition du lieu d'habitation avec le lieu de la ferme renforce ce manque d'ouverture et « *pèse sur la prise de décision d'arrêter* » (Agriculteur).

La difficulté de passer d'un statut à l'autre pour accéder à des aides, des dispositifs et le manque de fluidité des institutions et des fonctionnements administratifs (justificatifs pas adaptés au monde agricole) ralentissent les dynamiques de reconversion.

### Un enjeu d'affichage et un dispositif au cœur de tensions politiques

Même si l'expérimentation émane du comité de pilotage AGRIDIFF destiné aux agriculteurs en difficulté, les partenaires se sont progressivement mis d'accord sur le fait que le dispositif ne devait pas reprendre cette dénomination pour différentes raisons. Tout d'abord, les questions de l'affichage et de l'adhésion ont été soulevées par une des agricultrices accompagnées dans le cadre du dispositif. L'idée a été alors d'associer une dynamique plus positive au dispositif en mettant l'accent sur le souhait de reconversion professionnelle plutôt que sur la difficulté. « *Certains agriculteurs vivaient très mal l'idée d'"agriculteurs en difficulté", c'est pour ça qu'on a dit "en reconversion". Il y avait un refus de l'appellation, ils ne s'y reconnaissaient pas* » (Elu). « *Un truc que je ne trouve pas bien c'est qu'on associe le dispositif aux agriculteurs en difficulté. Ça me gêne. C'est très réducteur. Cela a une connotation péjorative et peut faire fuir des personnes. Admettre qu'on est en difficulté, c'est déjà pas facile. Agriculteurs en reconversion, cela renvoie à quelque chose de plus positif* » (Agricultrice), « *C'est aussi un sujet d'inquiétude pour les agriculteurs – quand mon voisin va savoir que je suis là dedans Qu'est-ce qu'il va en penser ?* » (Elu).

La question de l'image de la profession joue un rôle très important au sein de la réflexion interinstitutionnelle sur la mise en place de ce dispositif. Le contexte « *d'agriculture bashing* » comme certains l'appellent accentue cette vigilance de tous les instants du côté des représentants du monde agricole pour que les idées véhiculées sur les agriculteurs ne soient ni dévalorisantes, ni caricaturales au risque parfois, en évitant certains mots ou certaines réalités, de mettre le couvert sur des situations. Un acteur exprime sa méfiance par rapport à la recherche en cours : « *Il s'agit là d'un débat de société plus ou moins orienté. Je me méfie des analyses auprès des agriculteurs, il y a beaucoup de chercheurs. On est très prudent sur les messages qu'on fait passer pour ne pas stigmatiser certaines formes d'agriculture ou certains agriculteurs* » (Elu). Autre exemple, un acteur analyse le fait que le dispositif ne souhaite pas s'adresser uniquement aux agriculteurs en grande difficulté sociale car « *ce n'est surtout pas l'image qu'ils veulent renvoyer des agriculteurs. Eux ils veulent renvoyer l'image de*

*l'agriculteur qui s'est tué au travail et qu'il n'en peut plus parce qu'il s'est épuisé à bosser jour et nuit pendant des années – il a une superbe ferme mais il n'en peut plus. Parce qu'il n'a pas pris de vacances depuis 10 ans. C'est ça pour eux un agriculteur en difficulté » (Cadre).*

Les débats sociétaux et les conflits syndicalo-politiques sur les modèles agricoles provoquent également une tension en lien avec l'expérimentation d'accompagnement à la reconversion. Le lancement du dispositif a provoqué une certaine agressivité vis-à-vis de la chambre « *vous voulez faire fermer boutique à certains pour récupérer les terres pour les autres (...) mais ce n'est pas dans ce sens là, on travaille tous en réseau pour trouver des solutions » (Cadre).* Certains acteurs critiques se demandent « *s'il ne s'agit pas d'un moyen d'aider les agriculteurs à dégager »*, et en même temps ce même intervenant admet que « *des gens ont apprécié cette aide (..) je mets les deux en balance »*.

La dimension de la communication est donc relevée comme très importante par les élus impliqués dans ce dispositif, que cela soit pour répondre aux critiques, ou pouvoir essayer l'expérimentation à plus grande échelle voire au niveau national. « *Il faut communiquer davantage dans des réseaux internes. Il n'y a pas assez d'information pour informer sur ce qu'on peut proposer – ça peut paraître nébuleux de l'extérieur » (Elu).*

## LE NON-RECOURS CHEZ LES AGRICULTEURS

### Le phénomène de non-recours au RSA particulièrement présent chez les agriculteurs

En ce qui concerne la demande du RSA, plusieurs études et recherches montrent l'existence d'un phénomène de non-recours important parmi les exploitants agricoles. « *Les difficultés du monde agricole sont importantes, en particulier pour certaines filières et certains territoires* » (...). Pour autant, le RSA pour les exploitants agricoles ne va pas de soi, ni pour les intéressés eux-mêmes, ni pour les organisations professionnelles, ni pour les collectivités. Pour les agriculteurs, demander une aide à caractère social est un choix difficile et suppose, sauf exception, un effort réel sur soi et une situation très difficile » (Raymond & Villers, 2010, p.48).

« La CCMSA avait ainsi établi en 2009 une prévision de 21 000 non-salariés agricoles pouvant être bénéficiaires du RSA. En 2012, pourtant « seulement » 10 403 touchaient le RSA. Le nombre réel de bénéficiaires témoigne de la faible mobilisation pour leurs droits des agriculteurs et de la faible capacité des acteurs institutionnels à entrer en contact avec eux. Ce non-recours au RSA repose sur des motivations et des mécanismes de protection ou de défense différents selon les agriculteurs » (Chartier&Chevrier, 2015, p.51-52). Selon Chartier&Chevrier, l'instabilité de l'éligibilité d'un trimestre à l'autre (en fonction de la fluctuation des revenus), et les délais pour toucher le RSA freinent les demandes. « La complexité des démarches à effectuer pour en bénéficier est dissuasive pour des agriculteurs qui saturent déjà face à toutes les démarches administratives qu'ils sont contraints à faire dans le cadre de leur activité professionnelle » (Chartier&Chevrier, 2015, p.52).

Pour l'Odenore<sup>15</sup>, le **non-recours** renvoie à « toute personne qui - en tout état de cause - ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre » (Warin, 2012, p. 3). Clara Deville, dans son étude sur le non-recours au RSA des exploitants agricoles, repère, à partir de la typologie développée par l'Odenore, quatre types d'agriculteurs non-recourants (Deville, 2015) :

- « *Les non-recourants identitaires* » : pour ces agriculteurs, le non-recours au RSA est choisi dans une logique de distanciation par rapport à la « société de consommation » et de revendication d'un mode de vie alternatif.
- « *Les non-recourants par décrochement* » : ce type de profil concerne les exploitants qui ont une mauvaise connaissance du RSA et qui se déclarent en difficulté pour réaliser les démarches de demande.
- « *Les non-recourants par dénonciation* » : ces enquêtés ne font pas confiance aux politiques sociales et redoutent que l'aide sociale empêche le développement autonome de leur exploitation.
- « *Les non-recourants par protection* » : pour ces exploitants, la valeur « travail » est prédominante et la demande des minimas sociaux les assimilerait à la frange des « profiteurs ».

Ainsi, selon cette étude, « les exploitants agricoles ressentent différemment l'insécurité, attribuent un sens aux droits sociaux, et développement des habilités pratiques (accès à l'information, maîtrise des démarches administratives...), construisant ainsi des positionnements différents face au processus de demande sociale » (Deville, 2015, p. 49). Cette chercheuse observe par ailleurs que la catégorie des « non-recourants identitaires » s'appuient sur différents types de « supports » au sens de Robert Castel (2003) tel que l'entourage familial, les ressources offertes par le milieu rural (entraide entre voisins, utilisation d'un potager et d'un poulailler, etc.) qui leur permettent d'être en distance avec l'aide sociale.

---

<sup>15</sup> Observatoire des non-recours aux droits et services, créé en 2003

## Des situations cachées qui se dégradent

Après examen des dossiers administratifs, les partenaires de l'expérimentation ont observé que les exploitants concernés activaient difficilement les dispositifs de droit commun que ce soit le RSA, la prime pour l'activité ou les différents fonds d'aide. Lors de l'enquête, une assistante sociale du Conseil départemental, pendant l'entretien, montre un courrier de convocation adressé à un agriculteur, bénéficiaire du RSA et la réponse de ce dernier. Il refuse de venir au rendez-vous fixé par la professionnelle car il estime que l'allocation différentielle de 163 € par mois ainsi que son âge avancé (proche de la retraite) ne justifient pas qu'il se mobilise pour une convocation au service social. Il dit préférer renoncer à cette aide. Les difficultés administratives sont également évoquées comme un frein pour demander le RSA : « *Les agriculteurs rament pour récupérer les papiers pour le calcul du RSA, c'est juste l'horreur* » (Intervenant). Dans le Finistère, les représentants de la DDTM comptabilisent environ une cinquantaine de liquidations judiciaires ou de procédures de redressement par an dans le Finistère mais ils observent que le nombre de dossiers de demandes d'aide à la réinsertion professionnelle n'est pas en corrélation avec ce chiffre.

Les personnes interviewées pendant l'enquête insistent fortement sur l'idée que les situations de difficulté sont fréquemment découvertes très tardivement voire trop tard. « *On déplore que quand on arrive, tous les clignotants sont déjà au rouge* » (Intervenant) ; « *On s'est rendu compte dans le COPIL Agridiff des dossiers qu'on n'a pas pris suffisamment tôt* » (Elu) ; « *Quand on y va, on trouve des situations très dégradées, on trouve 12 bovins sur 72* » (Cadre), « *On attend d'être en difficulté financière pour prendre les choses en main. Il ne faut pas attendre pour demander de l'aide. Les paysans vont trop loin. Après c'est un engrenage* » (Elu).

Il est souvent mis en avant par les acteurs interrogés un paradoxe : les agriculteurs sont très entourés, reçoivent de nombreux conseils par les organismes de leur environnement professionnel (coopératives, banques, centres comptable, chambre d'agriculture ...) ; mais lorsque les difficultés s'accumulent, les agriculteurs sont de plus en plus isolés et les situations sont découvertes tardivement. Le manque de signalement et la découverte tardive des situations s'expliquent par un ensemble de raisons comme le cloisonnement entre les services « *il y a beaucoup de monde autour des paysans : techniciens d'élevage, banquiers, chambre d'agriculture et assistantes sociales mais c'est compartimenté* » (Intervenant), la réticence de certains organismes comme les centres comptables ou les coopératives à signaler « *Les groupements ne jouent pas assez leur rôle de signalement* » (intervenant) ; ou la faible sensibilité sociale de certains de ces professionnels « *Les organisations agricoles (banques, centres comptables, coopératives) du secteur économique ne s'emmerdent pas avec les difficultés sociales ; comme ça ne paye pas, comme elles ne sont pas rémunérées – ces questions-là elles renvoient à la chambre (...) Quand les agriculteurs sont en difficulté, ces gens-là leur premier boulot c'est d'aller récupérer leurs billes* » (Elu).

Les problèmes financiers amènent l'agriculteur à s'isoler progressivement de ses créanciers : « *on observe un isolement de plus en plus important – s'il y a un déficit économique, ils n'appellent plus le véto car il faut payer. (...) Les agriculteurs en veulent à ces conseillers (chambre, agences comptables, coopératives) qui les ont emmenés là-dedans (...) quand ça va mal, ils se retrouvent seuls* » (Cadre).

Le déni est également présenté par les interviewés comme une cause de dégradation de certaines situations : « *il y a des agriculteurs qui ne se rendent pas compte de leur situation* » (Elu) ; Un agriculteur explique que le comportement majoritaire en cas de difficultés, c'est de persévérer et parfois de manquer de lucidité sur l'état de l'exploitation : « *une bonne partie des mecs, ils ont la tête dans le sac* » (Agriculteur).

Les agriculteurs cachent leurs difficultés car ils se responsabilisent, se culpabilisent et redoutent le jugement de leur famille ou de leurs voisins : « *il n'ose pas se montrer en difficulté* » (Intervenant) ; « *Il faut leur faire comprendre que ce n'est pas de leur faute* » (Intervenant). Cette peur du jugement est flagrante dans l'expression de cet agriculteur qui décrit son vécu de la première réunion lors du lancement de l'expérimentation comme « *une rangée de professionnels comme dans un tribunal* ». Une intervenante explique que les agriculteurs s'attribuent l'échec de leur situation dans la responsabilité et la honte, ce sont des « taiseux » qui sont dans le non-dit. « *Il faut trimer et s'il y a souffrance on n'en parle pas. (...) on fait le dos rond* » (Agricultrice). Cette pression familiale et sociale pousse souvent l'agriculteur à cacher ses difficultés et à éviter de se confier aux personnes proches. Une agricultrice explique qu'elle n'a jamais demandé d'aide dans sa famille de peur de ce jugement : « *Déjà pas la famille – c'est eux qui vous comprennent le moins. il [le beau-père] n'aurait jamais accepté qu'on quitte le monde agricole. Qu'on aille jusqu'au bout. On ne doit pas ne pas réussir. Ils sont restés sur leur monde à eux* » (Agricultrice), « *L'agriculteur se confie peu. Quand vous avez des merdes, vous les gérez entre vous, mais pas avec les gens rapprochés- plutôt avec ceux du deuxième cercle mais pas la fille ni le voisin* » (Elu).

La difficulté d'assumer d'être en difficulté n'est pas seulement liée à l'idéologie de l'entrepreneuriat qui valorise les réussites individuelles. Elle s'explique également par ce lien familial qui produit un sentiment de redevabilité et de dette envers sa famille, ses ancêtres. « *Les exploitants sont attachés à leurs terres, aux animaux et à la ferme des parents depuis des générations* » (Cadre). Les agriculteurs ont alors un rapport très particulier à l'échec. Il y a cette volonté d'être loyal vis-à-vis de ses parents : « *il y en a beaucoup qui disent « en tant que fils (...) Le rapport au père est compliqué. Cela génère beaucoup de souffrances* » (Intervenant), « *C'est très difficile d'être dans la difficulté surtout quand vous avez pris la suite de vos parents qui eux même ont pris la suite de leurs parents. C'est l'exploitation familiale depuis x générations. Vous vous rendez compte, vous avez un échec. Comment vous allez être jugés par vos parents ou votre famille. Pour être clair, il y a plein de suicides dans l'agriculture à cause de cette question* » (Agricultrice).

Au-delà de la pression familiale, le climat concurrentiel entre exploitants amène également une tension supplémentaire qui n'engage pas à faire connaître ses difficultés. « *Il y a beaucoup de jalousies et de comparaisons entre agriculteurs donc c'est compliqué. Cela crée de l'isolement au quotidien* » (Intervenant), « *Il y a des solidarités oui mais aussi la peur du jugement du voisin. C'est très présent* » (Intervenant). Cette dernière citation est très intéressante car elle montre la double facette de la proximité sociale en milieu rural entre entraide solidaire et contrôle social. La fierté des agriculteurs est également nommée par les enquêtés : « *ils [les agriculteurs] sont assez fiers, on reste enfermé et on tombe dans l'alcool et la dépression* » (Agricultrice). « *Ils ne se tournent vers personne, entre agriculteurs, ils sont assez fiers. Certains sont restés très vieux jeu. Tu creuses ton trou avec la peur du regard des autres* » (Agricultrice).

Les acteurs rencontrés pendant notre enquête mettent en avant différents types de freins qui expliquent le non-recours aux aides existantes. La méconnaissance des aides sociales est évoquée comme une cause de non-recours par les acteurs rencontrés : « *Les agriculteurs sont très au fait sur le montage des dossiers pour avoir des aides agricoles. Par contre sur les aides sociales – ils ont une méconnaissance totale que ça soit la MSA, l'Etat, les aides au répit, les aides au logement* » (Elu), « *Ils [les agriculteurs] ne savent pas où demander de l'aide, ils se sentent abandonnés et ils baissent les bras* » (Agricultrice). Par ailleurs, des représentations plus ou moins en phase avec les réalités agissent sur la décision de contacter tel ou tel organisme. Certaines institutions suscitent scepticisme, méfiance voire colère. Par exemple la MSA est assimilée à son service contentieux et son service social est peu connu ; Pôle emploi à la tendance à « *mettre les gens dans des cases* », la chambre d'agriculture à la



FNSEA, l'association Solidarité Paysans à la confédération paysanne, « *L'inconvénient avec cette association, ils sont avec la confédération paysanne. Il y a toujours des guerres de syndicats. Ça ferme les portes aux agriculteurs de la FNSEA* » (Agricultrice). La difficulté dans les démarches administratives est aussi présentée comme un obstacle.

### Demande d'aide – vers qui les agriculteurs se tournent ?

Selon Alexandre Pages, les agriculteurs auraient davantage recours aux solidarités de proximité plutôt qu'à l'assistance publique en cas de difficulté sociale : « *la majorité des personnes rencontrées refusent de « faire carrière » dans l'assistance et de porter une étiquette. A moins d'avoir affaire à des situations d'extrême pauvreté, certains parviennent à échapper à leur condition sociale en faisant appel aux ressources de leur environnement immédiat ou en vivant au contact de la nature. Afin de prévenir que des ruptures se produisent, les solidarités familiales peuvent également jouer un rôle de protection. Par exemple des personnes âgées vivent souvent avec leurs enfants. Des frères et des sœurs sont hébergées quand ils sont au chômage* » (Pages, 2011, p. 183).

La question était posée pendant l'enquête de savoir vers qui les agriculteurs se tournent lorsqu'ils sont en difficulté et qu'ils demandent de l'aide. De manière récurrente, les personnes ont d'abord répondu que cela dépendait de la difficulté. « *Ça dépend des difficultés. Si j'ai un souci pour rembourser mes cotisations sociales, je fais le lien avec la MSA pour avoir un étalement, Si je suis en difficulté économique, je vais appeler mon comptable ou mon banquier, si je me sens en difficulté psychologique...il y a des agriculteurs qui sont capables d'appeler des associations comme solidarités paysans, SOS amitié, des numéros verts* » (Elu)

Il est stipulé qu'en cas de difficulté, les agriculteurs se tourneraient beaucoup vers leur comptable ou leur conseiller à la chambre d'agriculture. En fait, une donnée importante est mise en avant par plusieurs enquêtés, c'est davantage la relation de confiance établie avec une personne qui prime dans le choix de l'interlocuteur plutôt que le type d'organisme. « *Cela dépend du degré de confiance – peut être le banquier, la coopérative, la MSA, c'est très divers* » (intervenant).

Le regard des autres est primordial pour ces agriculteurs qui évitent de se rendre dans des lieux comme le service social de la mairie dont la proximité est associée à un problème de visibilité et d'interconnaissance « *Et à la mairie aussi – mais quand vous êtes dans le milieu des services sociaux – vous ne voulez pas étaler sur le lieu où vous vivez vous ne voulez pas parler de vos problèmes, vous avez envie d'une certaine discrétion, c'est déjà pas simple à gérer* » (Agricultrice). Autre exemple, la MSA a mis en place en 2009 des groupes de parole suite aux vagues de suicide et « *ça avait complètement foiré, personne n'était venu (...)* Des agriculteurs qui ne se déplacent jamais. Ils ne veulent pas être vus dans des groupes de parole » (Cadre). De la même manière, un bénévole de l'association Solidarité paysans observe que « *personne ne vient à la permanence à la salle municipale par peur d'être vu, ils appellent plus tard (...)* l'agriculteur, c'est quelqu'un de fier, ça se sait car c'est un petit monde » (Intervenant). Il s'agirait de « *l'orgueil des gens qui travaillent dur. Pourquoi j'aurais besoin d'une assistante sociale* » (Cadre). Une assistante sociale du Département explique qu'elle se déplace beaucoup à domicile pour ses interventions. Mais elle propose également des permanences en CDAS et en MSAP (en Communauté de communes) ce qui rapproche l'offre de service pour les populations rurales. Elle explique que les personnes ne souhaitent pas venir dans les mairies pour rencontrer l'ASS car elles ne souhaitent pas être reconnues et préfèrent la rencontrer en MSAP ou en permanence du CDAS malgré les difficultés de mobilité.

L'enquête montre que les agriculteurs se tournent plus rarement vers la MSA en cas de difficulté car ils « *ont des a priori défavorables vis-à-vis de la MSA* » (Agricultrice). Ceci est confirmé dans cet article :

« Les agriculteurs ont un régime de sécurité sociale spécifique : la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Or, pour bon nombre d'agriculteurs, la MSA a un rôle ambigu. Elle est d'abord à leurs yeux un créancier qui appelle des cotisations et va jusqu'à assigner en justice pour défaut de paiement avant d'être un organisme prestataire de services tant médical que social. Solidarité Paysans joue donc souvent le rôle de tiers de confiance, qui recrée du lien entre les personnes et les services sociaux de la MSA » (Chartier, 2015, p. 203). « La MSA a mauvaise presse auprès des agriculteurs. C'est un organisme préleveur auprès des exploitations et pour les joindre ce n'est pas facile » (Cadre). Un agriculteur est en colère contre la chambre d'agriculture qui, selon lui, n'a pas cru en son projet : « les petits paysans, on n'est pas du tout soutenu par la chambre d'agriculture, il n'y a aucun soutien pour les petits » (Agriculteur). Le manque de disponibilité des intervenants ou la difficulté à repérer le service compétent de la MSA est également exprimé par certains agriculteurs : « A la MSA, c'est compliqué d'avoir quelqu'un et de savoir à qui s'adresser » (Agricultrice). « La MSA n'est pas accessible et la chambre d'agri s'en fout des petits paysans (...) on n'arrive pas à les avoir au téléphone, il faut avoir internet mais je n'ai pas internet » (Agricultrice). La fermeture des permanences de la MSA et l'éloignement géographique sont évoquées par une agricultrice comme un frein pour aller vers cette organisme en cas de difficulté : « L'association Solidarité paysans qui commence à prendre de plus en plus d'ampleur, parfois la chambre d'agri, la MSA qui apporte aussi. Mais les gens iront plus facilement vers la chambre et les associations – à la MSA il y a des services mais il y a de moins en moins de permanences des assistantes sociales » (Agricultrice).

L'association Solidarité Paysans est régulièrement nommée par les enquêtés comme un soutien de confiance, neutre et indépendant, qualités importantes au regard de ce qui a été dit sur la peur du jugement et la pression des créanciers. « Solidarités paysan, ils sont venus nous voir, ils nous ont accompagné au tribunal, ils ont été vachement bien » (Agricultrice).

## CONCLUSION : LES SPECIFICITES DE L'ACTION SOCIALE EN MILIEU RURAL

---

### L'INTERVENTION SOCIALE EN MILIEU RURAL

La dispersion des hommes et des activités en milieu rural est contraignante à plusieurs égards et ne facilite pas toujours les rencontres, les réunions de travail pour les travailleurs sociaux. Cela oblige aussi les intervenants à être mobiles pour se rendre chez les personnes « *L'intervenant social en secteur rural est un itinérant au volant d'une automobile* » (Dubéchet, 2018, p. 125). Dans un article récent de la revue *Lien social*, il est dit que cette exigence de mobilité en milieu rural nécessite des moyens temporels pas suffisamment pris en compte : « *des assistantes sociales sillonnent encore les routes pour se rendre dans les zones reculées, mais ces missions chronophages s'accommodent de plus en plus mal des coupes budgétaires et des exigences de performance souhaitées par l'Etat* » (Léon & Penna, 2019).

Une réflexion dans le même article est intéressante à prendre en considération car elle vient bousculer certain prérequis au sujet de l'intervention sociale en milieu rural : « *contrairement aux idées reçues, en milieu rural les professionnels n'ont pas forcément un sentiment d'isolement, au contraire* » (Léon & Penna, 2019). Il est en effet expliqué que la densité moindre d'acteurs et de professionnels sur le territoire peut aussi faciliter l'interconnaissance et nécessiter davantage le travail en réseau pour combler les manques.

Il est rappelé dans un article de la revue *Lien Social* de 2012 que les spécificités de l'intervention sociale sont dépendantes de la proximité ou de l'éloignement d'une ville grande et moyenne, de l'existence ou non d'un grand axe routier. Il y a beaucoup de frais liés à la voiture qui ne sont pas pris en compte dans l'examen des demandes d'aide financière. Ces difficultés de mobilité ont des conséquences variées sur la population : rechercher un emploi, scolariser un enfant, l'amener en structure d'accueil, exercer un droit de visite et d'hébergement, fréquenter un centre de loisirs, contacter les administrations. L'accompagnement social des personnes est donc très dépendant de la capacité des personnes à se rendre dans tel ou tel endroit : « *Quel sens cela a d'orienter une personne vers l'épicerie sociale si elle doit faire vingt-cinq kilomètres pour en bénéficier ?* » (Béline, 2012, p.12). Le manque de structures d'accueil en milieu rural est une réalité déterminante pour l'accompagnement social des personnes : « *Lors de violences conjugales, la solution d'urgence, hormis quelques rares possibilités locales, se trouve en ville* » (Béline, 2012, p.12).

Des travailleurs sociaux témoignent d'une relation différente à l'usager et qu'en milieu rural il y aurait moins « *cette culture que le service social doit répondre à tout. Les gens sont souvent étonnés de l'aide (...) je ne sens pas les usagers dans une relation de guichet et ils recherchent souvent des solutions à leur niveau avant de faire appel au service social* » (Béline, 2012, p.15). « *Il faut souligner qu'il est très rare que le ton soit agressif. Les travailleurs sociaux disent d'ailleurs que c'est une différence assez nette avec le milieu urbain* » (Roche, 2016, p.314). « *Elle expliquait que le public rural était peu exigeant en termes de demande d'aide, voire gêné de s'inscrire dans une démarche auprès des services sociaux. Selon les deux ASS, cette gêne provenait du fait que, dans les petites communes rurales, il est impossible de rester anonyme. Or, elle expliquait qu'il est généralement perçu comme dévalorisant, à la campagne, de devoir se tourner vers les services sociaux pour surmonter ses difficultés* » (Pichon, 2015, p. 3).

Le milieu rural se caractérise aussi par le rôle particulier des mairies en terme d'accompagnement de proximité des personnes en difficulté avec parfois quelques inégalités de traitement « *autre forme de*

*solidarité, celles de mairies qui tissent un lien privilégié avec des administrés qu'elles connaissent depuis longtemps et qu'elles estiment « dignes » d'être aidés. Elles les accompagnent et les dépannent financièrement (...) pendant que d'autres habitants, nouvellement arrivés et/ou avec des problématiques moins bien acceptées, sont stigmatisés et rejetés » (Béline, 2012, p.12).*

## **DES STEREOTYPES A NUANCER AFIN D'APPREHENDER L'HETEROGENEITE DES PROBLEMATIQUES RURALES**

Les configurations et évolutions sociologiques en milieu rural restent assez méconnues ou sont fortement réduites à des stéréotypes comme la solidarité, l'isolement, le vieillissement et les problèmes de mobilité. En effet, ces espaces ont longtemps été marqués par un vieillissement de leur population et un départ des jeunes. Mais plus récemment, les communes rurales et périurbaines attirent aujourd'hui de jeunes couples avec des enfants. Ce double processus génère de nouveaux besoins aux deux extrémités du parcours des âges, par exemple dans l'accueil de la petite enfance et maintien à domicile des personnes âgées. Par ailleurs, certains de ces territoires constituent des refuges pour des ménages ayant de faibles revenus et des personnes en difficulté d'insertion.

L'espace rural, géographiquement et socialement hétérogène, se caractérise par des recompositions sociologiques liées par exemple à l'arrivée de nouveaux habitants porteurs de nouveaux besoins et d'une nouvelle culture. Ainsi les services sociaux peuvent recevoir et accompagner différents types de population et de problématiques sociales. La pauvreté rurale a de multiples visages : selon les territoires, les populations concernées sont les agriculteurs, les jeunes sans qualification, certains retraités ; et aussi des néo ruraux attirés par le moindre cout du logement, mais qui n'ont pas anticipé la question de la mobilité et de l'organisation de l'emploi.

## **LA SOLIDARITE : ENTRE RESSOURCE ET PRESSION SOCIALE**

*Le monde rural semble profiter depuis quelques années d'une image de plus en plus positive chez les travailleurs sociaux qui l'associe à certain dynamisme associatif. Ce dernier est perçu comme créatif car éloigné des centres de décisions et devant composer et inventer en lien avec le manque d'équipements et de services. La dynamique associative rurale est invoquée pour lutter « contre l'image souvent négative de leur territoire, les associations luttent par la vitalisation de leur espace. De nombreux projets, de nombreuses initiatives très diversifiées ont émergé, porté par les habitants, les familles, dans les territoires ruraux enclavés, en repli. Cette dynamique associative génère la mise en place d'activités, de mise en réseau de services, permettant aux ruraux d'avoir une animation sociale et culturelle, des activités sur place ou dans une zone proche de chez soi et de se rencontrer, de bénéficier de services, et même pour certains d'avoir un emploi sur le territoire » (Dubéchet&Bouquet, 2018, p.27).*

Par ailleurs, les solidarités sociales et familiales sont montrées comme des alternatives plus ou moins choisies face à l'absence des services publics. Or, la recherche met en avant l'autre face de ces interrelations sociales qui peuvent également être sources de difficulté. Il existe un paradoxe du milieu rural au sein duquel la difficulté sociale peut rester discrète et cachée malgré l'interconnaissance entre les habitants. « Une des difficultés importantes du travail social en milieu rural tient aux attitudes « taiseuses », de personnes ou de familles qui supportent sans se manifester de très mauvaises conditions de vie, se replient sur elles-mêmes, ou se protègent du qu'en dira-ton » (IGAS, 2009). Dans un environnement social où la valeur travail est forte, la norme sociale plus univoque, la peur de jugement quand on ne répond pas à cette norme sociale et la forte visibilité sociale induite par la faible

densité démographique incitent souvent les personnes à cacher leurs difficultés « *La conformité aux modèles comportementaux imposés plus que négociés étant encore de règle – tout écart négatif peut dès lors être perçu comme un signe de marginalité* » (Prévitali, 2015, p. 5).

La solidarité sociale et familiale souvent mise en avant pour caractériser le milieu rural est donc à relativiser au regard de ce paradoxe lié au contrôle social : « *Le filet protecteur accordé par la solidarité présente en milieu rural est à relativiser. Un paradoxe réside dans le fait que s'il est difficile d'être anonyme en milieu rural, l'anonymat des situations sociales (dont la pauvreté) existe. La pauvreté reste silencieuse.* » (Challier, 2016, p. 18). « *Dans les campagnes beaucoup de choses se savent, se disent, se jugent. Des rumeurs circulent facilement. On peut très vite être l'attraction du village au prétexte qu'on vit différemment. En ville, où il y a plus d'anonymat, on n'a pas ce regard – là* » (Béline, 2012, p.12). « *Dans les milieux restreints et fermés comme peuvent l'être les villages, tout le monde se connaît et tout se sait. Le contrôle social y reste très fort. Les mécanismes d'exclusion sont de différents ordres et génèrent honte et dévalorisation* » (Dubois-Orlandi, 2018, p. 94). « *L'ensemble des acteurs s'accordent pour mettre en avant une invisibilité de la pauvreté dans l'espace public rural qui la rendrait plus anonyme et moins ostentatoire qu'en ville. Nous pouvons voir là une situation paradoxale. Il est souvent difficile d'être anonyme en milieu rural, mais en même temps l'anonymat des situations sociales existe (...) Ainsi les processus « classiques » de précarité – comme le cumul de difficultés, la fragilisation et la marginalisation – croisés avec des phénomènes propres aux territoires ruraux comme l'isolement et la mise à distance liés à la rareté des ressources institutionnelles et publiques aidantes mais aussi une forte visibilité sociale source de stigmatisation – conduisent des personnes ou des familles à se sentir comme assignées à résidence sur les territoires ruraux.* » (Prévitali, 2015, p.5).

Ainsi le rôle des travailleurs sociaux qui consiste à permettre l'accès aux droits des personnes semble encore plus prégnant en milieu rural. « *Le travail social permet l'accès aux droits a fortiori dans les campagnes isolées, où bien souvent l'utilisateur ne réclame pas, et ne sait pas à quoi il a droit* » (Roche, 2016, p. 314). Par ailleurs, l'isolement des personnes en perte d'autonomie ou en difficulté est renforcé par l'éloignement géographique. Ainsi « *le travailleur social est parfois la dernière-et la seule- personne à écouter (...) Pour certaines personnes, seules, l'assistante sociale est une sorte de veilleur social* » (Roche, 2016, p. 314-315). « *Le gars qui s'occupe de ses vaches, qui crève à petit feu, ce mec là quand il y a quelqu'un qui l'écoute, déjà ça l'aide, c'est de l'attention* » (Cadre).

« *En milieu rural, du fait de l'interconnaissance, la précarité est souvent indissociable d'un sentiment de honte et de culpabilité* » (Bracon, 2018, p. 68). Ce constat doit amener les intervenants et les décideurs à inventer les dispositifs, les modes de communication et les postures qui permettent de déculpabiliser les personnes et qui évitent de leur assigner une image sociale qui les stigmatiserait davantage vis-à-vis de leur environnement social. Il y a ce besoin de déculpabiliser en réexpliquant aux personnes dans quels systèmes de contraintes ils doivent évoluer. Voilà par exemple comment un acteur nous explique la manière dont il s'adresse aux agriculteurs en difficulté pour les déculpabiliser : « *il y a une situation conjoncturelle compliquée, vous allez mourir à la tâche, cela arrive d'échouer, ce n'est pas une honte – c'est un métier exigeant* » (Cadre).

De même, l'obligation sociale de la solidarité familiale combinée avec un manque de structures d'accueil sur le territoire peut amener des personnes à endosser un rôle d'aidant qui les enferme dans des impasses : « *En milieu rural, les professionnels rencontrent beaucoup de personnes qui ont vécu dans les fermes ou les maisons de leurs parents et qui ont accompagné ceux-ci sur la fin de leur vie. La position d'aidant familial* » non revendiquée souvent, a également contribué à les isoler ». (Dubéchet, 2018, p.119). Une des agricultrices concernées par le dispositif se retrouve dans cette situation.

## LA MOBILITE : L'ARBRE QUI CACHE LA FORET

Cette recherche sur les agriculteurs montre l'importance de raisonner à partir d'une vision systémique afin de comprendre les situations des personnes et ne pas tomber dans le travers de surévaluer un phénomène par rapport à un autre. Par exemple, les difficultés en milieu rural sont très souvent présentées à l'aune des difficultés d'accès et de mobilité spatiale. Au sein du dispositif d'accompagnement à la reconversion professionnelle, il y a d'ailleurs une agricultrice pour qui l'intervenant du cabinet RH et le COPIL ont diagnostiqué un problème de mobilité comme frein à la dynamique de reconversion. Or, même lorsqu'une solution est trouvée sur ce point-là, la personne ne se rend toujours pas aux rendez-vous fixés à l'agence d'intérim.

La mobilité est un sujet récurrent au sein de l'action sociale particulièrement en lien avec un contexte de suppressions de services publics en milieu rural, de hausse du prix de carburant qui se surajoute au budget des ménages ruraux ou périurbains en difficulté économique, etc. Agnès Roche montre que la mobilité n'est pas le problème principal de la campagne et souligne que c'est davantage le cumul des difficultés qui explique les situations d'impasse « *en réalité les gens cumulent les difficultés. Ils n'ont pas de diplôme, des problèmes de santé, ils ne trouvent pas de travail, ils sont en rupture familiale...si en plus ils n'ont pas de voiture, pas de permis ou pas les moyens d'entretenir leur véhicule, cela accentue leurs difficultés. Mais si vous levez ce frein-là, ça ne changera rien* » (Roche, 2019). « *Les difficultés se cumulent : elle est jeune, sans diplôme, sans aide de sa famille avec des enfants à charge, etc. C'est le cumul de difficultés qui pose problème et non l'absence du permis en tant que tel* » (Roche, 2016, p.45).

La mobilité devient souvent « *l'arbre qui cache la forêt* » lorsqu'il s'agit pour les acteurs de s'intéresser aux spécificités de l'action sociale dans le milieu rural. L'ensemble des éléments qui constituent la difficulté sociale de ces personnes n'est pas systématiquement considéré. Nous faisons l'hypothèse que cette thématique de la mobilité est privilégiée par les acteurs par rapport à la précarité car elle permet davantage de marges de manœuvre que la lutte contre les inégalités sociales (Terrier, 2019). De plus, ce focus sur la capacité des individus à être mobile déplace aussi le curseur vis-à-vis des responsabilités et des causes des situations d'impasse et/ou de précarité. Il est plus facile de demander aux individus d'être mobiles pour aller habiter dans les lieux où il y a du travail plutôt que d'empêcher la délocalisation d'une entreprise pour maintenir de l'emploi sur un territoire.

## UN ENJEU DE RECONNAISSANCE DES EXPERTISES MUTUELLES POUR DEPASSER LES CLIVAGES

La dimension multifactorielle des problématiques sociales des personnes induit inévitablement pour les institutions de travailler ensemble afin de répondre à la complexité des situations. « *C'est à l'implication ou au renforcement d'une ingénierie locale du développement économique et social en milieu rural, porté par des collectivités publiques regroupées, qu'appelle la mission* » (IGAS, 2009, p.4).

Philippe Lyet a observé deux dynamiques différentes de territoires ruraux en matière d'action sociale en s'appuyant sur l'analyse de cinq dimensions<sup>16</sup> : un type idéal où les pratiques se limitent, sans autre visée, à une stricte assistance aux personnes en situation de pauvreté ; un autre type de territoire où a été défini un projet de développement local dans lequel le travail social se trouve inscrit. « *Ceux-ci [les dispositifs partenariaux] développent des réponses décloisonnées qui apportent des solutions aux*

---

<sup>16</sup> Le cadre politique et institutionnel, l'insertion des intervenants sociaux dans les démarches de développement local, l'organisation du territoire (présence de réseaux d'acteurs), le registre des relations opérationnelles entre intervenants sociaux, les méthodes d'intervention sociale.

*phénomènes d'isolement et de mobilité, de faiblesse de l'offre publique et de stigmatisation (...). Ainsi, la capacité à construire des réponses complexes dans des collectifs territoriaux apparaît-elle aujourd'hui comme une compétence centrale des travailleurs sociaux face aux problématiques de l'exclusion en milieu rural » (Lyet, 2011, p. 202).*

Cette injonction à l'action partenariale est commune à l'ensemble des territoires qu'ils soient urbains ou ruraux. Certes la densité des acteurs et les configurations locales des réseaux influent sur cette capacité à animer une action partenariale. Cependant, à nouveau, un axe structurant, commun à tous les territoires produit encore des points de blocage : la difficulté des acteurs à dépasser les rapports de pouvoir entre les institutions en lien, en partie, au contexte de mise en concurrence qui impose à tout un chacun de prendre sa place et de légitimer son rôle pour continuer à exister sur l'échiquier des politiques et des services publics. Dépasser les rapports de pouvoir nécessite aussi une acculturation réciproque, une reconnaissance mutuelle du champ d'expertise entre travailleurs sociaux et institutions, un apaisement des méfiances afin de mieux combiner ces expertises.

## **DES SPECIFICITES TERRITORIALES A RELATIVISER AU REGARD DES PROCESSUS SOCIAUX**

L'intervention sociale en milieu rural est-elle ou doit-elle être spécifique au risque d'enfermer les groupes sociaux et les territoires dans des catégories sociales et des dispositifs cloisonnés ? Agnes Roche rappelle que le public précaire de la campagne « *a des problèmes similaires à celui de la ville : relations intra-familiales, difficultés budgétaires et santé dégradée (...). A part les agriculteurs suivis par la Mutualité sociale agricole, et non par les services du département, le public a beaucoup de ressemblances avec celui des villes : des retraités en difficulté pour boucler les fins de mois, des jeunes très peu qualifiés souvent en rupture familiale, des familles et des travailleurs pauvres, des problématiques de santé à la limite de la situation de handicap » (Roche, 2019). De même, des intervenants interrogés expliquent que « *s'agissant des problématiques éducatives et de protection de l'enfance, les AS n'observent, sur le fond, rien de particulier en milieu rural. (...) ce sont des problématiques universelles » (Intervenant). Ainsi, un des premiers points de vigilance à avoir par rapport à l'appréhension des problématiques sociales, c'est de revenir aux points communs qui fondent le caractère universel des mécanismes de la précarisation des personnes et « les ressorts structurels de la pauvreté » (Tissot & Poupeau, 2005, p. 7) en s'appuyant sur les travaux scientifiques en la matière. Les effets de la dimension territoriale qui légitimerait la prise en compte de certaines spécificités sont à relativiser et à replacer dans l'ensemble de l'écosystème. « *Cette réduction spatiale mérite précisément d'être interrogée, car elle constitue une manière de penser les problèmes qui se répercute sur la définition des politiques sociales » (Tissot & Poupeau, 2005, p. 7). Trop territorialiser les situations sociales enferme les personnes dans des dispositifs spécifiques et fait oublier les véritables problèmes à l'origine des situations des personnes. Des chercheurs ont d'ailleurs à ce sujet remis en cause les dispositifs de la politique de la ville qui avaient été pensés pour répondre aux spécificités du monde urbain des quartiers : « *Les effets peu probant des politiques menées à l'échelle des « quartiers » incitent à questionner les politiques territorialisées » (Tissot & Poupeau, 2005, p. 6).****

**ANNEXE I : BIBLIOGRAPHIE**

Ambiaud Eric, Diversités du monde agricole, Agreste, Centre d'études et de prospective, n°32, Juin 2011

Auzet Laurent, Maillochon Alain, « Moins de pauvreté et d'inégalités de revenus entre les ménages et entre les territoires », *Insee Analyse Bretagne* n°20, Juin 2015

Béline Mylène, « Réalités du travail social en milieu rural », *Lien social* n°1081, 8 novembre 2012, pp. 10-17

Berthod-Wurmser Marianne, Olliver Roland, Raymond Michel, Villers Sophie, Fabre Dominique, *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural. Tome 1*, Rapport IGAS, 2009

Bouquet Brigitte et Dubéchet Patrick, *L'intervention sociale en milieu rural. Des approches, des moyens et des méthodes spécifiques ?* Vie sociale n°22, 2018

Brodiez-Dolino Axelle, Von Bueltzingsloewen Isabelle, Eyraud Benoit, Laval Christian et Ravon Bertrand, *Vulnérabilités sanitaires et sociales*, Presses universitaires de Rennes, 2014

Bronfenbrenner Urie, *The Ecology of Human Development*. Cambridge, Harvard University Press, 1979

Célérier Sylvie. « La belle vie désespérée des agriculteurs. Ou les limites de la mesure des risques psychosociaux liés au travail », *Etudes rurales*, vol. 193, no. 1, 2014, pp. 25-44.

Challier Hélène, *Quel accompagnement social face au risque de suicide des agriculteurs ?* Mémoire d'initiation à la recherche présenté en vue de l'obtention du diplôme d'assistant de service social, Juin 2016

Chapuis Robert, « Espace rural », *Cybergéo* [en ligne] URL

Chartier Lucie, « Les agriculteurs : des précaires invisibles », *Pour*, GREP, n°225, pp.49-59, 2015/1

Chartier Lucie, Fiquet Gérard, « Des expérimentations pour l'accès aux droits fondamentaux des agriculteurs », *Pour*, GREP, n°225, pp 201-208

Chevrot Boris, *De l'isolement social aux territoires sociables : recherche impliquée sur l'intervention sociale en milieu rural, à l'épreuve de l'innovation territoriale*, Thèse de sociologie, Université de Lyon, 2018

Commission européenne, *Pauvreté et exclusion sociale dans les zones rurales*, Résumé exécutif, septembre 2008

Deville Clara, « Le non-recours au RSA des exploitants agricoles, L'intégration professionnelle comme support de l'accès aux droits », *Politiques sociales et familiales* n°119, mars 2015, pp.41-50

Dominique Jacques-Jouvenot, « Une hypothèse inattendue à propos du suicide des éleveurs : leur rapport aux savoirs professionnels », *Études rurales*, 193 | 2014, 45-60.



Gélineau Lucie, Pagès Alexandre, Desgagnés Jean-Yves et Gaudreau Lorraine (sous la direction de), *Pauvreté et intervention sociale en milieu rural : portrait, bilan et prospective*, Volume 30, numéro 1, automne 2018

Grimault Vincent, « La pauvreté du rural est surestimée », entretien avec Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités », *Alternatives économiques*, Janvier 2019

Gurrey Béatrice, « Suicides d'agriculteurs, l'hécatombe silencieuse », *Le Monde*, 31 janvier 2019

Hervieu Bertrand, Purseigle François, *Sociologie des mondes agricoles*, Armand Colin, Collection U, 2013

<http://www.hypergeo.eu/spip.php?article481>

INSEE Analyses Bretagne, *Un salariat agricole en augmentation dans des exploitations bretonnes toujours plus grandes*, n°69, Mars 2018

INSEE, Tableaux de l'économie française, Edition 2018

Laisney Céline, *Les agriculteurs dans la société française*, Agreste, Centre d'études et de prospective n°14, Avril 2010

Lambert Gérard, Lyet Philippe et Valle Michel, *De la fragilité à la réclusion et de l'assistance au développement territorial. Diversité et territorialité de la pauvreté et de l'exclusion et des réponses sociales en milieu rural en Bourgogne*, Janvier 2009

Léon Myriam, Penna Armandine, « Pauvres campagnes », Dossier, *Lien social* 1246, 5-18 mars 2019, pp. 20-27

Lyet Philippe, « La recherche participative : une méthodologie au bénéfice des acteurs du champ social » in *Le travail social et ses formations à l'épreuve des territoires* sous la direction de Nogues Henry, Rouzeau Marc, et Molina Yvette, 2011

Martin Claude, « Penser la vulnérabilité. Les apports de Robert Castel ». *Alter : European Journal of disability research / revue européenne de recherche sur le handicap*. Elsevier Masson, 2013, 7 (4), pp.293-298

Mathieu Nicole, « Le lien des agriculteurs aux lieux et aux autres habitants. Une évolution majeure à observer », *Economie rurale*, 300, 2007, pp. 129-133

Mathieu Nicole, « Pour une nouvelle approche spatiale de l'exclusion sociale », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], débats, exclusion, régression...la question des femmes, document 33, mis en ligne le 24 octobre 1997, consulté le 14 juin 2018. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/5432>

Meslé France, Toulemon Laurent et Véron Jacques (sous la direction de), *Dictionnaire de démographie et des sciences de la population*, Armand Colin, 2001

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, *Identification et accompagnement des exploitants en difficulté : vademecum des dispositifs existants*, septembre 2017

Negrone Catherine, « La reconversion professionnelle volontaire : d'une bifurcation professionnelle à une bifurcation biographique », *Cahiers internationaux de sociologie*, Presses universitaires de France, n°119, pp.311-331, 2005/2

Nicolas Deffontaines, « La souffrance sociale chez les agriculteurs », *Études rurales*, 193 | 2014, 13-24.

Observatoire des inégalités, *Notes de l'observatoire n°4*, Novembre 2017

Observatoire des inégalités, *Rapport sur la pauvreté en France*, 2018

Pages Alexandre, *La pauvreté en milieu rural*, Presses universitaires du Mirail, 2011

Pichon Laurence, *Le service social de polyvalence en milieu rural : quelles spécificités ?*, Mémoire d'initiation à la recherche présenté en vue de l'obtention du diplôme d'assistant de service social, Juin 2015

Pistre Pierre et Richard Frédéric, « Seulement 5 ou 15 % de ruraux en France métropolitaine ? Les malentendus du zonage en aires urbaines », *Géoconfluences*, avril 2018.  
URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/definition-espace-rural-france>

Prévitali, Clément. « Les conditions du suicide des professionnels agricoles », *Pensée plurielle*, vol. 38, no. 1, 2015, pp. 105-121.

Raymond Michel, Villers Sophie, *L'accès des non-salariés agricoles au revenu de solidarité active*, Rapport IGAS, Octobre 2010

Région Bretagne, MSA, Chambre d'agriculture Finistère, Département du Finistère, Directrice de Bretagne, Pôle Emploi, *Bilan intermédiaire de l'expérimentation « Sécurisation des parcours de reconversion des agriculteurs en difficulté »*, Janvier 2019

Roche Agnès, *Des vies de pauvres. Les classes populaires dans le monde rural*, Presses universitaires de Rennes, 2016

Seguin Eric et Tomasini Magda, *Niveau de vie et pauvreté des agriculteurs*, Insee, juin 2011

Solidarité Paysans Bretagne, *Rapport d'activité 2017*, 2018

Solidarité Paysans Finistère, *Rapport d'activité 2015*, 2016

Tallon Hélène, « Pauvreté et précarité dans les espaces ruraux : quelle voie pour une lecture géographique du phénomène ? », 52e colloque de l'ASRDLF Territoires méditerranéens, agriculture, alimentation et villes, Montpellier, France, Juillet 2015

Terrier Eugénie, « L'observation socio-territoriale par les acteurs du secteur social : catégories d'analyse et choix méthodologiques », *Espaces et sociétés*, A paraître en septembre 2019

Tissot Sylvie, Poupeau Franck, « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°159, pp.4-9, Le seuil, 2005/4

Warin Philippe, « Le non-recours : définition et typologies », *Document de travail de l'Odenore*, n° 1, 2012

## ANNEXE II : LISTE DES PERSONNES INTERVIEWEES

	Type d'acteur	Institution	Lieu	Date
1.	Agricultrice		Ploeven	14/11/18
2.	Agricultrice		Kerlaz	14/11/18
3.	Agricultrice		Spezet	14/11/18
4.	Agricultrice		Téléphone	23/11/18
5.	Agricultrice		Combourg	14/12/18
6.	Agriculteur		Quimper	08/11/18
7.	Agriculteur		Briec	27/11/18
8.	Agriculteur		Quimper	27/11/18
9.	Agriculteur		Plogonnec	27/11/18
10.	Elu délégué à l'agriculture	Conseil départemental	Brest	14/11/18
11.	Vice-Président	Chambre de l'agriculture	Saint-Ségal	15/11/18
12.	Président	MSA d'Armorique	Téléphone	29/01/19
13.	Directrice Insertion Emploi Logement et Développement	Conseil départemental	Quimper	08/11/18
14.	Responsable Service social	MSA d'Armorique	Saint-Ségal	15/11/18
15.	Chargée de projet	Pôle emploi	Brest	27/11/18
16.	Chargé de développement territorial	Région Bretagne	Brest	27/11/18
17.	Directrice adjointe	Dirreccte	Téléphone	18/01/19
18.	Adjoint chef de service	DDPP	Téléphone	20/11/18
19.	Responsable	DDTM	Quimper	05/02/19
20.	Conseiller d'entreprises	Chambre agriculture	Téléphone	
21.	Consultant	Cabinet Randstad RH	Rennes	25/10/18
22.	Assistante de service social	MSA	Quimper	20/11/18
23.	Assistante de service social	MSA	Quimper	20/11/18
24.	Psychologue	MSA	Brest	14/11/18
25.	Assistante de service social	Conseil départemental	Pont Labbé	28/11/18
26.	Conseillère insertion RSA	Conseil départemental	Téléphone	19/12/18
27.	Conseillère insertion RSA	Conseil départemental	Téléphone	10/01/19
28.	Bénévole – Vice Président	Association Solidarité Paysans	Brest	10/01/19

### Grille d'entretien représentants institutions – élus et cadres

---

#### Présentation du projet

#### Le dispositif : objectifs, constats de départ, modalités de mise en œuvre, partenariats

1. Pourquoi cette expérimentation a-t-elle été lancée ? / Constats de départ ?
2. Quel rôle y joue votre institution ? Qui pilote ce dispositif ?
3. Racontez-moi un peu ce que vous avez été amené à faire dans le cadre de cette expérimentation.
4. Quels sont les principes de fonctionnement de ce dispositif (acteurs impliqués, modalités d'accompagnement, conditions de maintien, etc.) ?
5. Savez-vous pour quelles raisons le cabinet Randstatt a-t-il été sélectionné dans le cadre de cette expérimentation ?
6. Sur quelles ressources préexistantes ce dispositif a-t-il pu s'appuyer (leviers) ?
7. A l'inverse, quelles sont les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre ?
8. Cette expérimentation vous a-t-elle amené à travailler avec de nouvelles personnes/structures ? si oui, qu'en pensez-vous ?

#### Les agriculteurs accompagnés, insertion et milieu rural

1. Selon vous, en dehors de ce dispositif, en général, vers qui les agriculteurs se tournent-ils en cas de difficulté ?
2. A ce sujet, que désigne précisément le groupe « agriculteurs en difficulté » ? Qui sont ces agriculteurs ? Quelles sont les difficultés repérées au sein de votre département ? Avez-vous identifié des spécificités territoriales ?
3. Savez-vous comment les agriculteurs ont-ils été sélectionnés dans le cadre de ce dispositif ? Au regard de quels critères ? Qu'en pensez-vous ?
4. D'après vous, comment ce dispositif a-t-il été reçu par les agriculteurs ?
5. Quels sont, selon vous, les effets de ce dispositif pour les agriculteurs ?
6. Au final, que pensez-vous de cette expérimentation ?
  - Ce que vous trouvez intéressant/ce qui n'aurait pas été possible sans ce dispositif
  - Qu'est-ce que ce dispositif d'accompagnement propose-t-il de différent par rapport à l'existant ?
  - Ce qui vous semble moins bien fonctionner/des choses avec lesquelles vous n'êtes pas très à l'aise
  - Ce qu'il faudrait faire pour l'améliorer

Auriez-vous d'autres éléments à rajouter à l'issue de cet entretien ?

### Présentation contexte projet

#### Parcours et lieux de vie

1. Depuis combien de temps êtes-vous agriculteur ?
2. Avez-vous toujours vécu ici ? Seriez-vous d'accord pour me raconter un peu votre *parcours* depuis enfant ? (parcours scolaire, lieux de vie, lieux de travail, situation familiale, évènements forts, difficultés ...)
3. Parlez-moi de votre *lieu de vie actuel* (exploitation, commune, bassin de vie...). Comment vous y sentez-vous ? Qualités/difficultés ?
4. Où vous projetez-vous dans l'avenir ?

#### Zoom sur le dispositif d'accompagnement

9. Comment avez-vous connu ce dispositif d'accompagnement ?
10. Qu'est-ce qui vous a poussé à vous y engager ?
11. Que pouvez-vous me dire de ce dispositif ?
12. Racontez-moi un peu ce qu'il s'est passé depuis le début de l'accompagnement (réunions, rendez-vous, formations, stages, etc.).
13. Que pensez-vous de cet accompagnement ?
  - a. Ce que vous avez trouvé intéressant/qui vous a vraiment aidé/ce qui n'aurait pas été possible sans ce dispositif
  - b. Ce qui vous semble moins bien fonctionner/des choses avec lesquelles vous n'êtes pas très à l'aise
  - c. Ce qu'il faudrait faire pour l'améliorer

#### Personnes et lieux ressources

1. Quand il vous arrive d'avoir besoin d'aide – en général, vers qui vous tournez-vous ? (Exemples concrets)
2. Vous est-il déjà arrivé de ne pas savoir à qui demander de l'aide (dans un moment où vous en aviez besoin) ? Si oui, à quelle(s) occasion(s) ?
3. Quelles sont, autour de vous, les structures sur lesquelles vous pouvez vous appuyer en cas de questions ou de difficulté ? (Au sujet de > ex. aides financières, démarches administratives, formation, recherche d'emploi, etc.)?
4. Qu'est-ce que le travail social évoque pour vous ? Connaissez-vous des travailleurs sociaux ?

### Présentation contexte projet

#### Parcours et lieux de vie

5. Depuis combien de temps êtes-vous travailleur social ?
6. Avez-vous toujours travaillé ici ? Seriez-vous d'accord pour me raconter un peu votre parcours professionnel ?
7. Que pouvez-vous me dire de votre métier sur ce territoire d'intervention ?

#### Zoom sur le dispositif et les agriculteurs accompagnés

14. Comment avez-vous été informé au sujet de cette expérimentation ?
15. Y jouez-vous un rôle ? Si oui, lequel ? Racontez-moi un peu ce que vous avez été amené à faire dans le cadre de cette expérimentation. Si non, pourquoi ?
16. Selon vous, que désigne le groupe « agriculteurs en difficulté » ? Qui sont ces agriculteurs ? Quelles sont leurs difficultés ? Avez-vous identifié des spécificités territoriales ?
17. Savez-vous comment les agriculteurs ont-ils été sélectionnés dans le cadre de ce dispositif ? Au regard de quels critères ?
18. Pouvez-vous me décrire en quelques mots les situations sociales des agriculteurs que vous accompagnez dans le cadre de ce dispositif ?
19. D'après vous, comment ce dispositif est-il reçu par les agriculteurs ?
20. Quels sont, selon vous, les effets de ce dispositif pour les agriculteurs ?
21. Cette expérimentation vous a-t-elle amené à travailler avec de nouvelles personnes/structures ? si oui, qu'en pensez-vous ?
22. Au final, que pensez-vous de cette expérimentation ?
  - a. Ce que vous trouvez intéressant/ce qui n'aurait pas été possible sans ce dispositif
  - b. Qu'est-ce que ce dispositif d'accompagnement propose-t-il de différent par rapport à l'existant ?
  - c. Ce qui vous semble moins bien fonctionner/des choses avec lesquelles vous n'êtes pas très à l'aise
  - d. Ce qu'il faudrait faire pour l'améliorer

#### Spécificités de l'accompagnement social et de l'insertion en milieu rural

5. En général, vers qui les agriculteurs se tournent-ils en cas de difficulté ?
6. Quelles sont *par ici* (commune) les structures sur lesquelles les personnes peuvent s'appuyer en cas de difficulté sociale ?
7. Pensez-vous que l'accompagnement des personnes se fait différemment ici par rapport à d'autres lieux ? Si oui, dans quelles mesures ?
8. Quels sont les acteurs présents sur le territoire avec qui vous travaillez le plus ? Avec qui vous voudriez davantage travailler ?

Avez-vous autre chose à rajouter à l'issue de cet entretien ?

